

Rapport sur les finances communales vaudoises en 2017

Tableau de bord de la situation financière des 309 communes vaudoises

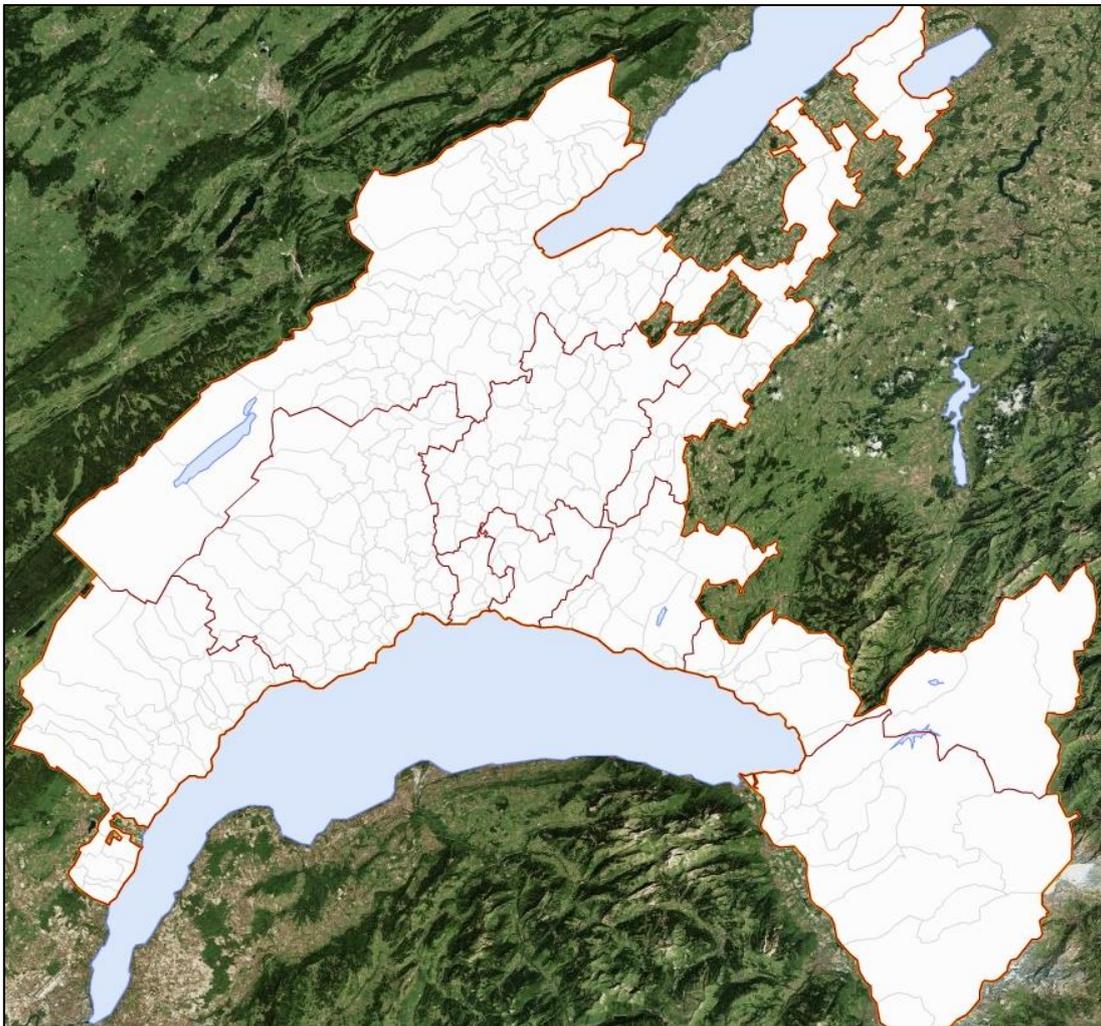


Table des matières

Table des matières	1
Introduction	2
Synthèse du rapport	5
A. Autofinancement et investissements	6
1. Degré d'autofinancement	6
2. Capacité d'autofinancement	11
3. Quotité d'investissement	16
4. Classification synthétique (autofinancement et investissements).....	21
B. Endettement et coût de l'endettement	22
5. Endettement net / fortune nette par habitant.....	22
6. Rapport entre dette brute et revenus courants	27
7. Quotité des intérêts nets.....	32
8. Quotité de la charge financière.....	37
9. Classification synthétique (endettement et coût de l'endettement)	42
C. Autres indicateurs	43
10. Couverture des charges	43
11. Valeur du point d'impôt communal par habitant.....	48
12. Coefficient d'imposition communal	52
Annexe : Vue d'ensemble des indicateurs du rapport 2017, par commune	54

Introduction

But de la démarche

En publiant ce rapport annuel sur les finances communales, le Service des communes et du logement (SCL) ambitionne de fournir un outil pour évaluer de manière objective l'évolution de la situation financière des communes vaudoises. Le contenu de ce rapport vise avant tout à soutenir les responsables politiques et financiers locaux dans la gestion de leur commune. Toutefois, il s'adresse aussi à tous les milieux intéressés à évaluer et à comparer les situations financières des communes du canton. Enfin, l'établissement d'indicateurs financiers supplémentaires vise aussi à faciliter l'exercice de la surveillance de l'Etat.

Indicateurs retenus

Ce rapport propose dix indicateurs. La plupart d'entre eux (7) reprennent les indicateurs harmonisés recommandés depuis 1992 par la Conférence des autorités de surveillance cantonales des finances communales (CASCFC, <https://www.kkag-cacsfc.ch>) :

- Le degré d'autofinancement
Part des investissements nets financée par les ressources propres.
- La capacité d'autofinancement
Marge financière disponible pour financer les investissements.
- La quotité d'investissement
Investissements bruts en pour cent des dépenses consolidées.
- L'endettement net par habitant
Différence entre engagements et valeur du patrimoine financier.
- La dette brute en % des revenus courants
Part du revenu courant nécessaire pour effacer la dette.
- La quotité des intérêts nets
Part des revenus courants consacrée au paiement des intérêts nets.
- La quotité de la charge financière
Part des revenus absorbée par le service de la dette.

Ces sept premiers indicateurs sont présentés dans les parties A et B du rapport. À ces indicateurs s'ajoutent, dans la partie C, trois autres indicateurs complémentaires.

Le premier indicateur est le degré de couverture des charges. Cet indicateur est tiré du Comparatif des finances cantonales publié annuellement par l'IDHEAP. Il permet d'apprécier les excès ou manques de revenus des communes par rapport à leurs charges courantes.

Le deuxième indicateur est la valeur du point d'impôt par habitant. Cet indicateur permet de comparer le rendement de tous les impôts qui dépendent du taux d'imposition communal et d'ainsi évaluer l'ampleur des inégalités de capacité fiscale entre les communes.

Enfin, le troisième et dernier indicateur consiste dans les taux d'imposition selon les arrêtés d'imposition 2018 des communes. Cet indicateur permet de comparer leur pression fiscale.

Source des données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes des communes et des associations intercommunales. Les résumés de ces derniers ont été saisis électroniquement et vérifiés par les préfectures et le SCL. Il convient de relever que, malgré les tests de plausibilité effectués, la qualité des données peut être affectée par des erreurs

s'étant produites lors de la saisie ou même provenant à l'origine d'écritures erronées des communes ou des associations intercommunales. Les données brutes des communes sont disponibles sur le site internet de Statistique Vaud (www.stat.vd.ch/fin_communales).

Présentation des résultats

Chaque section de ce rapport se consacre à un indicateur et s'articule autour de trois sous-sections. La première présente l'indicateur, sa méthode de calcul et quelques informations pour son interprétation. La deuxième sous-section illustre l'évolution annuelle de l'indicateur pour l'ensemble des communes et propose une analyse globale de leur situation financière. La moyenne des communes étant fortement influencée par la situation de Lausanne, cette sous-section présente toujours la situation d'ensemble avec et sans cette commune. Enfin, la troisième sous-section offre une carte synthétisant le résultat de chaque commune, indique le nombre de communes par catégorie de résultat et propose des moyennes par catégorie de communes. Dans le rapport de cette année, nous avons examiné les résultats des indicateurs financiers des communes vaudoises par catégories de taille (voir encadré 1).

Remarques pour l'interprétation des indicateurs

En interprétant les indicateurs, il convient d'observer ce qui suit:

- Par rapport à la version de l'année précédente, certains seuils interprétatifs ont été modifiés pour tenir compte des recommandations méthodologiques de l'IDHEAP.
- Il n'est pas possible d'évaluer la situation d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Des indicateurs différents peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est nécessaire de comparer l'ensemble des indicateurs sur plusieurs années pour pouvoir tirer des conclusions correctes sur la situation d'une commune.
- Les indicateurs ne permettent pas de juger de manière définitive la situation d'une commune. Ils indiquent au mieux les situations qui méritent un approfondissement.
- Dans les communes de petite taille, le volume d'investissement peut beaucoup varier d'un exercice à l'autre. À une année avec un gros investissement financé par un emprunt massif peuvent suivre plusieurs années sans investissements. Il en résulte une forte variation du degré et de la capacité d'autofinancement, ainsi que de la quotité d'investissement et de la couverture des charges d'une année à l'autre. Afin de lisser cette volatilité, dans l'analyse par groupes de communes ces indicateurs ont été calculés en moyenne sur 5 ans. À noter que cette manière de procéder n'est pas de nature à perturber les résultats pour les communes de plus grande taille.
- Toujours à propos des investissements, l'analyse est limitée par le manque de données sur l'état des infrastructures communales (vétusté et adéquation aux besoins).
- L'évolution annuelle des indicateurs pour l'ensemble des communes exprime souvent un fort pic négatif en 2012. Celui-ci est dû à une augmentation exceptionnelle, mais circonscrite à cette année, des charges de la commune de Lausanne en raison de la recapitalisation de sa caisse de pension. Pour cette année il est donc important de s'appuyer principalement sur la valeur de l'indicateur sans Lausanne.
- Les indicateurs pour la période avant fusion des communes issues de fusions récentes ont été calculés en agrégeant les comptes des communes fusionnées.
- Les indicateurs sur la dette essaient de tenir compte des dettes et de la fortune des associations intercommunales. En l'absence d'informations exhaustives, nous avons supposé une répartition au prorata de la population des communes-membres.

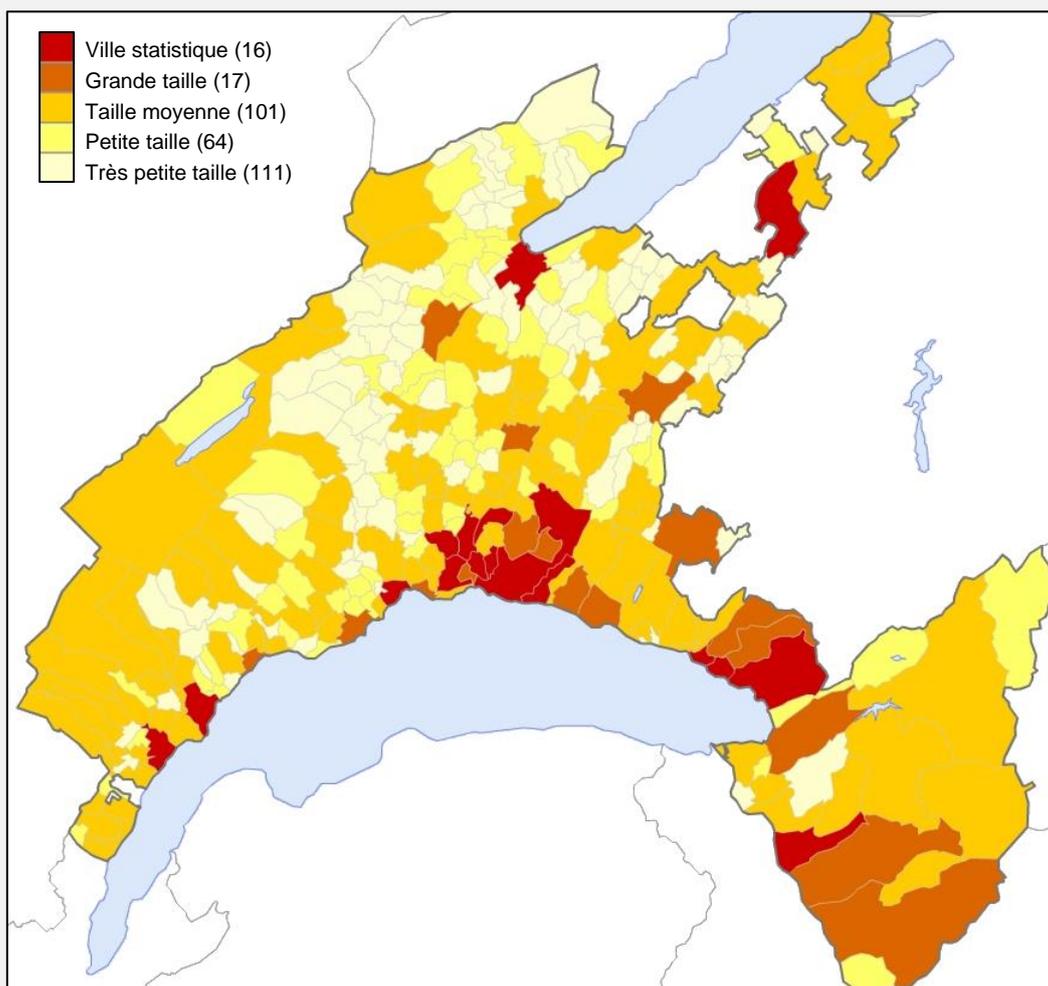
Encadré 1 : Catégorisation des communes selon leur taille et densité

Selon la définition de l'Office fédéral de la statistique (OFS), les **villes statistiques** possèdent une zone centrale, détectée sur la base d'une trame régulière, dans laquelle se trouvent au moins 12'000 HEN (somme des habitants, places de travail et nuitées dans l'hôtellerie). En outre, dans ses limites communales, une ville doit compter un minimum de 14'000 HEN.

En 2017, le canton de Vaud compte 16 villes statistiques. Il s'agit des communes de Lausanne, Yverdon-les-Bains, Montreux, Renens, Nyon, Vevey, Pully, Morges, Gland, Ecublens, Prilly, La Tour-de-Peilz, Aigle, Payerne, Bussigny et Crissier. Ces communes représentent à elles seules 47.6% de la population vaudoise. Les autres communes peuvent être réparties en quatre catégories en fonction de leur taille. On compte 17 communes de grande taille (plus de 5'000 habitants, 14.4% de la population), 101 communes de taille moyenne (entre 1'000 et 5'000 habitants, 27.7%), 64 communes de petite taille (entre 500 et 1'000 habitants, 6%) et 111 communes de très petite taille (moins de 500 habitants, 4.3%).

On constate en passant que plus de la moitié des communes (56.6% du total) a moins de 1000 habitants et que plus du tiers (35.9%) en compte même moins de 500.

Villes statistiques et communes selon leur population, 2017



Synthèse du rapport

En 2017, une seule commune a une situation à risque à la fois en raison de son autofinancement et de son endettement. Par contre, 5 communes ont une situation à risque en raison de leur autofinancement ou de leur endettement et sont à surveiller en raison de l'autre critère.

Globalement, 44 communes ont une situation à risque en raison ou de leur autofinancement ou de leur endettement. Leur population totale correspond au 7.5% de la population du canton.

A Autofinancement et investissements

- S1 Le degré d'autofinancement des communes est légèrement au-dessous d'une valeur suffisante (70%). Il est optimal dans 145 communes et insuffisant dans 107 autres.
- S2 La capacité d'autofinancement des communes est acceptable. Elle est moyenne ou bonne dans trois communes sur quatre. Par contre, cette capacité est mauvaise dans 36 communes.
- S3 La quotité d'investissement des communes est modérée. 55 communes se distinguent pour une quotité d'investissement importante et 51 pour une quotité très faible.
- S4 Sur la période 2013-2017, 22 communes sont à risque en matière d'autofinancement. Les communes dont l'évolution doit être surveillée sont également au nombre de 22.

B Endettement et coût de l'endettement

- S5 L'endettement net par habitant de l'ensemble des communes (sans Lausanne et en tenant compte des dettes intercommunales) est modéré (environ 1'950 francs par habitant).
Plus d'un tiers des communes ont une fortune nette. 48 sont fortement endettées (3'000 à 5'000 francs par habitant) et 49 le sont très fortement (plus de 5'000 francs par habitant).
- S6 Le rapport entre dette brute et revenus courants des communes est bon. Toutefois, sous l'impulsion de la croissance de la dette, ce rapport est en constante détérioration.
Deux tiers des communes (201) ont un rapport entre dette brute et revenus courants qui est au moins acceptable. La situation est plus difficile pour les 40 communes avec un rapport critique. Ces communes devraient redoubler rapidement leurs efforts de désendettement.
- S7 La quotité des intérêts nets des communes est très faible. Seules 30 communes affichent une quotité des intérêts supérieure à 2% malgré l'actuel niveau très bas des taux d'intérêt.
- S8 La quotité de la charge financière des communes est tout à fait supportable. Cette charge est élevée pour 45 communes et excessive (supérieure au 15% du revenu) pour 4 autres.
- S9 Sur la période 2013-2017, 23 communes ont une situation à risque en matière d'endettement. Par contre, les communes dont l'évolution doit être surveillée sont au nombre de 8.

C Autres indicateurs

- S10 Le taux de couverture des charges des communes est optimal. En moyenne sur cinq ans, seules 10 communes ont une situation problématique (découvert de plus de 4.5%).
- S11 La valeur moyenne du point d'impôt communal par habitant est de 42 francs. Le point d'impôt s'est maintenu autour de cette valeur lors des 5 dernières années. Avant péréquation, les différences constatées entre la plupart des communes sont constantes depuis 2007.
- S12 Le taux d'imposition moyen est de 68.2. Le taux d'imposition médian est de 71.0. Au net des bascules d'impôt, le taux d'imposition communal moyen est stable sur la décennie. Les écarts de taux se sont très légèrement resserrés au cours de la dernière décennie.

A. Autofinancement et investissements

1. Degré d'autofinancement

Explication de l'indicateur

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets financée par les ressources propres de la commune (autofinancement), c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt. Il est exprimé en pour cent des investissements nets.

Si cet indicateur est inférieur à 100 pour cent, les ressources propres de la commune ne suffisent pas à financer l'intégralité de ses investissements. Le recours à l'emprunt devient donc une nécessité, avec à la clé une augmentation de la dette.

Si cet indicateur est supérieur à 100 pour cent, la commune peut par contre financer l'intégralité de ses investissements par ses ressources propres. La part dépassant 100 pour cent lui offre même la possibilité d'amortir sa dette ou d'augmenter ses investissements.

Dans l'idéal, une commune devrait atteindre un degré d'autofinancement de 100 pour cent. Toutefois, un taux entre 70 et 100 pour cent indique encore une augmentation supportable de l'endettement. Un taux inférieur à 70 pour cent pendant plusieurs exercices devrait être évité car il conduit inévitablement à une augmentation importante de l'endettement. Un taux inférieur à 0 indique que la commune doit emprunter pour financer son ménage courant.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives
$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$	$\geq 100\%$ optimal
	70-100% acceptable à bon
	40-70% insuffisant
	<40% (très) mauvais

Autofinancement	Natures
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
+ Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
+ Amortissements du découvert du bilan	333
+ Attributions aux financements spéciaux	38
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
Investissements nets	Natures
+ Dépenses reportées au bilan	59
- Recettes reportées au bilan	69

Note : Pour les communes ayant des investissements nets égaux ou inférieurs à 0, le degré d'autofinancement est fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif. Dans le cas contraire, le degré d'autofinancement est fixé à -1 pour cent.

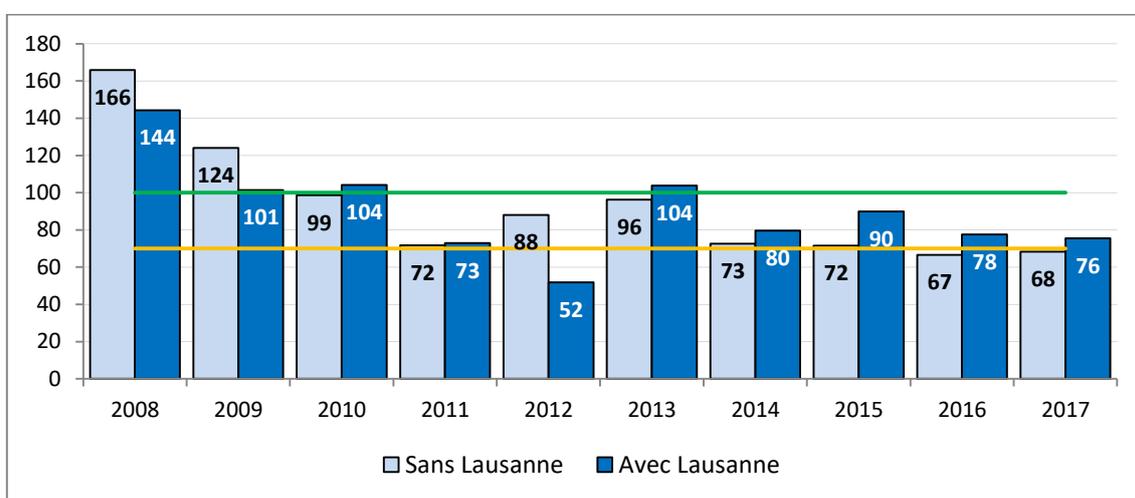
Vue d'ensemble des communes (Figure 1)

Le degré d'autofinancement de l'ensemble des communes en 2017 se situe légèrement au-dessous du seuil d'acceptabilité (70%). Après 2016, il s'agit de la deuxième année de suite que cela se produit. On constate aussi que ces dernières années le degré d'autofinancement a été inférieur à celui qui a caractérisé le début de la décennie sous analyse.

Le degré d'autofinancement remonte à un niveau acceptable dès qu'on tient compte aussi de Lausanne. Le bon niveau d'autofinancement de cette commune est donc de nature à masquer, dans l'analyse globale, les difficultés rencontrées par les autres communes.

Un degré d'autofinancement insuffisant peut s'expliquer par une capacité d'autofinancement insuffisante (manque de ressources propres) et/ou par un niveau d'investissement supérieur à la moyenne. La section 2 et la section 3 analyseront l'évolution de ces deux facteurs.

Figure 1 : Degré d'autofinancement de l'ensemble des communes, en %, 2008-2017



Analyse des moyennes par catégorie de taille (Figure 2)

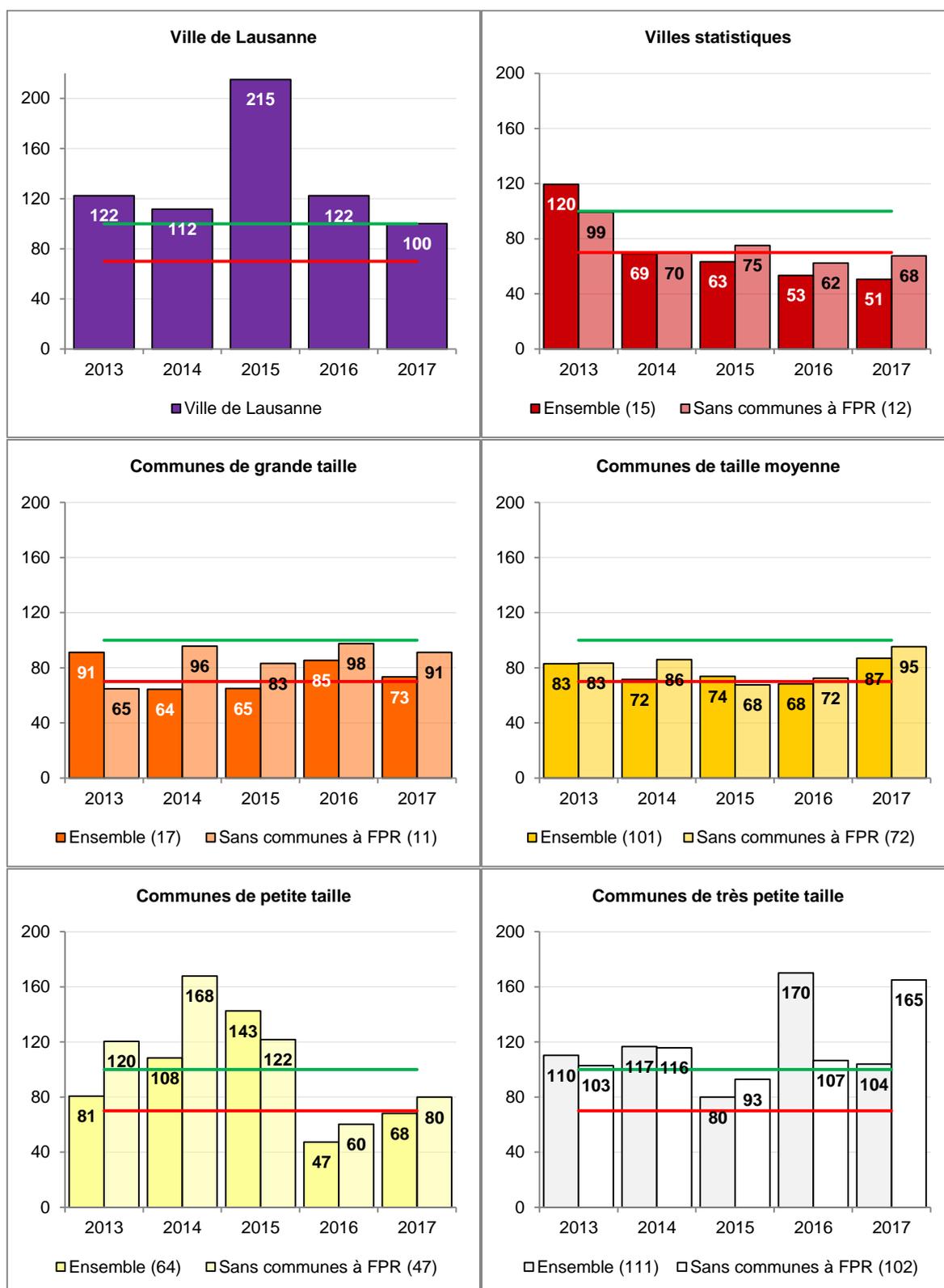
Les communes de très petite taille ont le degré d'autofinancement moyen le plus élevé. Elles disposent globalement de ressources propres égales à leurs investissements nets.

Les villes statistiques affichent le degré d'autofinancement moyen le plus bas. Ces dernières années, ces villes ont disposé de ressources propres uniquement égales à la moitié de leurs investissements nets, ce qui est insuffisant. Toutefois, ce résultat négatif est déterminé par la situation des trois villes avec une valeur du point d'impôt dépassant le 120% de la moyenne (Nyon, Pully et la Tour-de-Peilz). Sans ces trois communes, le degré d'autofinancement moyen des villes statistiques est très proche du seuil d'acceptabilité.

En règle générale, les communes avec une valeur du point d'impôt (voir section 11) dépassant le 120% de la moyenne (ou « communes à fort potentiel de ressources ») ont un degré d'autofinancement moyen inférieur aux communes avec des valeurs plus basses.

Le degré d'autofinancement affiché par Lausanne est supérieur à la moyenne de toutes les catégories de communes. Le résultat de 2015 s'explique par des revenus extraordinaires.

Figure 2 : Degré d'autofinancement moyen, selon la catégorie de taille (2013-2017)



Note : les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt 2017 (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

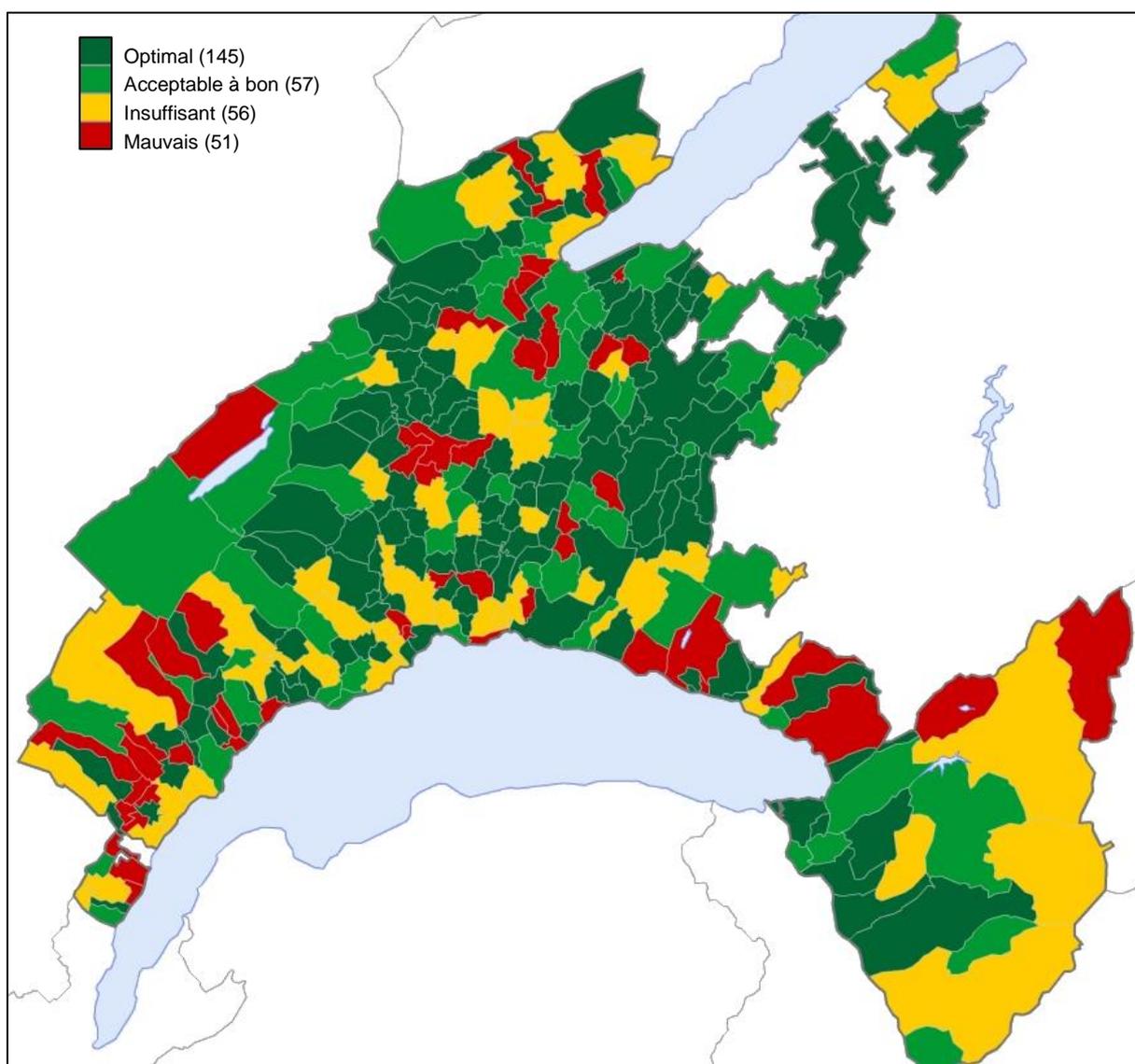
Analyse globale des résultats par commune (Figure 3 et Figure 4)

En moyenne sur cinq ans (2013-2017), presque la moitié des communes (145) affichent un degré d'autofinancement situé au-dessus de 100%. Ces communes sont donc dans une phase de désendettement, voire même en train d'augmenter leur capital propre.

Le degré d'autofinancement est acceptable à bon (70-100%) pour 57 autres communes. Ces dernières ont vu leur dette augmenter à une vitesse raisonnable. Dans l'ensemble, deux tiers des communes (202) ont un degré d'autofinancement qui ne pose pas de problème.

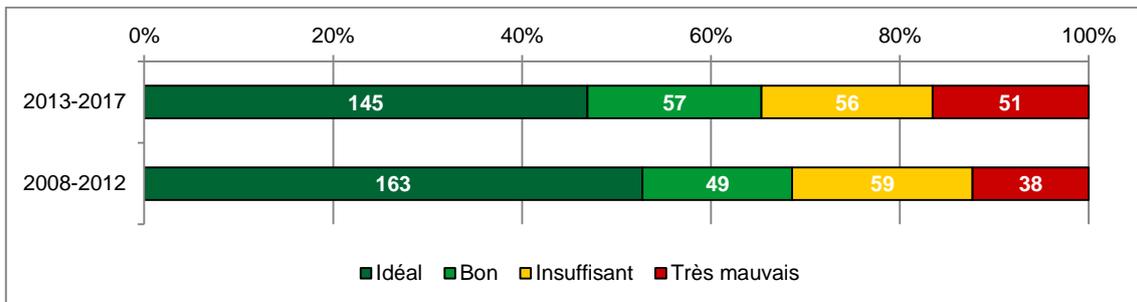
Le degré d'autofinancement est insuffisant pour les 107 communes restantes. Parmi elles, 51 communes affichent un degré d'autofinancement mauvais (inférieur à 40%). La situation est d'autant plus inquiétante pour les 12 communes qui dégagent un autofinancement négatif. Ces communes doivent non seulement emprunter pour couvrir l'intégralité de leurs investissements, mais aussi pour couvrir une partie de leurs dépenses courantes.

Figure 3: Degré d'autofinancement par commune, 2013-2017



Par rapport à la période 2008-2012, durant la période 2013-2017, les communes avec un degré d'autofinancement bon ou optimal sont passées de 212 à 202 (-10) tandis que celles avec une valeur insuffisante ont augmenté de 97 à 107 (+10). La période 2013-2017 affiche aussi 13 communes supplémentaires avec un mauvais degré d'autofinancement par rapport à la période 2008-2012.

Figure 4 : Degré d'autofinancement par commune, 2008-2012 et 2013-2017



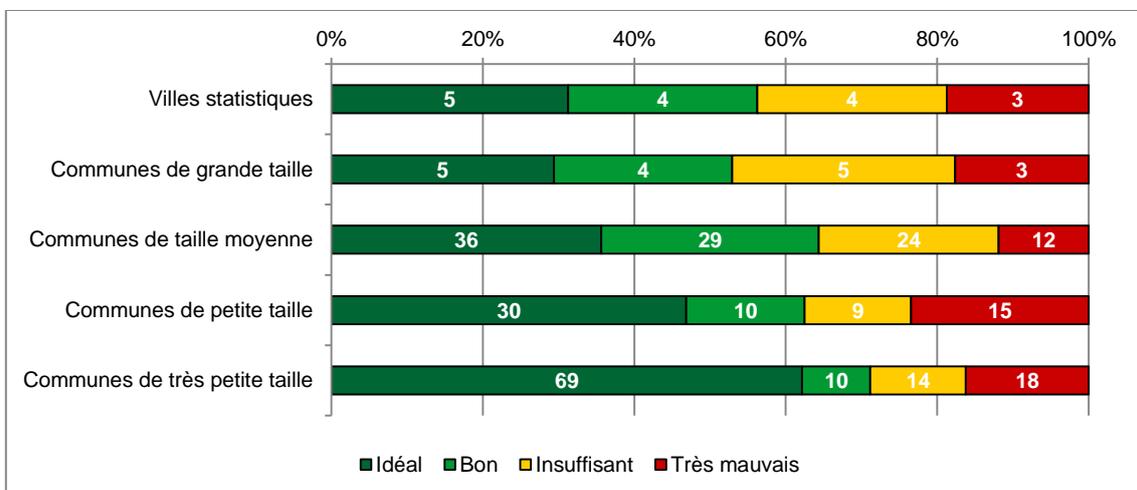
Analyse des résultats par catégorie de taille de commune (Figure 5)

La proportion de communes avec un degré d'autofinancement optimal ($\geq 100\%$) est nettement plus élevée dans les communes de (très) petite taille que dans les communes de taille moyenne et, surtout, dans les communes de grande taille et les villes statistiques. Les communes de (très) petite taille sont aussi proportionnellement plus nombreuses à avoir un degré d'autofinancement qui soit au moins acceptable ($>70\%$).

Les prochaines sections permettront de vérifier si le degré d'autofinancement très élevé des communes de très petite taille s'explique par une marge d'autofinancement élevée ou plutôt par le fait que ces communes sont très circonspectes en matière d'investissements.

Plus du 40% des villes et des communes de grande taille ont un degré d'autofinancement insuffisant. La plupart des communes dans cette situation ont une (très) petite taille.

Figure 5 : Degré d'autofinancement par commune, selon la catégorie de taille, 2013-2017



2. Capacité d'autofinancement

Explication de l'indicateur

La capacité d'autofinancement est une mesure de la marge financière dont une commune dispose pour financer ses investissements et/ou réduire sa dette. Elle consiste dans l'autofinancement exprimé en pour cent du revenu courant de la commune.

Un taux négatif signifie que la commune ne parvient pas à financer ses dépenses courantes au moyen de ses propres ressources et doit donc avoir recours à l'emprunt. Une telle situation est dommageable et devrait être évitée.

Une capacité d'autofinancement inférieure à 3% est insuffisante. Elle devrait atteindre au moins le 6% pour être considérée acceptable. En général, plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.

Dans l'interprétation de cet indicateur il faut aussi tenir compte de l'état des équipements communaux. En particulier, une commune qui accumule du retard dans la réalisation ou dans le renouvellement d'infrastructures publiques nécessaires se doit d'avoir une capacité d'autofinancement supérieure à celle d'une collectivité ayant fait un effort normal.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenu courant}}$	>10%	Bonne
	6-10%	Moyenne
	3-6%	Faible
	<3%	Mauvaise

Autofinancement	Natures
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
+ Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
+ Amortissements du découvert du bilan	333
+ Attributions aux financements spéciaux	38
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48

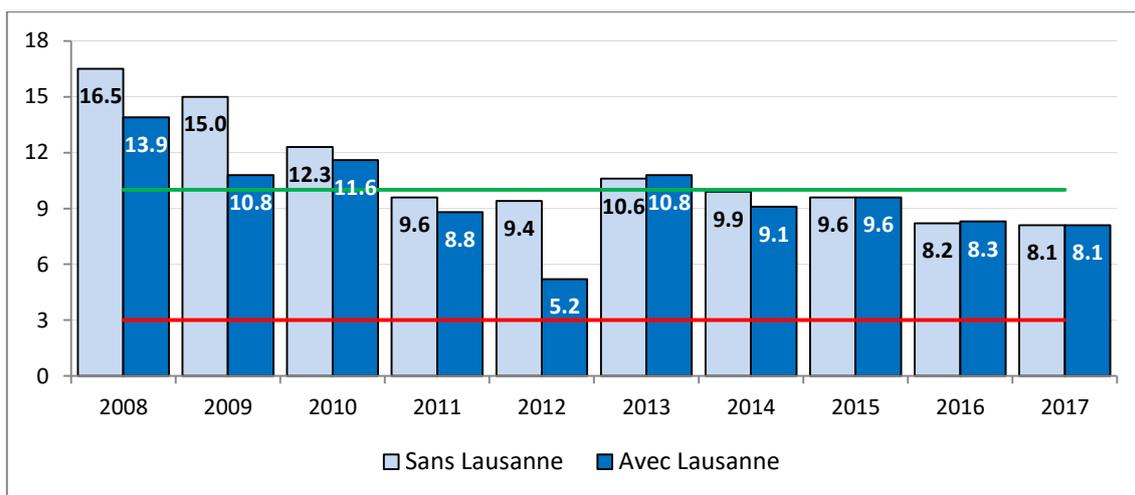
Revenu courant	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Vue d'ensemble des communes (Figure 6)

La capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes est acceptable. Il s'agit d'une constante de la dernière décennie. Toutefois, on observe une baisse constante depuis 2013.

Jusqu'en 2012 la capacité d'autofinancement de Lausanne a été bien moins bonne que celle de l'ensemble des autres communes. Cette différence a presque entièrement disparu dans les dernières années. Ce rattrapage est dû plus à un affaiblissement de la capacité d'autofinancement des autres communes qu'à un renforcement de celle de Lausanne.

Figure 6 : Capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes, en %, 2008-2017



Analyse des moyennes par catégorie de taille (Figure 7)

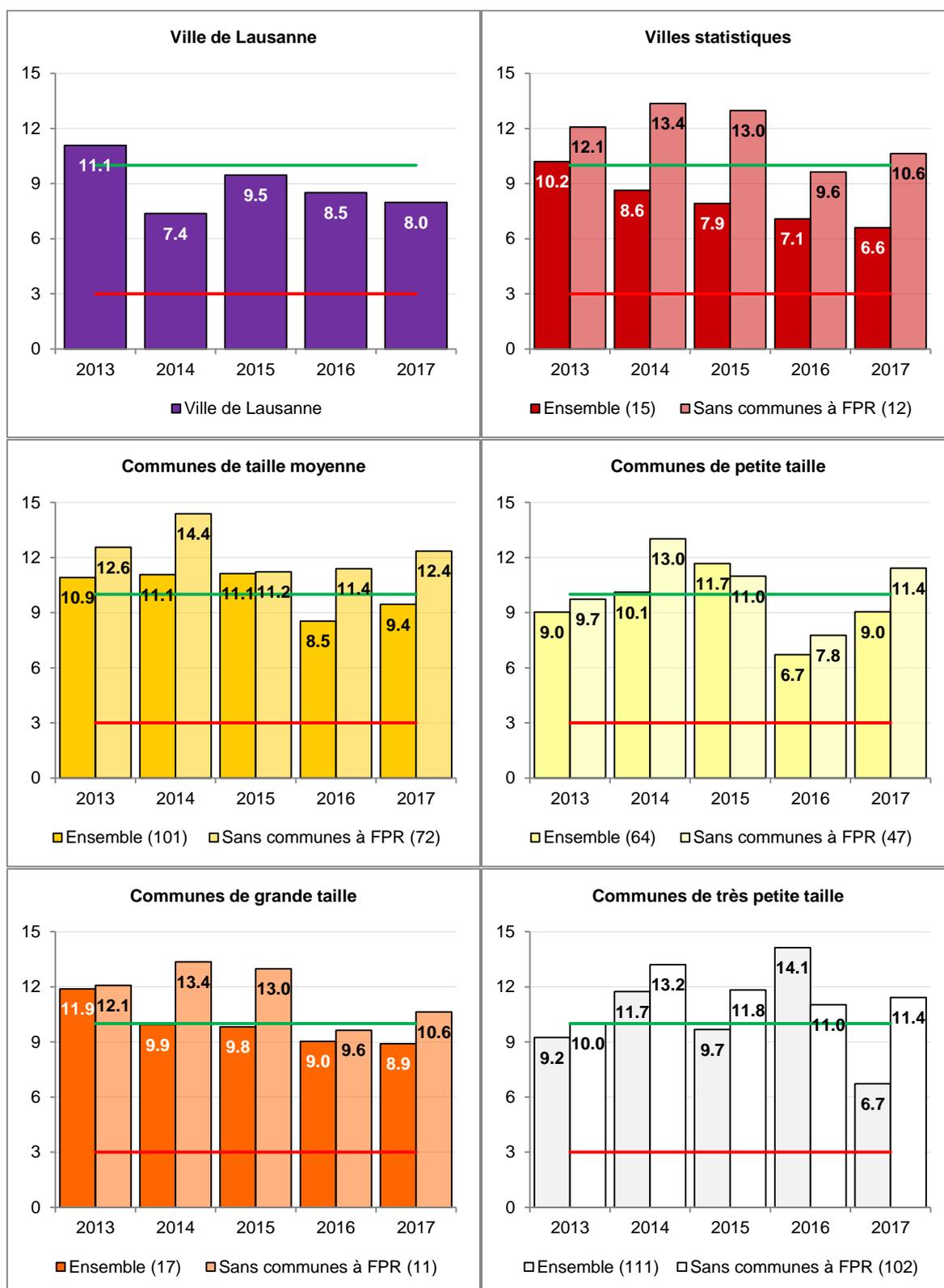
Les villes statistiques ont la capacité d'autofinancement moyenne la plus faible de toutes les catégories de taille. Ce résultat négatif est déterminé par la situation des trois villes avec une valeur du point d'impôt qui dépasse le 120% de la moyenne (Nyon, Pully et la Tour-de-Peilz). Néanmoins, la capacité d'autofinancement de l'ensemble des villes demeure bonne.

La capacité d'autofinancement de Lausanne est largement acceptable.

Les autres catégories n'affichent pas des capacités d'autofinancement significativement différentes entre elles. On peut néanmoins constater que les chiffres de cet indicateur pour les (très) petites communes peuvent parfois baisser soudainement sur une année isolée.

En règle générale, les communes avec une valeur du point d'impôt dépassant le 120% de la moyenne ont un degré d'autofinancement moyen inférieur aux communes avec des valeurs inférieures. Cela est cohérent, car ces communes peuvent consacrer aux investissements une portion inférieure de leur revenu courant, celui-ci devant aussi servir à payer leur plus grande contribution au financement de la solidarité intercommunale.

Figure 7 : Capacité d'autofinancement moyenne, selon la catégorie de taille (2013-2017)



Note : les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt 2017 (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

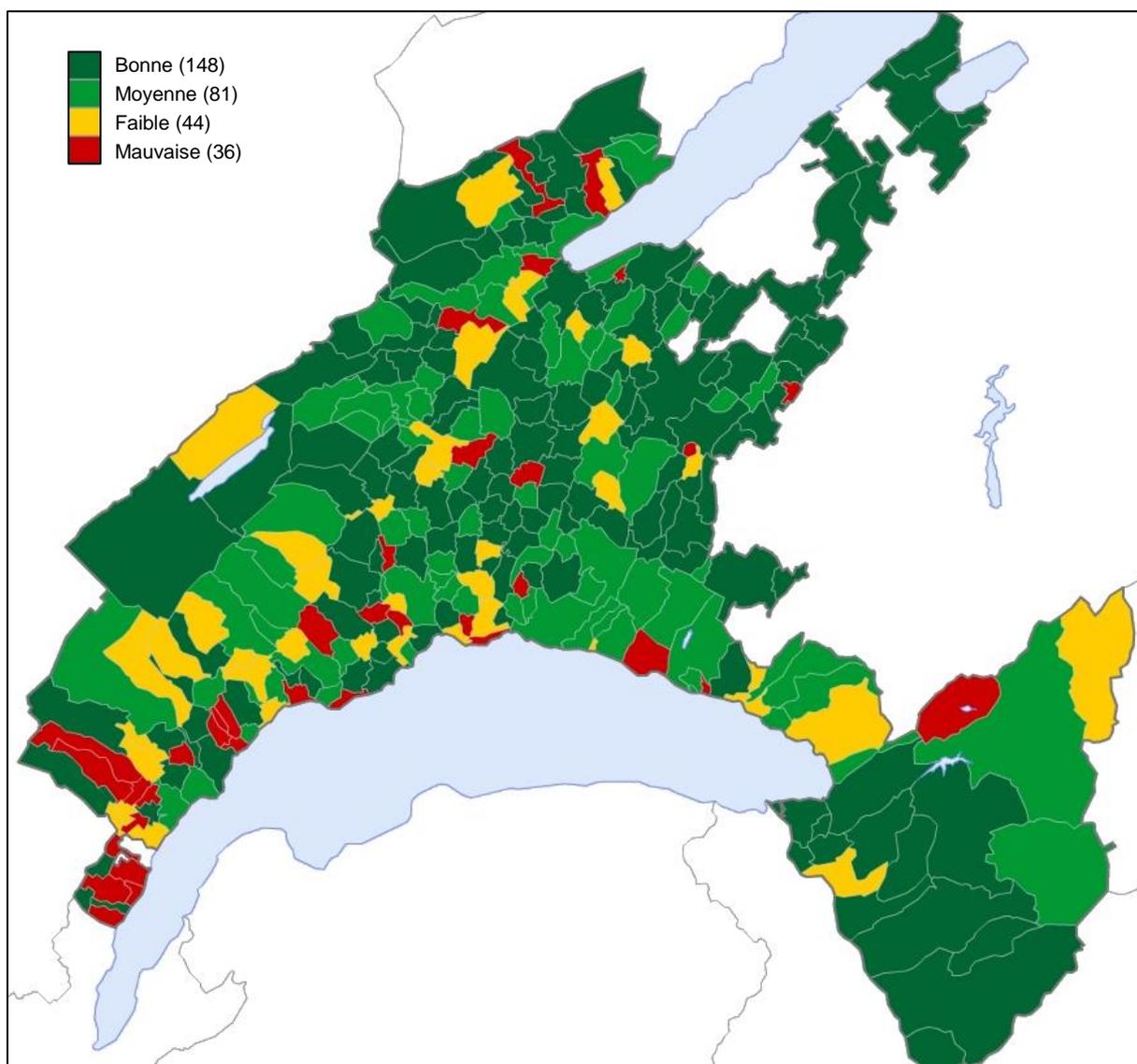
Analyse globale des résultats par commune (Figure 8 et Figure 9)

En moyenne sur 5 ans (2013-2017), 148 communes affichent une bonne capacité d'autofinancement (>10%). Cette capacité est moyenne (6%-10%) dans 81 autres communes. Ces deux catégories de communes réunies regroupent plus de trois quarts des communes.

La capacité d'autofinancement est faible (3-6%) dans 44 communes. Une faible capacité d'autofinancement peut se justifier si une commune a consenti plusieurs investissements dans les années précédentes. Par contre, elle signale un problème si la commune est en retard avec ses investissements ou prévoit des importants investissements à court terme.

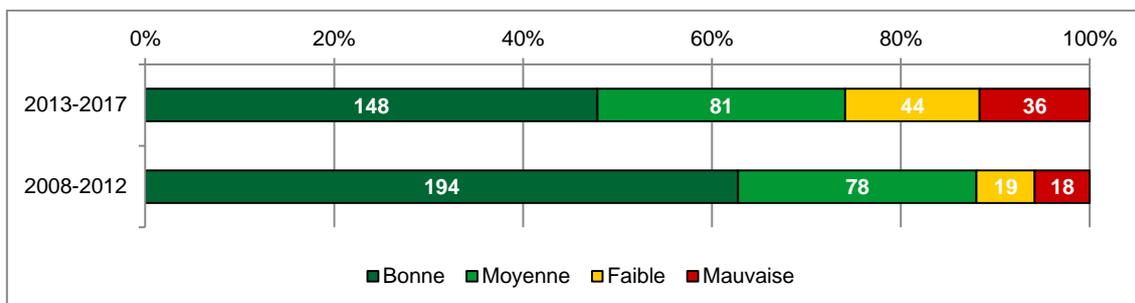
La capacité d'autofinancement est mauvaise pour les 36 communes restantes. Celles-ci peinent à dégager suffisamment de ressources pour financer leurs investissements.

Figure 8: Capacité d'autofinancement par commune, 2013-2017



Par rapport à la période 2008-2012, durant la période 2013-2017, le nombre de communes avec une capacité d'autofinancement bonne ou moyenne a passé de 272 à 229 (-43). Par contre, on constate une augmentation du nombre de communes avec une faible capacité de 19 à 44 (+25). La période 2013-2017 affiche 18 communes supplémentaires avec une très faible capacité d'autofinancement par rapport à la période 2008-2012.

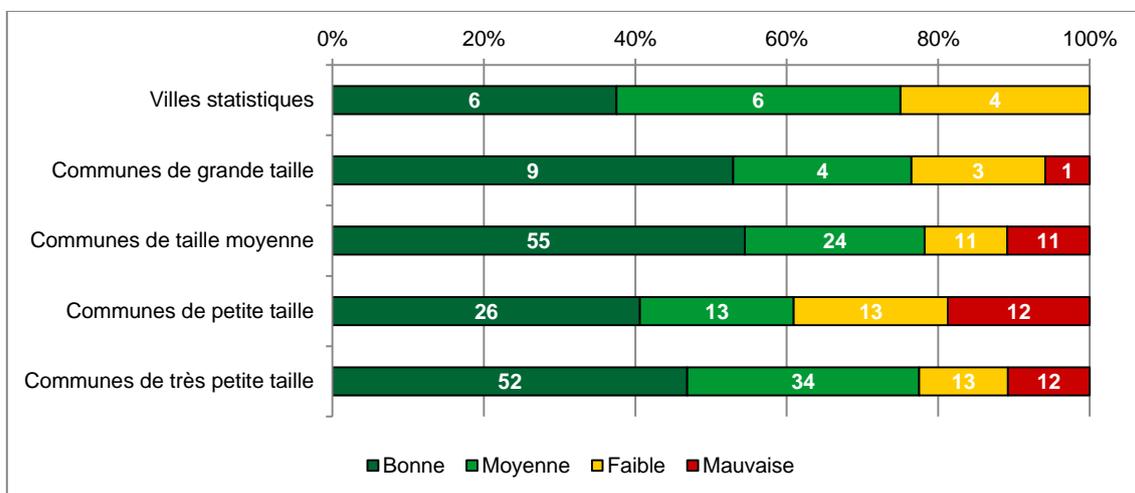
Figure 9 : Capacité d'autofinancement par commune, 2008-2012 et 2013-2017



Analyse des résultats par catégorie de taille de commune (Figure 10)

Seulement 4 villes et 4 communes de grande taille ont une capacité d'autofinancement faible. Par contre, une seule de ces communes a une mauvaise capacité d'autofinancement. La plupart des communes dans une situation mauvaise ont une taille plus petite.

Figure 10 : Capacité d'autofinancement par commune, selon la catégorie de taille, 2013-2017



3. Quotité d'investissement

Explication de l'indicateur

La quotité d'investissement exprime les investissements bruts en pour cent des dépenses consolidées, cela afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Il s'agit d'un indicateur de l'intensité relative de l'activité d'investissement d'une commune.

Un taux de plus de 20% est un indice d'activités d'investissement très importantes. Par contre, un taux de moins de 10% suggère une faible activité. L'intensité optimale des activités d'investissement dépend du retard ou de l'avance accumulés par la commune dans la réalisation ou le renouvellement d'infrastructures. Un taux inférieur à 3% est souvent insuffisant.

Il importe d'apprécier la quotité d'investissement en tenant compte simultanément de la capacité d'autofinancement. Des intenses activités d'investissement peuvent en effet être justifiées pour des communes avec une grande capacité d'autofinancement tout en étant source d'inquiétudes pour des communes avec une marge de manœuvre plus limitée.

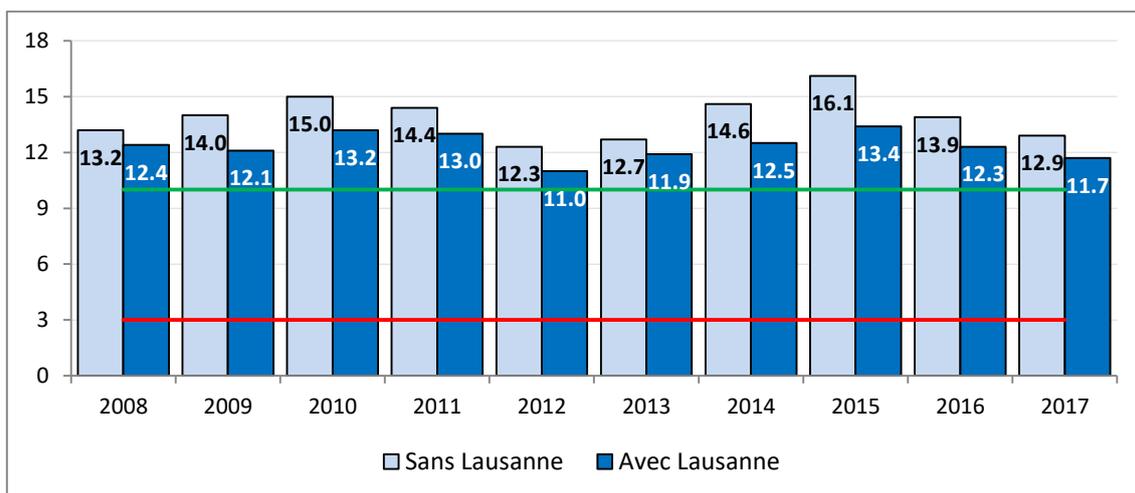
Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses consolidées}}$	>20%	Importante
	10-20%	Moyenne à bonne
	3-10%	Faible
	<3%	Insuffisante

Investissements bruts	Natures
+ Dépenses reportées au bilan	5
Dépenses consolidées	Natures
+ Charges totales du compte de fonctionnement	3
+ Dépenses reportées au bilan	5
- Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
- Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
- Amortissements du découvert du bilan	333
- Attributions aux financements spéciaux	38
- Imputations internes	39

Vue d'ensemble des communes (Figure 11)

Les activités d'investissement 2017 des communes atteignent un bon niveau. Toutefois, la quotité d'investissement moyenne de l'ensemble des communes est en baisse constante depuis le pic décennal de 2015. Néanmoins, la quotité d'investissement moyenne n'a pas encore atteint le minimum de la période sous analyse, minimum enregistré en 2012.

Figure 11 : Quotité d'investissement de l'ensemble des communes, en %, 2008-2017



Analyse des moyennes par catégories de taille (Figure 12)

Les (très) petites communes affichent la quotité d'investissement la plus faible de toutes les catégories de taille. Ce manque d'activités d'investissement permet d'expliquer pourquoi elles tendent à avoir un degré d'autofinancement supérieur à celui des autres communes.

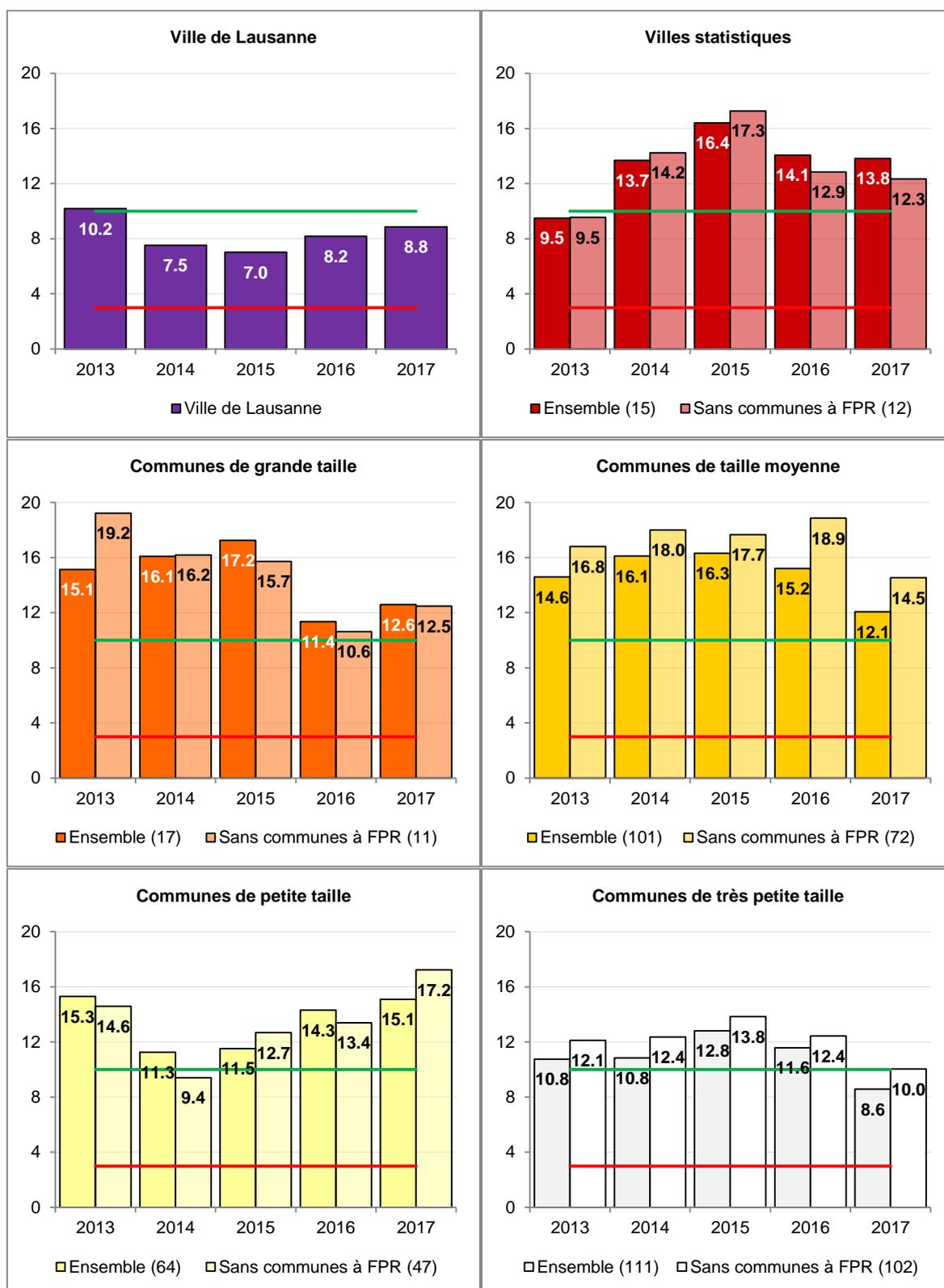
La plus faible quotité d'investissement dans les (très) petites communes s'explique par le fait que ces communes tendent plus facilement, pour d'évidentes raisons de taille critique, à déléguer la fourniture de plusieurs services nécessitant des investissements importants à des associations intercommunales. Par conséquent, le financement de ces services apparaît dans les comptes des communes délégatrices comme des dépenses courantes en faveur d'une ou plusieurs associations intercommunales et pas comme des investissements.

Compte tenu des considérations ci-dessus et des chiffres des communes de taille moyenne ou supérieure, on peut constater que les activités d'investissement des communes vaudoises sont encore plus importantes que ce que la moyenne globale pouvait faire penser.

La quotité d'investissement de Lausanne est inférieure à la moyenne, mais elle augmente constamment depuis 2015. Ce niveau d'investissement demeure néanmoins faible.

Les communes avec une valeur du point d'impôt dépassant le 120% de la moyenne n'ont pas une quotité d'investissement systématiquement différente de celle des autres communes.

Figure 12 : Quotité d'investissement moyenne, selon la catégorie de taille (2013-2017)



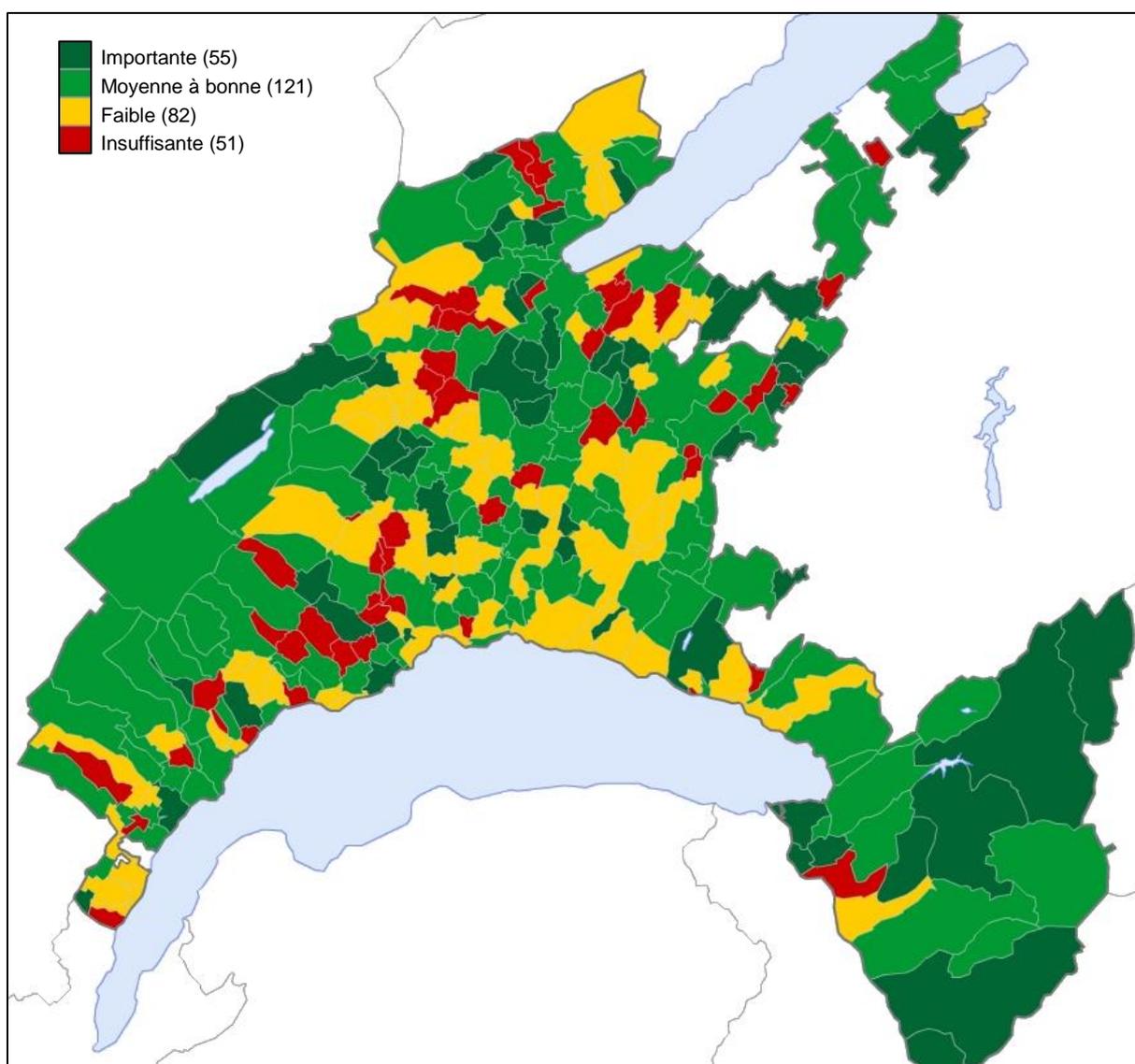
Note : les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt 2017 (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

Analyse globale des résultats par commune (Figure 13 et Figure 14)

En moyenne sur cinq ans (2013-2017), 55 communes ont des activités d'investissement très importantes, voire même trop importantes. Par contre, 121 communes ont des activités d'investissement qui peuvent être qualifiée de moyennes, voire même de bonnes.

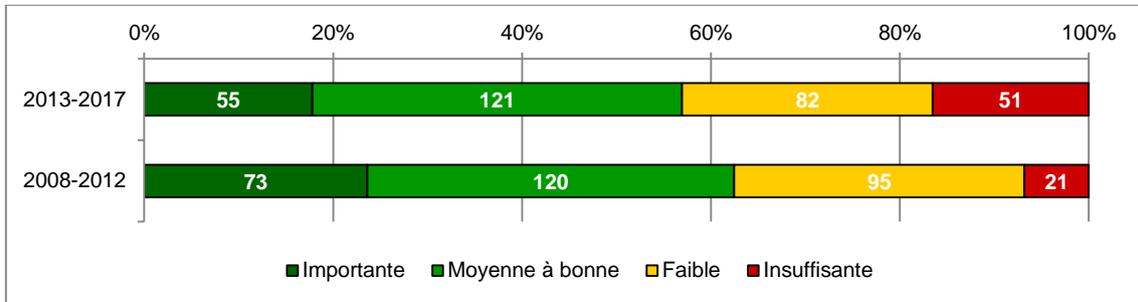
L'effort d'investissement est faible ou insuffisant pour 133 communes. Parmi ces communes, 51 affichent des activités d'investissement qui sont insuffisantes. Toutefois, ce chiffre ne doit pas inquiéter excessivement car, comme on le verra par la suite, ces communes sont pour la plupart des communes de (très) petite taille. Leur très faible quotité d'investissement est tout simplement la conséquence directe du fait que ces communes délèguent la plupart de leurs dépenses d'investissements à des associations intercommunales. Par conséquent, ces dépenses n'apparaissent pas comme des dépenses d'investissements dans les comptes de ces communes, mais comme des charges de transfert en faveur de ces associations.

Figure 13 : Quotité d'investissement par commune, 2013-2017



Par rapport à la période 2008-2012, durant la période 2013-2017, les communes avec des activités d'investissement importantes sont passées de 73 à 55 (-18). A l'inverse, le nombre de communes avec des activités d'investissement insuffisantes est passé de 21 à 51 (+30). Enfin, le nombre de communes avec une activité moyenne ou bonne est demeuré stable.

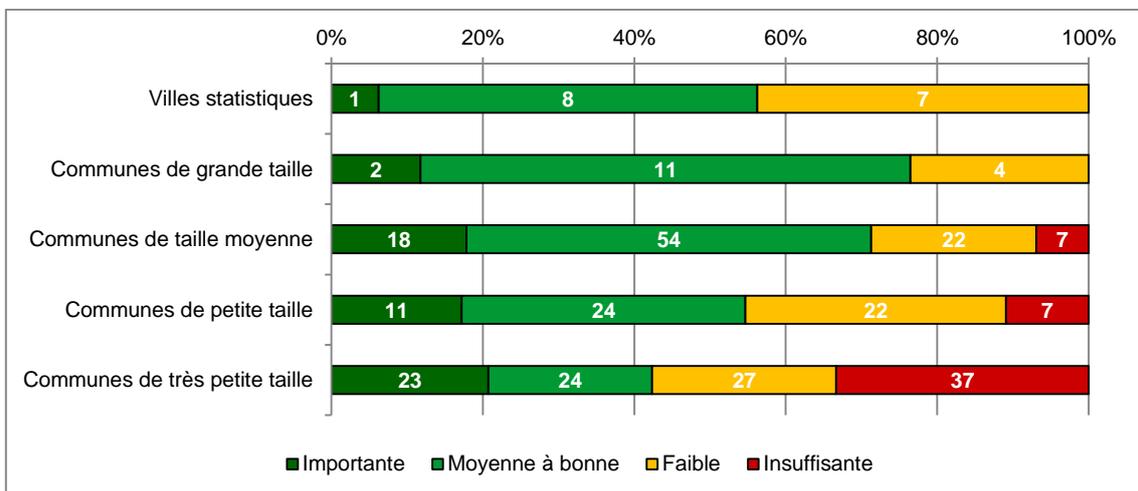
Figure 14 : Quotité d'investissement par commune, 2008-2012 et 2013-2017



Analyse des résultats par catégorie de taille de commune (Figure 15)

Parmi les villes statistiques et les communes de grande taille on n'observe pas de communes avec des activités d'investissement insuffisantes. Il en va différemment dans la catégorie des communes de taille moyenne. Toutefois, la plupart des communes avec des activités d'investissement insuffisantes sont de très petite taille. Cela s'explique par l'important recours de ces communes aux services des associations intercommunales.

Figure 15 : Quotité d'investissement par commune, selon la catégorie de taille, 2013-2017



4. Classification synthétique (autofinancement et investissements)

La classification proposée dans cette section vise à donner un aperçu global de la situation de chaque commune sur la base des indicateurs illustré jusqu'ici (degré d'autofinancement, capacité d'autofinancement et quotité d'investissement). On distingue trois situations :

Communes à risque

Il s'agit de communes qui combinent un degré d'autofinancement très mauvais avec une très faible capacité d'autofinancement. Durant la période 2013-2017, 22 communes correspondent à cette définition, alors qu'il n'y en avait qu'une seule durant la période 2008-2012.

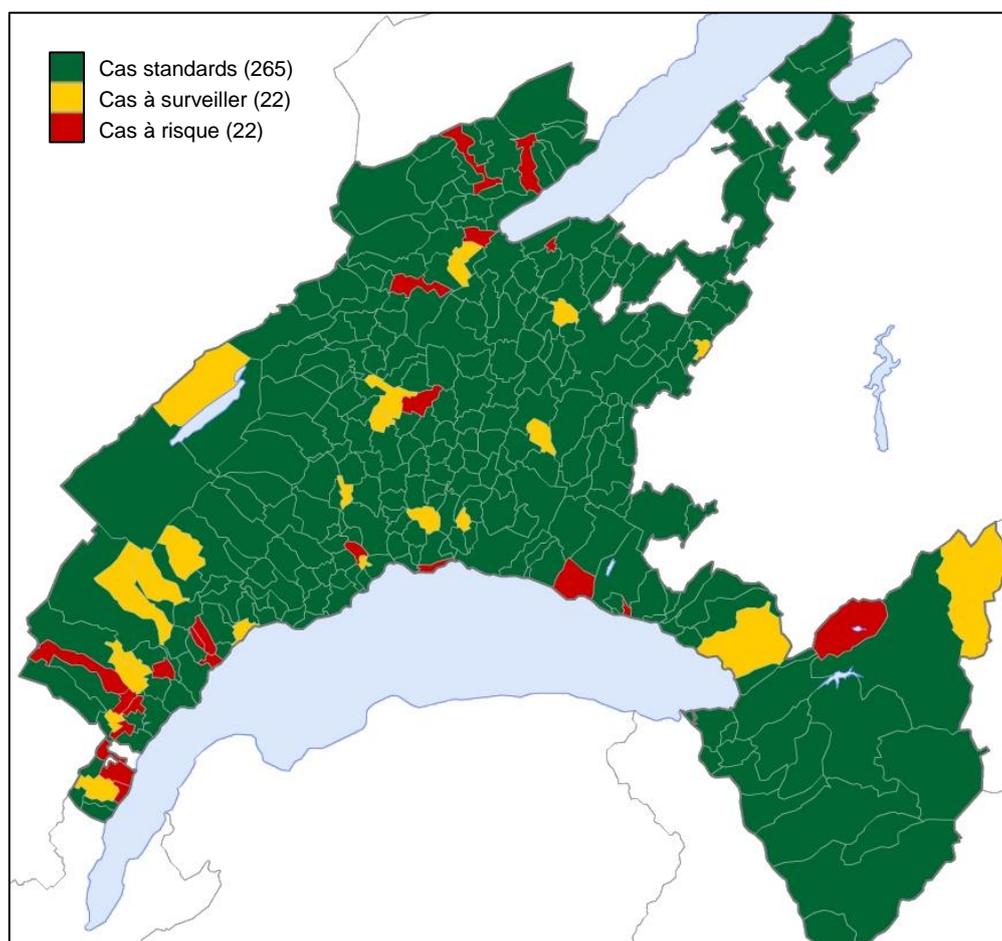
Communes dont l'évolution doit être surveillée

Il s'agit de communes qui combinent un degré d'autofinancement très mauvais avec une faible capacité d'autofinancement ou un degré d'autofinancement insuffisant (à condition que la valeur de la quotité d'investissement n'indique pas une activité importante) et une très faible capacité d'autofinancement. Durant la période 2013-2017, 22 communes répondent à ces critères (contre 6 durant la période 2008-2012).

Communes ne nécessitant pas de surveillance

Il s'agit des 265 communes qui ne correspondent pas aux deux définitions ci-dessus.

Figure 16 : Classification synthétique (autofinancement et investissements), 2013-2017



B. Endettement et coût de l'endettement

5. Endettement net / fortune nette par habitant

Explication de l'indicateur

La différence entre les engagements de la commune et la valeur de son patrimoine financier représente son endettement net ou, si négative, sa fortune nette. Afin de les rendre plus comparables entre les communes, ces montants sont exprimés en francs par habitant.

L'endettement net est sensible au mode de financement des investissements adopté par les communes. En particulier, l'adhésion à une association de communes pour la réalisation de certaines tâches est de nature à réduire les engagements mis au bilan par la commune. En effet, ces associations peuvent directement recourir à l'emprunt pour financer leurs investissements plutôt que demander à leurs membres d'y participer directement.

Les emprunts des associations intercommunales engagent leurs membres. Afin de ne pas sous-estimer l'endettement net des communes qui font le plus recours aux associations intercommunales, il faut tenir compte des dettes et de la fortune des associations intercommunales dans le calcul de l'indicateur. En l'absence d'informations exhaustives, nous avons supposé une répartition au prorata de la population des communes-membres.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Engagements} - \text{Patrimoine financier}}{\text{Population résidente permanente (au 31.12)}}$	< 0	fortune nette
	0-1'000	faible endettement
	1'000-3'000	endettement modéré
	3'000-5'000	haut endettement
	>5'000	très haut endettement

Patrimoine financier	Natures
+ Disponibilités	910
+ Débiteurs et comptes courants	911
+ Placements du patrimoine financier	912
+ Actifs transitoires	913
Engagements	Natures
- Engagements courants	920
- Dettes à court terme	921
- Emprunts à moyen et long terme	922
- Engagements envers des propres établissements et fonds	923
- Passifs transitoires	925

Note 1 : La qualité de cet indicateur dépend de l'uniformité des pratiques communales en ce qui concerne l'attribution des éléments de la fortune au patrimoine administratif plutôt que financier.

Note 2 : Cet indicateur ne tient pas compte des éventuelles réserves latentes des communes. La prise en compte de ces réserves latentes améliorerait l'évaluation de l'endettement des communes.

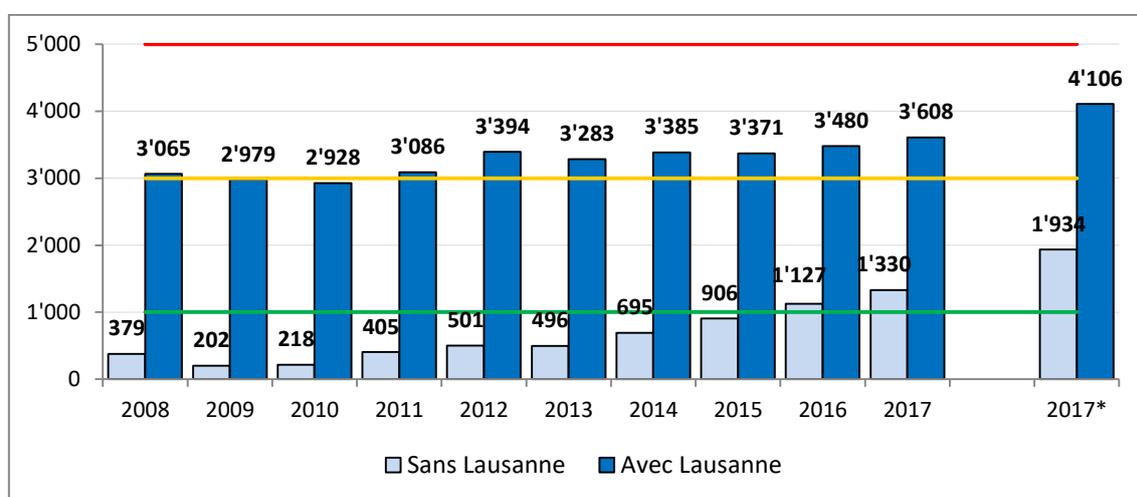
Vue d'ensemble des communes (Figure 17)

En 2017, l'endettement net par habitant de l'ensemble des communes (sans Lausanne et sans tenir compte des dettes des associations intercommunales) est dans la fourchette basse d'un endettement modéré. Jusqu'en 2015 cet endettement pouvait encore être qualifié de faible, mais il était déjà en rapide augmentation depuis plusieurs années.

Le diagnostic de la situation est différent si on tient compte aussi de Lausanne. En effet, son très haut endettement augmente de manière significative l'endettement net communal.

En prenant en considération les dettes nettes intercommunales, l'endettement net par habitant de l'ensemble des communes (sans Lausanne) augmente de 600 francs. Malgré cette forte correction vers le haut, l'endettement global des communes demeure modéré.

Figure 17 : Endettement net de l'ensemble des communes, en francs par habitant, 2008-2017



Chiffres déflatés sur la base de l'Index suisse des prix à la consommation (2017 = 100).
2017* tient aussi compte d'une estimation des dettes des associations intercommunales.

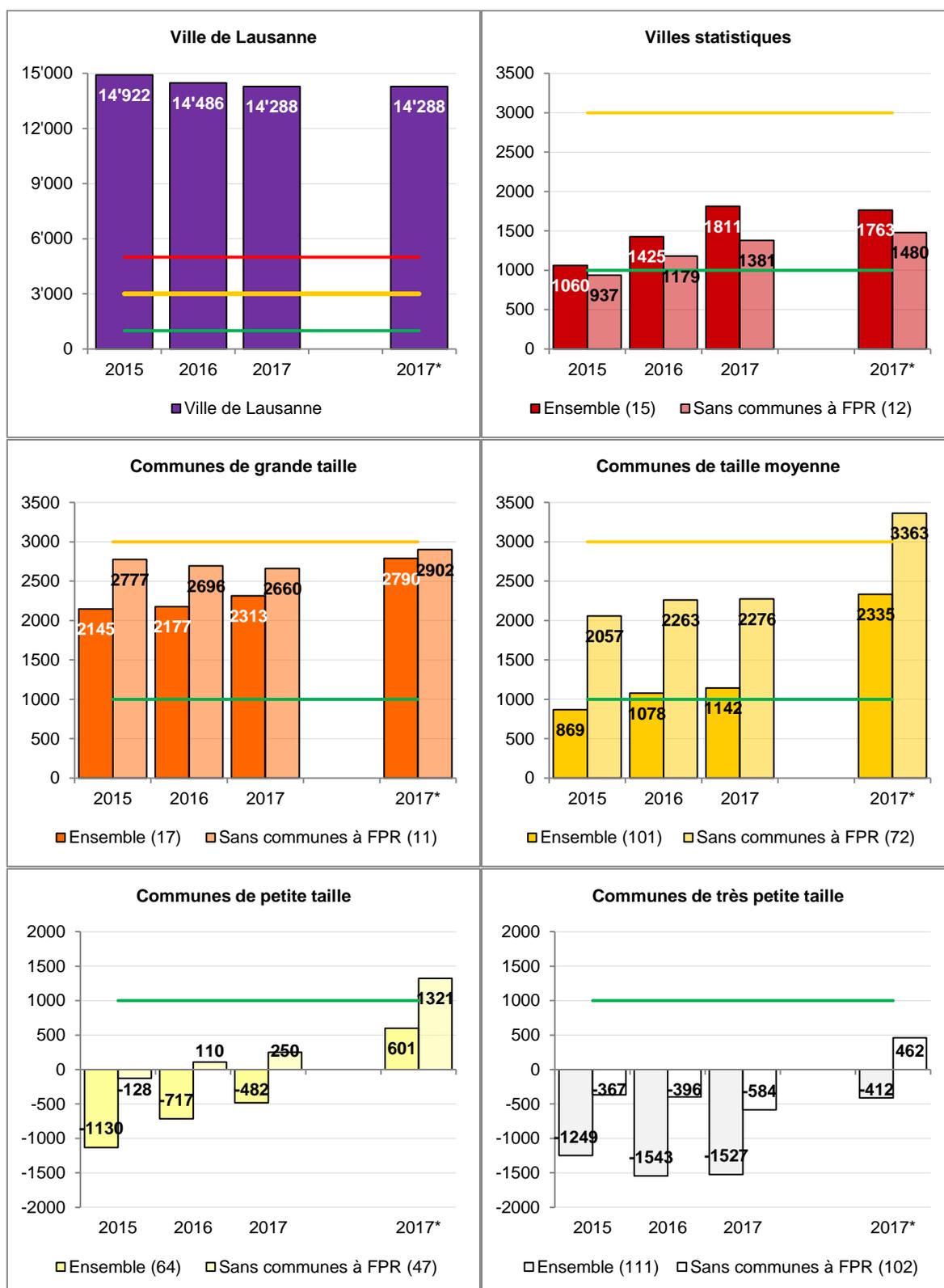
Analyse des moyennes par catégories de taille (Figure 18)

La prise en considération des dettes des associations intercommunales n'a pas d'influence significative sur l'endettement net par habitant des villes. Par contre, leur prise en compte augmente l'endettement net par habitant des autres catégories de communes, surtout en ce qui concerne les communes de taille moyenne ou de (très) petite taille. Ce résultat n'est pas surprenant, car ces communes délèguent plus souvent des tâches à des associations intercommunales.

Après prise en considération des dettes intercommunales, les villes affichent un endettement net par habitant nettement inférieur à celui des communes de taille moyenne et grande. Par contre, l'endettement est particulièrement peu marqué dans les (très) petites communes.

Les villes et les communes de grande taille avec une valeur du point d'impôt dépassant le 120% de la moyenne tendent à être plus endettées que les autres communes de la même catégorie. Par contre, les communes de taille moyenne ou de (très) petite taille avec une valeur du point d'impôt dépassant le 120% de la moyenne tendent à avoir un endettement net par habitant bien inférieur à celui des autres communes de ces deux catégories de taille.

Figure 18 : Endettement net par habitant, selon la catégorie de taille (2015-2017)



Note : 2017* avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales. Les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt 2017 (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

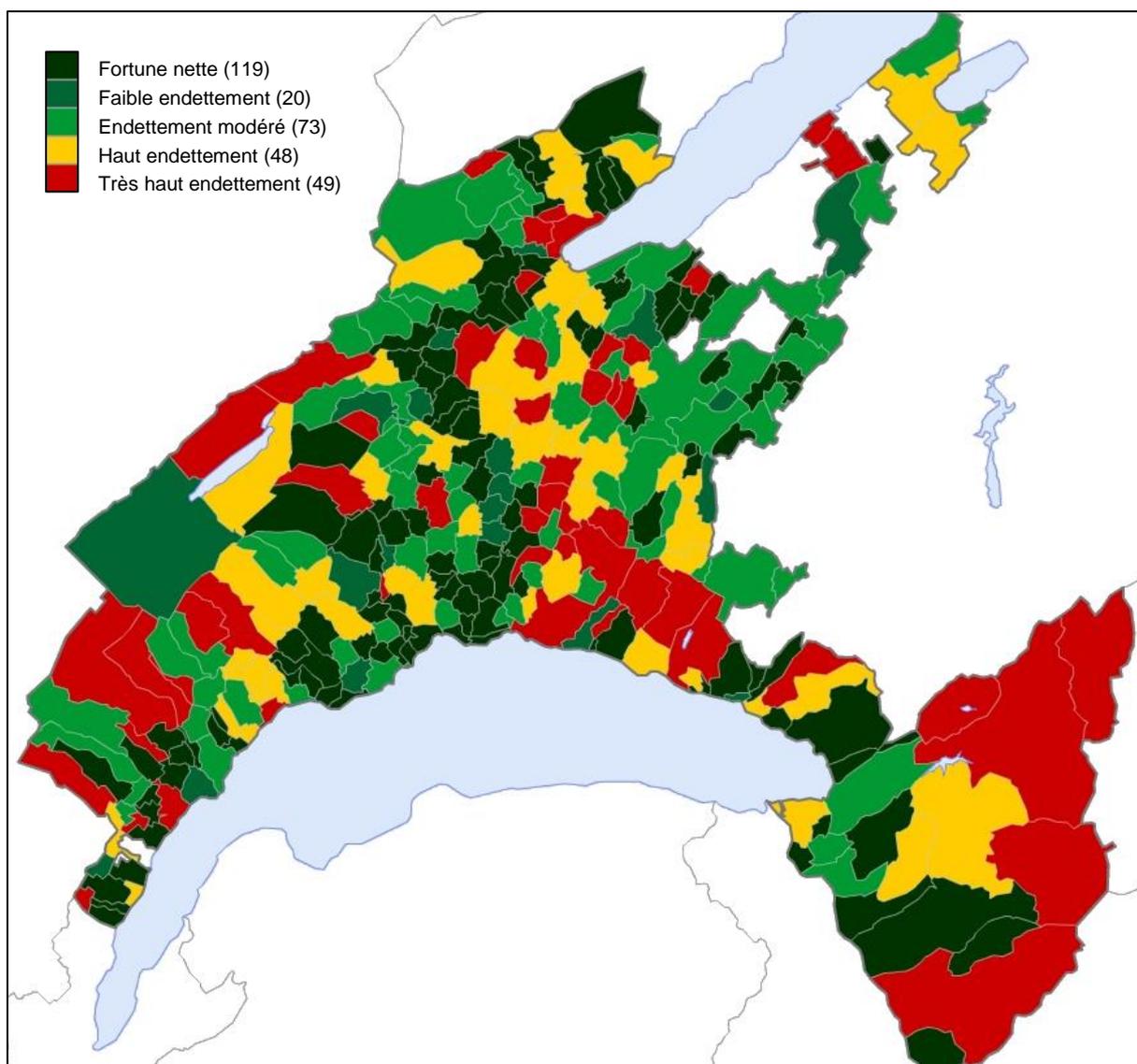
Analyse globale des résultats par commune (Figure 19)

La situation individuelle des communes en matière d'endettement net est très hétérogène.

L'endettement net par habitant est faible pour 20 communes, ainsi que modéré pour 73. Si on additionne ces communes à celles avec une fortune nette, on peut constater que 212 communes (environ 69% du total) ont un endettement par habitant nul ou tout à fait tolérable.

Ils ne restent ainsi que 48 communes avec un haut endettement net par habitant et 49 communes avec un très haut endettement. Parmi ces dernières, huit communes dépassent même les 10'000 francs d'endettement net par habitant.

Figure 19: Endettement net par habitant et par commune, 2017



Note : avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales.

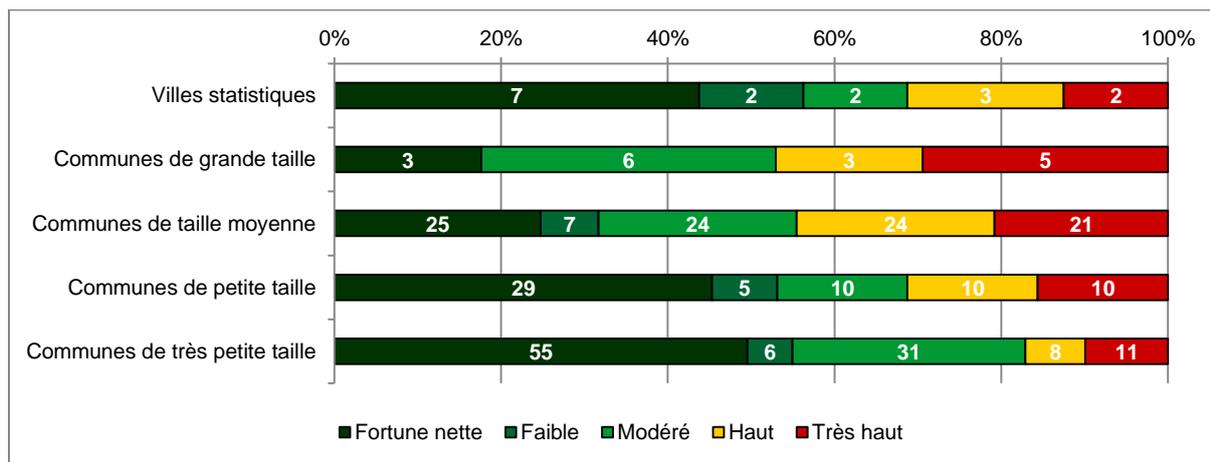
L'absence de données sur la répartition des dettes intercommunales avant 2017 ne permet pas de mener une comparaison des résultats par commune par périodes.

Analyse des résultats par catégorie de taille de commune (Figure 20)

Environ la moitié des communes de (très) petite taille disposent d'une fortune nette. Cela signifie que leur patrimoine financier est supérieur au montant total de leurs engagements. Cette situation enviable concerne aussi 7 villes (plus du 40% de la catégorie), 3 communes de grande taille (20% de la catégorie) et 25 de taille moyenne (25% de la catégorie).

Deux villes ont un endettement très haut. Villes statistiques mises à part, la proportion des communes avec un (très) haut endettement diminue avec leur taille.

Figure 20 : Endettement net par habitant, selon la catégorie de taille, 2017

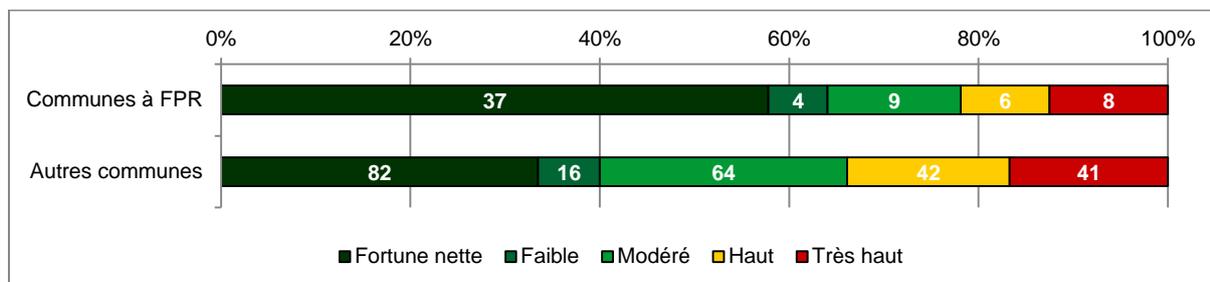


Note : avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales.

L'analyse des moyennes ayant révélé de fortes disparités entre communes en fonction de la valeur de leurs points d'impôt (et donc de leur potentiel de ressources), la figure ci-dessus analyse l'endettement net par habitant des communes à la lumière de ce clivage. On constate immédiatement que, en proportion, les communes à fort potentiel de ressources disposent plus souvent d'une fortune nette (environ 60% contre environ 35%) et font face moins souvent à un (très) haut niveau d'endettement (environ 22% contre environ 34%).

Malgré leur capacité fiscale, 8 communes à fort potentiel de ressources affichent un très haut niveau d'endettement.

Figure 21 : Endettement net par habitant, selon la valeur du point d'impôt communal, 2017



Note : avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales. Les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

6. Rapport entre dette brute et revenus courants

Explication de l'indicateur

Afin d'évaluer si la situation d'endettement des communes est proportionnée à leur revenu, la dette brute est rapportée au revenu courant. Cet indicateur renseigne sur la part du revenu courant qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette. Dans le calcul de cet indicateur il faut tenir compte de la dette brute des associations intercommunales.

Pour rappel, la version de l'indicateur se limitant aux emprunts directs des communes est déjà utilisée par quelques communes dans le cadre de la détermination du plafond d'endettement. Bien qu'il soit recommandé de ne pas fixer un plafond dépassant le 250% des revenus réguliers non affectés, un indicateur supérieur à 150% est déjà mauvais.

Selon la commune considérée, le rapport entre dette brute et revenu courant peut être moins positif que l'autre indicateur proposé aux communes par le SCL pour déterminer leur plafond d'endettement, c'est-à-dire le rapport entre dette nette et revenus fiscaux réguliers.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Revenus courants}}$	≤50%	très bon
	50-100%	bon
	100-150%	acceptable
	150-200%	mauvais
	>200%	critique

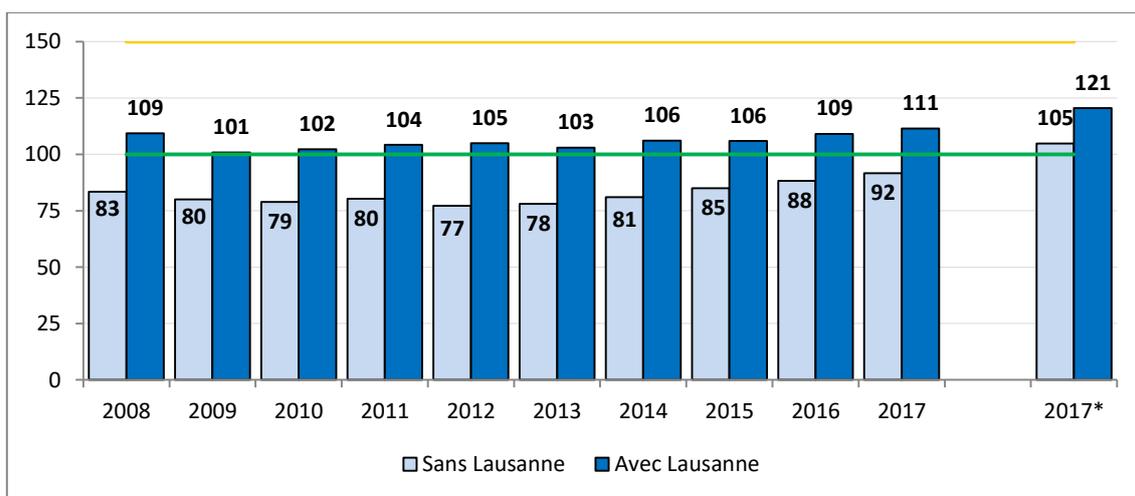
Dette brute	Natures
- Dettes à court terme	921
- Emprunts à moyen et long terme	922
- Engagements envers des propres établissements et fonds	923
Revenus courants	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Note 1 : Parmi les 309 communes qui ont fixé un plafond de l'endettement pour la législature 2016-2021, 291 communes ont choisi un plafond de l'endettement brut. Cela correspond au 94% de toutes les communes. Pour cette raison, dans ce rapport nous nous focalisons sur cet indicateur.

Vue d'ensemble des communes (Figure 22)

En 2017, le rapport entre dette brute (hors dettes des associations intercommunales) et revenu courant de l'ensemble des communes (sans Lausanne) est bon. Toutefois, ce rapport subit une légère détérioration depuis 2012. De surcroît, si on tient compte des dettes intercommunales, le rapport entre dette brute et revenu courant de l'ensemble des communes (sans Lausanne) dépasse en 2017, pour la première fois, le seuil du 100%. L'évaluation de l'ensemble des communes passe donc de bon à acceptable. Sans surprise, l'ajout de Lausanne péjore le rapport entre dette brute et revenu courant.

Figure 22 : Rapport entre dette brute et revenus, en %, 2008-2017



2017* tient aussi compte d'une estimation des dettes des associations intercommunales.

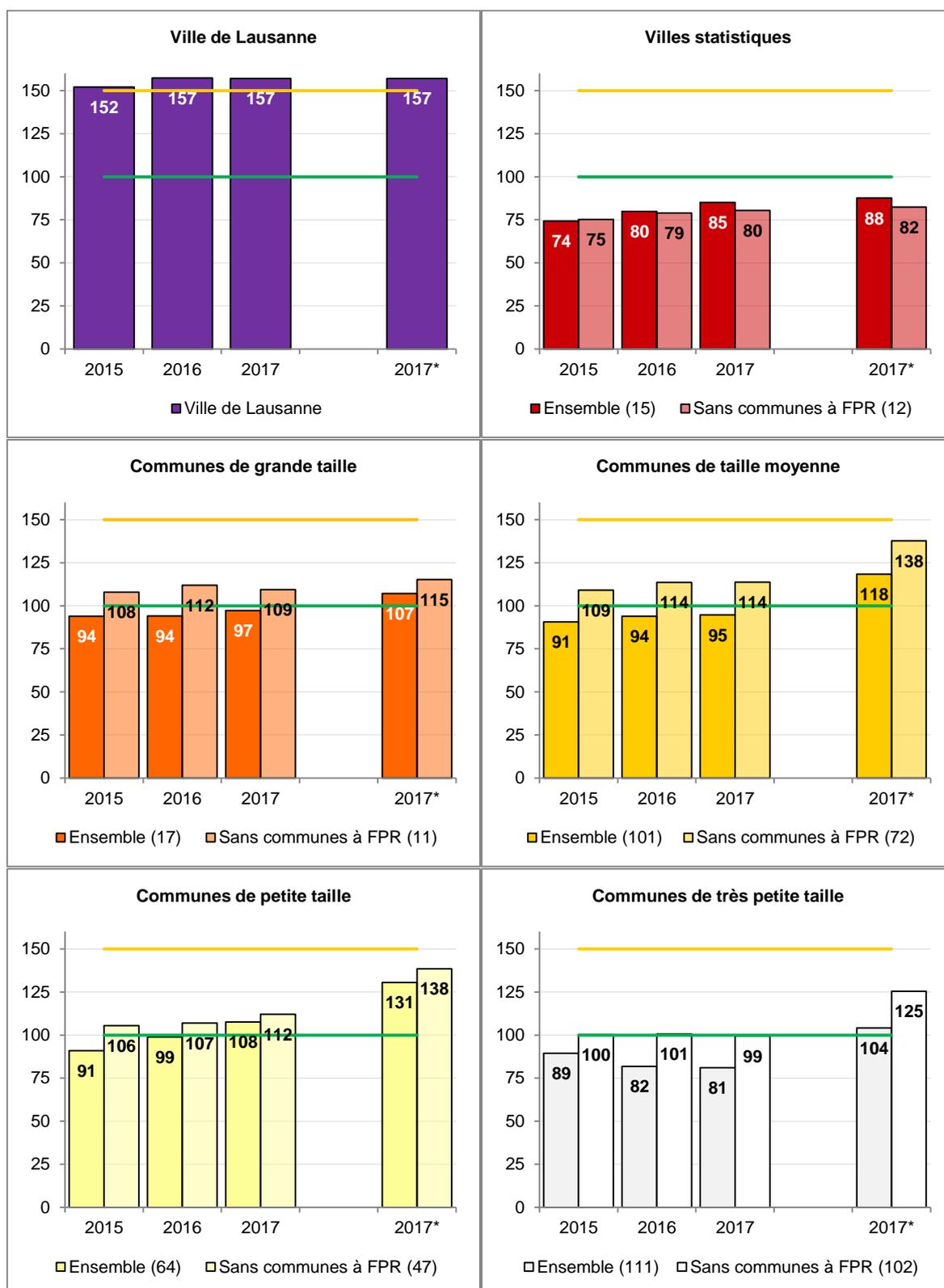
Analyse des moyennes par catégories de taille (Figure 23)

Le rapport moyen entre dette brute et revenus courants des villes statistiques (hors Lausanne) est bon (entre 50% et 100%). Elles affichent aussi un meilleur rapport que toutes les autres catégories de taille. Par contre, le rapport entre dette brute et revenus courants de Lausanne est légèrement au-dessus du seuil d'acceptabilité (150%).

Pour les autres catégories, le rapport moyen entre dette brute et revenus courants tend à être acceptable (supérieur à 100% et inférieur à 150%) déjà sans tenir compte des dettes intercommunales. La prise en compte de dettes intercommunales péjore inévitablement ce rapport, surtout pour les communes de (très) petite taille.

Le rapport moyen entre dette brute et revenus courants tend à être meilleur pour les communes avec une valeur du point d'impôt supérieure à 120% que pour les autres communes. Cela ne signifie pas forcément que les premières ont un endettement plus supportable que les secondes, car les revenus des communes à fort potentiel de ressources doivent aussi couvrir leur plus grande contribution à la solidarité intercommunale.

Figure 23 : Rapport entre dette brute et revenus, selon la catégorie de taille (2015-2017)



Note : 2017* avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales. Les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt 2017 (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

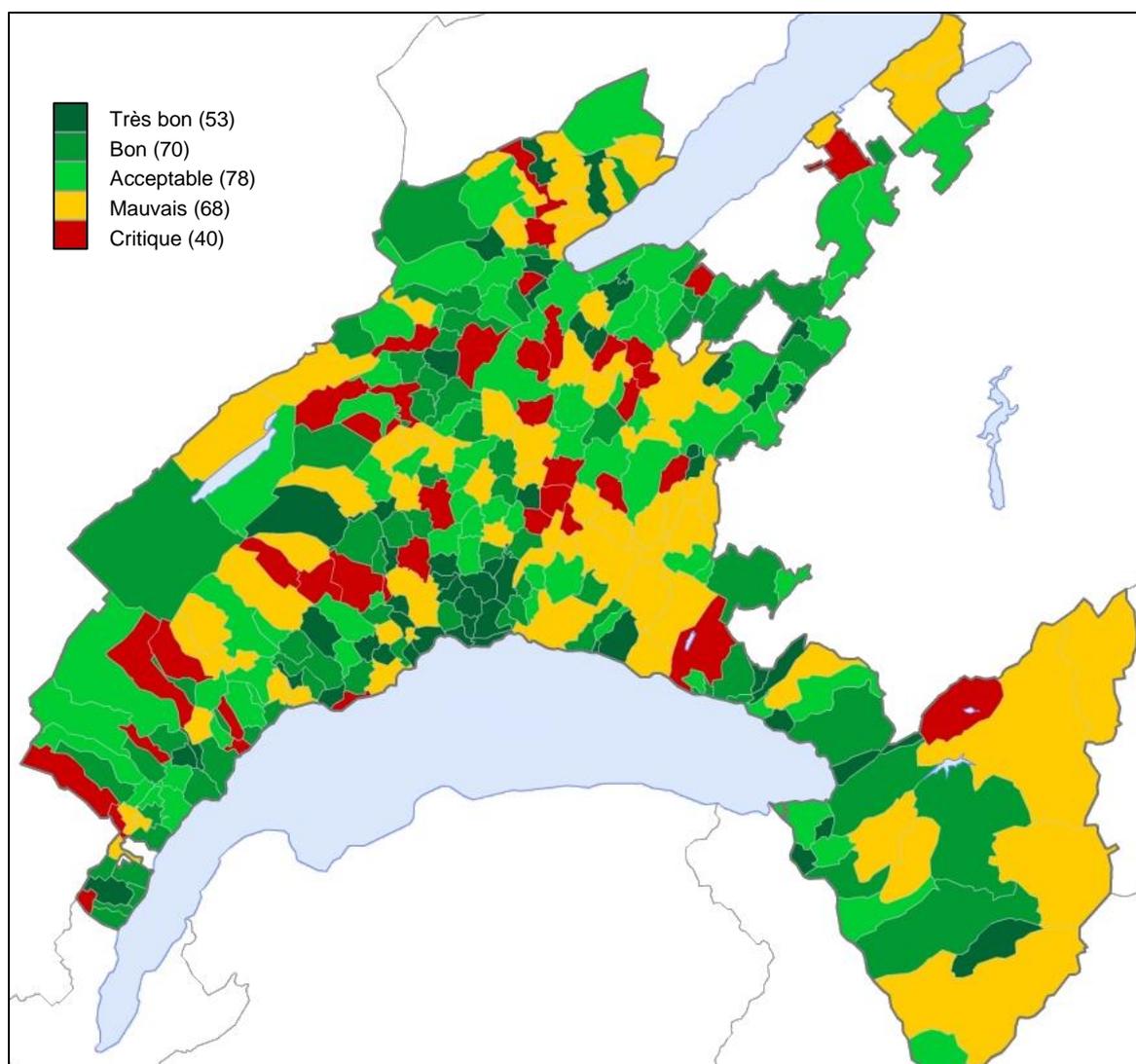
Analyse globale des résultats par commune (Figure 24)

En 2017, environ quatre communes sur dix (123) font état d'un rapport entre dette brute et revenus courants qui est bon, voire très bon. Cette proportion monte à deux communes sur trois quand on considère aussi les communes avec un rapport acceptable (78).

A l'inverse, environ un tiers des communes affichent un rapport entre dette brute et revenus courants qui est mauvais, voire critique. L'évolution de l'endettement brut et des revenus courants des 68 communes qui font état d'un mauvais rapport devrait être surveillé de près pour éviter une dégradation. Il est recommandé que les 40 communes avec un rapport critique redoublent rapidement leurs efforts de désendettement.

Pour rappel, l'indicateur de la dette brute par rapport aux revenus courants peut surestimer la gravité de la situation des communes qui disposent d'un patrimoine financier important.

Figure 24: Rapport entre dette nette et revenus réguliers par commune, 2017



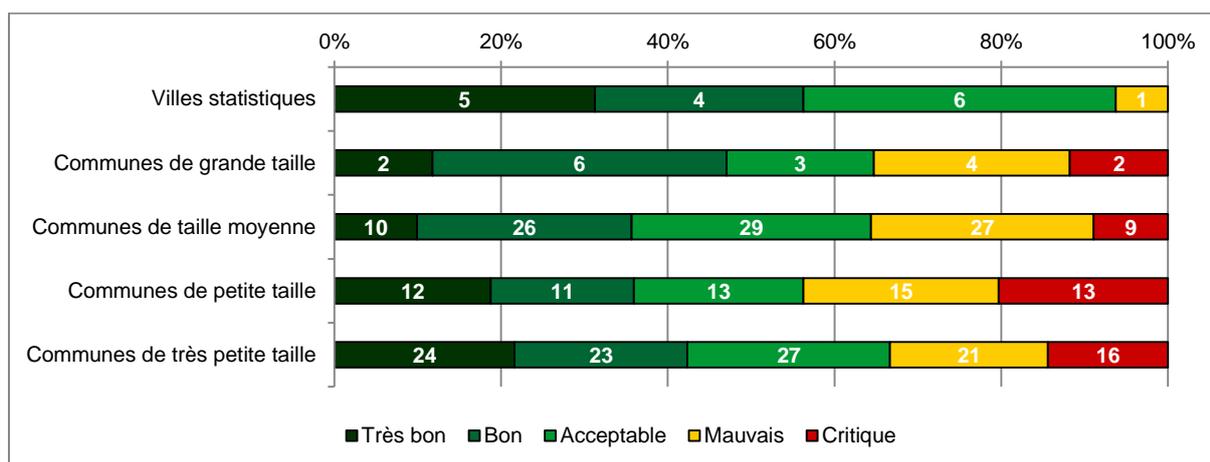
Note : avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales.

L'absence de données sur la répartition des dettes intercommunales avant 2017 ne permet pas de mener une comparaison des résultats par commune par périodes.

Analyse des résultats par catégorie de taille de commune (Figure 25 et Figure 26)

Le rapport entre dette brute et revenus courants est au moins acceptable pour toutes les villes, sauf Lausanne qui dépasse de peu le seuil d'acceptabilité (100%). Les autres catégories présentent grosso modo la même proportion de communes caractérisées par un rapport mauvais ou critique (environ un tiers). Les communes qui affichent un rapport critique se retrouvent surtout parmi les communes de (très) petite taille.

Figure 25 : Rapport entre dette brute et revenus, selon la catégorie de taille, 2017

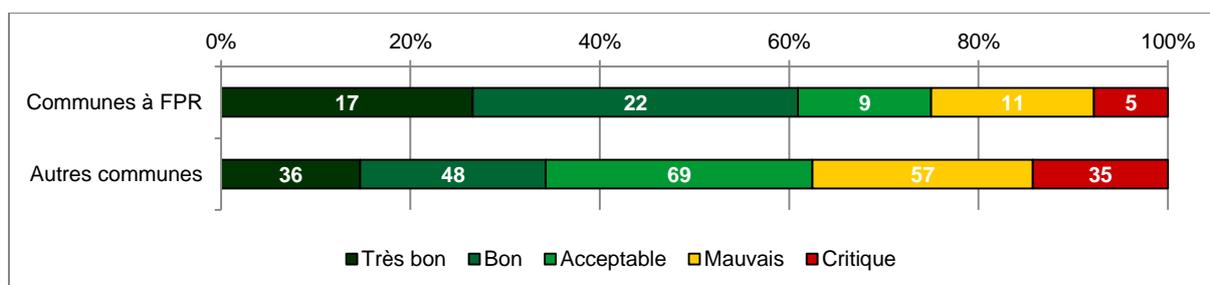


Note : avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales.

L'analyse des moyennes ayant révélé des disparités entre communes en fonction de leur potentiel de ressources, la figure ci-dessous analyse le rapport entre dette brute et revenus courants des communes à la lumière de ce clivage. On constate immédiatement que toutes les communes avec un rapport critique sauf cinq sont des communes avec une valeur du point d'impôt inférieure au 120%. Le cas des 5 communes à fort potentiel de ressources est moins inquiétant, car elles disposent de patrimoines financiers importants.

Les communes à fort potentiel de ressources affichent aussi proportionnellement moins souvent un rapport ayant un niveau pas acceptable (un cas sur quatre) que les communes avec une valeur du point d'impôt inférieure 120% (plus d'un cas sur trois). Enfin, les rapports (très) bons sont bien plus présents parmi les communes à fort potentiel de ressources (60% des cas) que parmi les communes avec un potentiel inférieur (34% des cas).

Figure 26 : Rapport entre dette brute et revenus, selon la valeur du point d'impôt, 2017



Note : avec estimation de la répartition des dettes des associations intercommunales. Les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

7. Quotité des intérêts nets

Explication de l'indicateur

La quotité des intérêts nets mesure la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts de la dette, déduction faite des intérêts perçus grâce aux placements du patrimoine financier. En règle générale, plus la quotité des intérêts est élevée plus l'endettement est important et pèse sur la situation financière de la commune.

Cet indicateur peut prendre une valeur inférieure à 0 dans les communes dont les revenus du patrimoine sont supérieurs aux intérêts de leurs dettes. En période de taux élevés, la charge des intérêts est jugée excessive à partir d'une quotité de 6%. Toutefois, en période de taux bas, une quotité inférieure peut déjà représenter un danger en cas d'augmentation des taux.

Les communes avec une quotité des intérêts nets excessive devraient tout faire pour réduire leur endettement, dans la mesure où celui-ci n'est pas le fait d'un événement unique qui sera variablement réabsorbé sur plusieurs exercices. En effet, plus la quotité des intérêts nets est élevée, plus la part du revenu courant de la commune qui ne peut plus être consacrée au financement des prestations publiques est significative.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts nets} \times 100}{\text{Revenu courant}}$$

Valeurs appréciatives

≤2%	Très faible
2-4%	Faible
4-5%	Moyenne
5-6%	Forte
>6%	Excessive

Intérêts nets	Natures
+ Intérêts passifs	32
- Revenus des capitaux du patrimoine financier	422
Revenu courant	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Note 1 : Le choix de se focaliser sur les intérêts nets plutôt que sur les intérêts bruts se justifie par le fait que l'endettement communal sert aussi à financer des placements dans le patrimoine financier. Or, ces derniers génèrent des recettes qui peuvent couvrir, en totalité ou en partie, les intérêts passifs. Ne s'appuyer que sur les intérêts bruts donnerait donc une vision de la situation trop pessimiste.

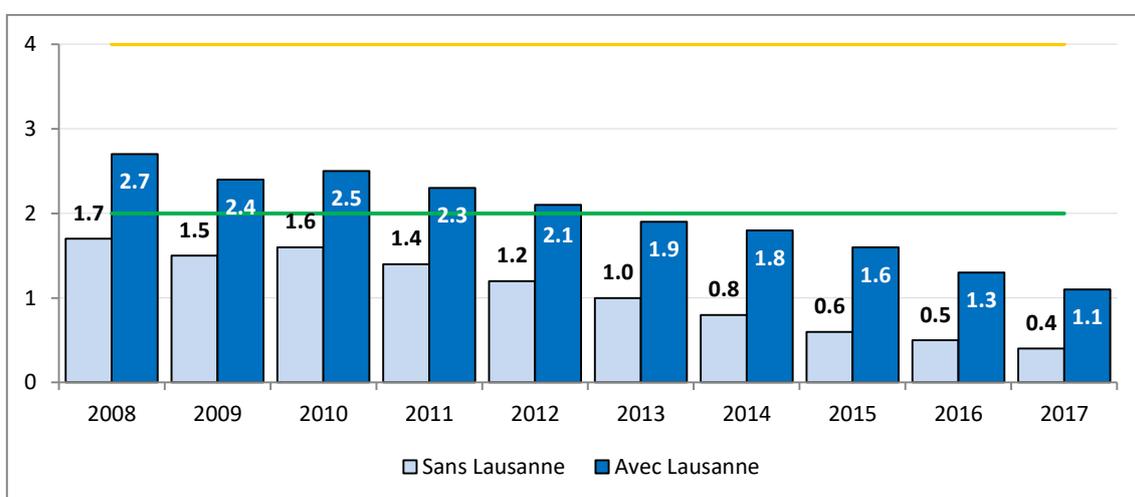
Note 2 : Les revenus des immeubles du patrimoine financier devraient aussi être soustraits des intérêts passifs – et les charges qu'ils engendrent ajoutées. Malheureusement, les données comptables actuellement fournies par les communes ne permettent pas cette correction. L'introduction de MCH2 changera la donne. D'ici là, cet indicateur donne une vision pessimiste de la réalité.

Vue d'ensemble des communes (Figure 27)

En 2017, la quotité des intérêts nets de l'ensemble des communes (sans Lausanne) est de 0.4%. Il s'agit du minimum des dix dernières années. Il s'inscrit dans une diminution constante de la part des revenus courants que les communes consacrent chaque année au paiement des intérêts de leur dette.

Cette diminution est à contre-courant de l'évolution de la dette (voir sections précédentes). Elle s'explique par des taux d'intérêt historiquement bas. Alors que le coût moyen des dettes de l'ensemble des communes était de 3.19% en 2007, il n'est que de 1.71% en 2017 (source : StatVD). Par conséquent, l'indicateur 2017 doit être multiplié presque 1.9 fois afin de pouvoir mener des comparaisons entre le début et la fin de la période sous étude.

Figure 27 : Quotité des intérêts nets de l'ensemble des communes, en %, 2008-2017



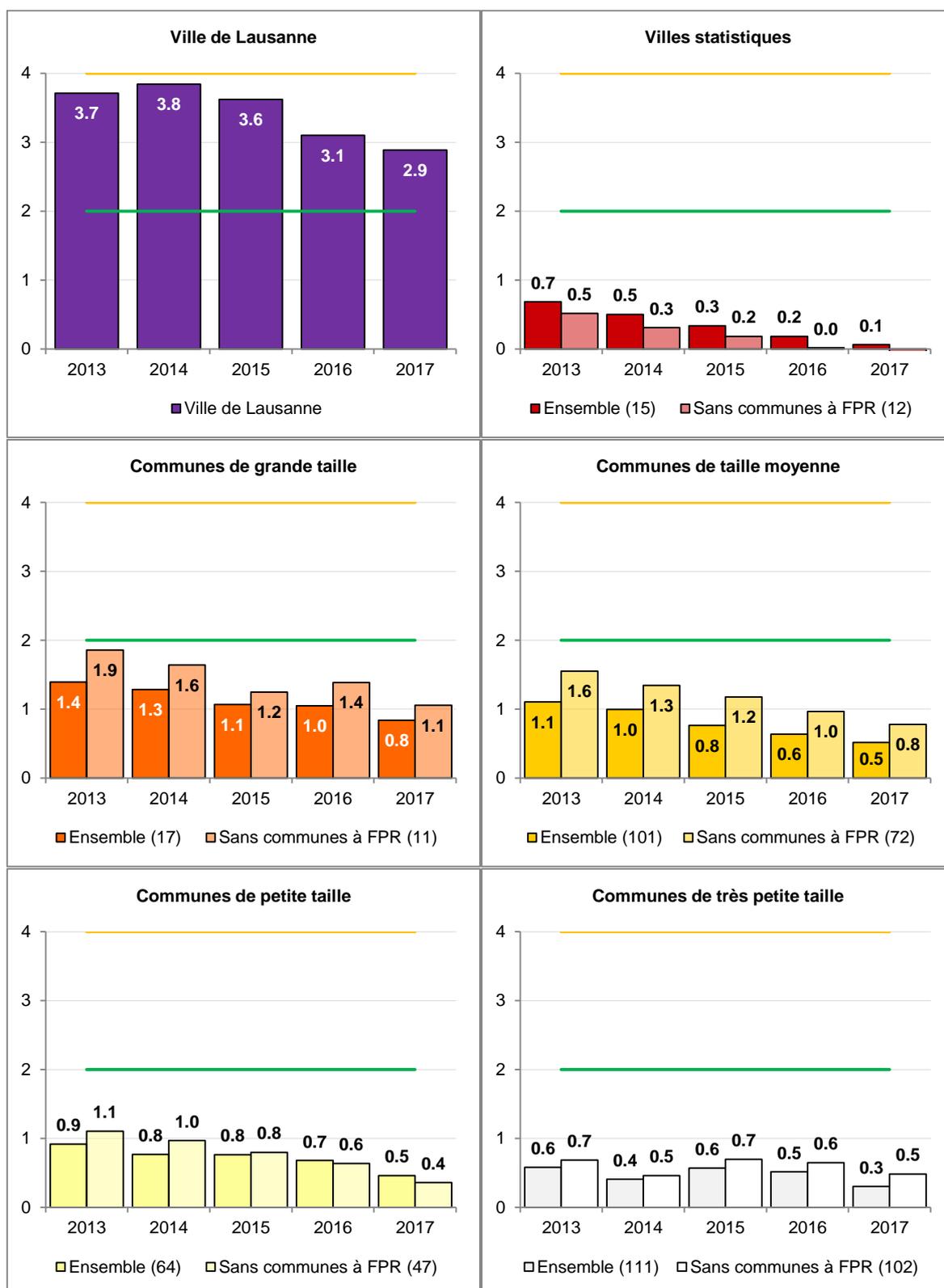
Analyse des moyennes par catégories de taille (Figure 28)

La quotité des intérêts nets de la ville de Lausanne est nettement supérieure à la quotité moyenne de l'ensemble des autres communes, mais elle demeure moyenne. Toutes les autres catégories de communes affichent une très faible quotité des intérêts nets.

Les autres villes statistiques affichent une quotité des intérêts nets inférieure à celle de toutes les autres catégories de taille. Pour ces dernières, la quotité des intérêts nets tend à diminuer avec la taille des communes. Toutefois, ce résultat est en large partie la conséquence du plus faible niveau d'endettement des (très) petites communes.

La quotité des intérêts nets tend à être un peu plus faible pour les communes avec une valeur du point d'impôt supérieure à 120% que pour les communes avec un potentiel de ressources inférieur. Cette différence est probablement liée aux différences d'endettement entre ces deux catégories de communes.

Figure 28 : Quotité des intérêts nets, selon la catégorie de taille (2015-2017)



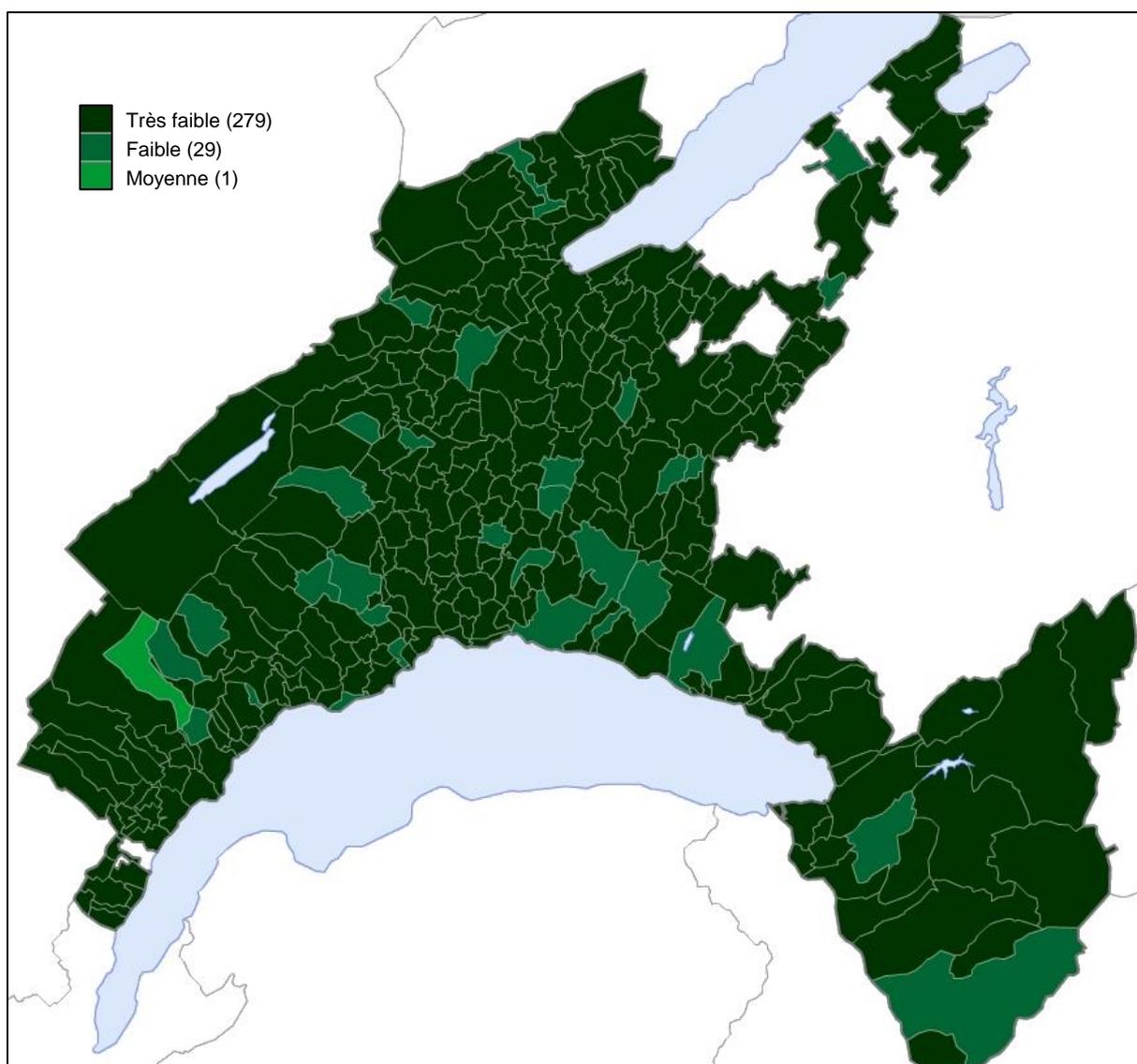
Note : les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt 2017 (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

Analyse globale des résultats par commune (Figure 29 et Figure 30)

En raison du très faible niveau des taux d'intérêt, aucune commune n'affiche une quotité des intérêts forte ou excessive. Plus de neuf communes sur dix (279) ont une quotité des intérêts très faible. Parmi elles, 103 ont même une quotité inférieure à 0, ce qui signifie que les revenus des leurs biens excèdent les intérêts passifs.

La quotité des intérêts nets de la grande majorité des communes restantes (29) est faible. Seule 1 commune affiche une quotité des intérêts nets qualifiable de moyenne, c'est-à-dire supérieure à 4%. Cette commune risque de devoir faire face, bien avant toutes les autres communes, à des difficultés en cas de remontée des taux d'intérêt.

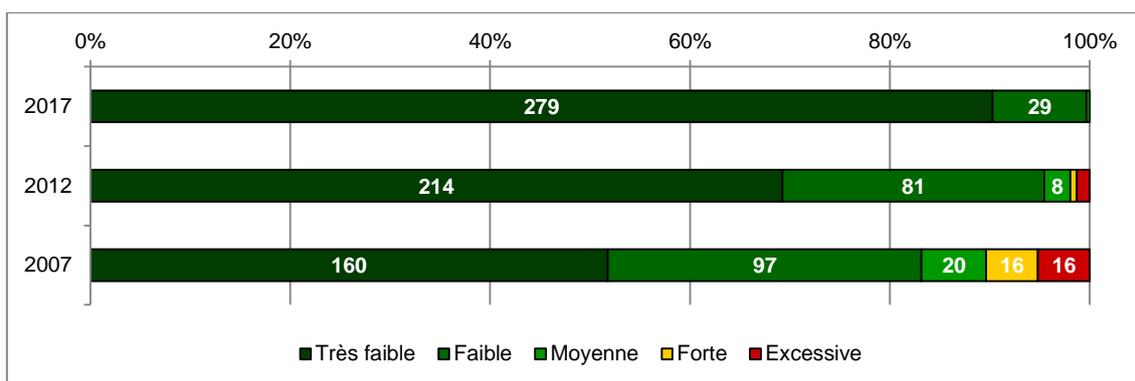
Figure 29: Quotité des intérêts nets par commune, 2017



Du point de vue de la quotité des intérêts nets, l'année 2017 est caractérisée par des résultats bien meilleurs qu'en 2012 et, surtout, qu'en 2007. D'une part, en 2007 il y avait 32 communes avec une forte quotité des intérêts nets (supérieure à 5%) et 20 communes avec une quotité moyenne. D'autre part, en 2012 il y avait encore 6 communes avec une forte quotité et 8 avec une quotité moyenne.

L'analyse temporelle permet de constater que les communes ont bénéficié grandement de la baisse des taux d'intérêts qui a caractérisé la dernière décennie. Cette baisse a réduit les quotités des intérêts nets malgré une augmentation de l'endettement communal.

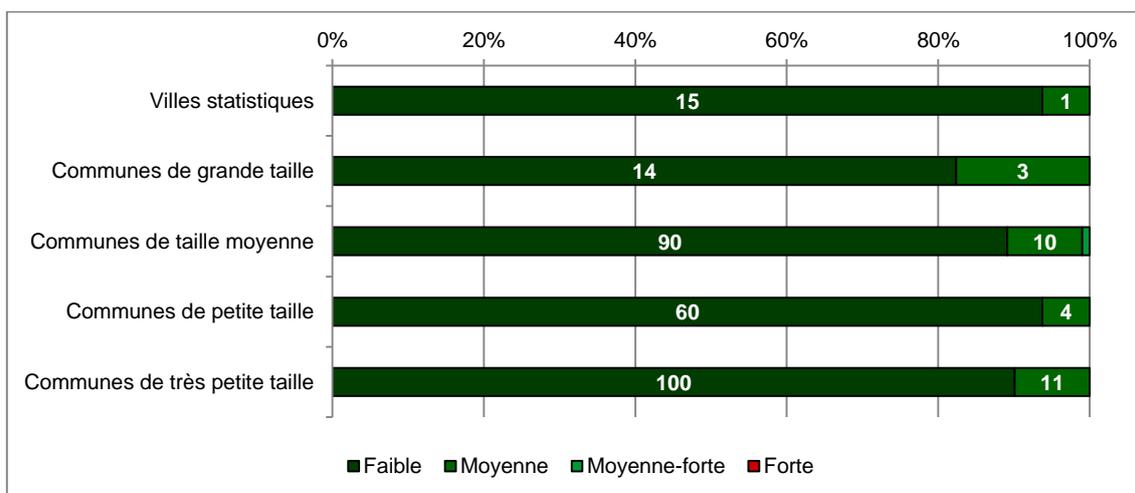
Figure 30 : Quotité des intérêts nets par commune, 2007, 2012 et 2017



Analyse des résultats par catégorie de taille de commune (Figure 31)

Parmi les seize villes statistiques du canton, seule Lausanne affiche une quotité des intérêts nets qui n'est pas très faible. En général, dans toutes les catégories on observe entre 80% et 90% des communes avec une très faible quotité des intérêts nets.

Figure 31 : Quotité des intérêts nets par commune, selon la catégorie de taille, 2017



8. Quotité de la charge financière

Explication de l'indicateur

La quotité de la charge financière est exprimée en pour cent des revenus. Elle révèle la part des revenus qui est absorbée par l'ensemble du service de la dette, c'est-à-dire par le paiement des intérêts et par les amortissements. Il s'agit donc d'une mesure de la contrainte exercée par l'existence d'une dette sur la marge de manœuvre financière d'une commune.

Une part supérieure à 10% est l'indice d'un besoin élevé au niveau des amortissements comptables et/ou d'un endettement élevé. On peut estimer que la charge financière devient excessive au-delà d'une part de 15%. Une quotité de la charge financière inférieure (dans l'idéal inférieure à 5%) est donc plus que souhaitable.

Il s'agit bien évidemment d'un indicateur complémentaire à la quotité des intérêts nets, car il additionne au poids de ces derniers le poids des amortissements ordinaires ou obligatoires. Par conséquent, il est important de tenir compte du niveau des taux d'intérêts sur la dette, actuellement particulièrement bas, lors de l'interprétation de cet indicateur.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Charge financière} \times 100}{\text{Revenus}}$	<5%	faible
	5-10%	supportable
	10-15%	élevée
	>15%	excessive

Charge financière	Natures
+ Intérêts nets (voir section précédente)	32
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
Revenu	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

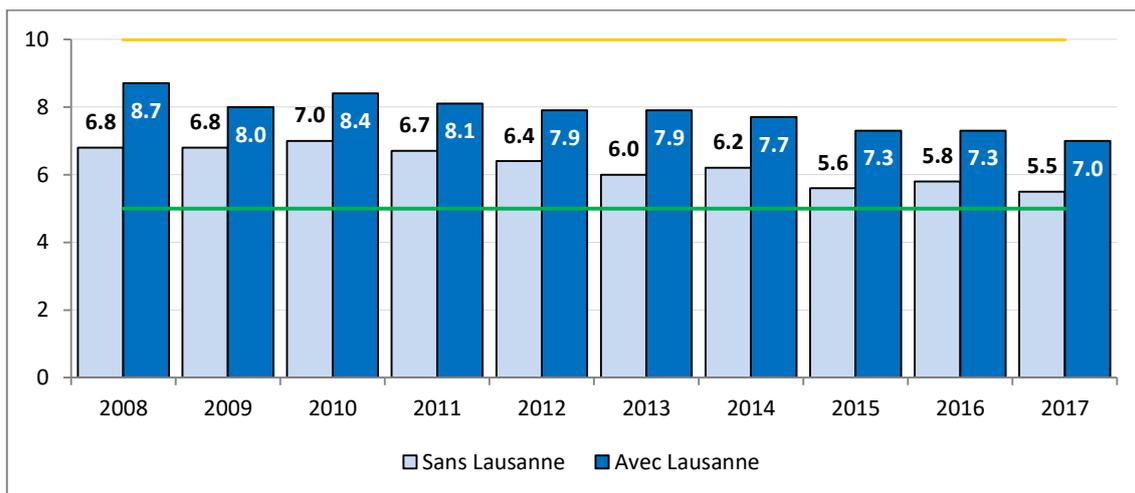
Note 1 : Cet indicateur ne tient pas compte de la charge financière liée aux dettes des associations intercommunales. Par conséquent, cet indicateur tend à sous-estimer la quotité de la charge financière des communes qui délèguent beaucoup d'investissements à ces associations.

Vue d'ensemble des communes (Figure 32)

En 2017, la quotité de la charge financière de l'ensemble des communes (sans Lausanne) est de 5.5%. Il s'agit de la valeur la plus basse de la période de dix ans sous examen. La quotité de la charge financière est donc supportable, voir même proche d'un faible niveau.

Comme dans le cas de la quotité des intérêts nets, cette diminution est à contre-courant de l'évolution de la dette et s'explique par des taux d'intérêt historiquement bas.

Figure 32 : Quotité de la charge financière de l'ensemble des communes, en %, 2008-2017



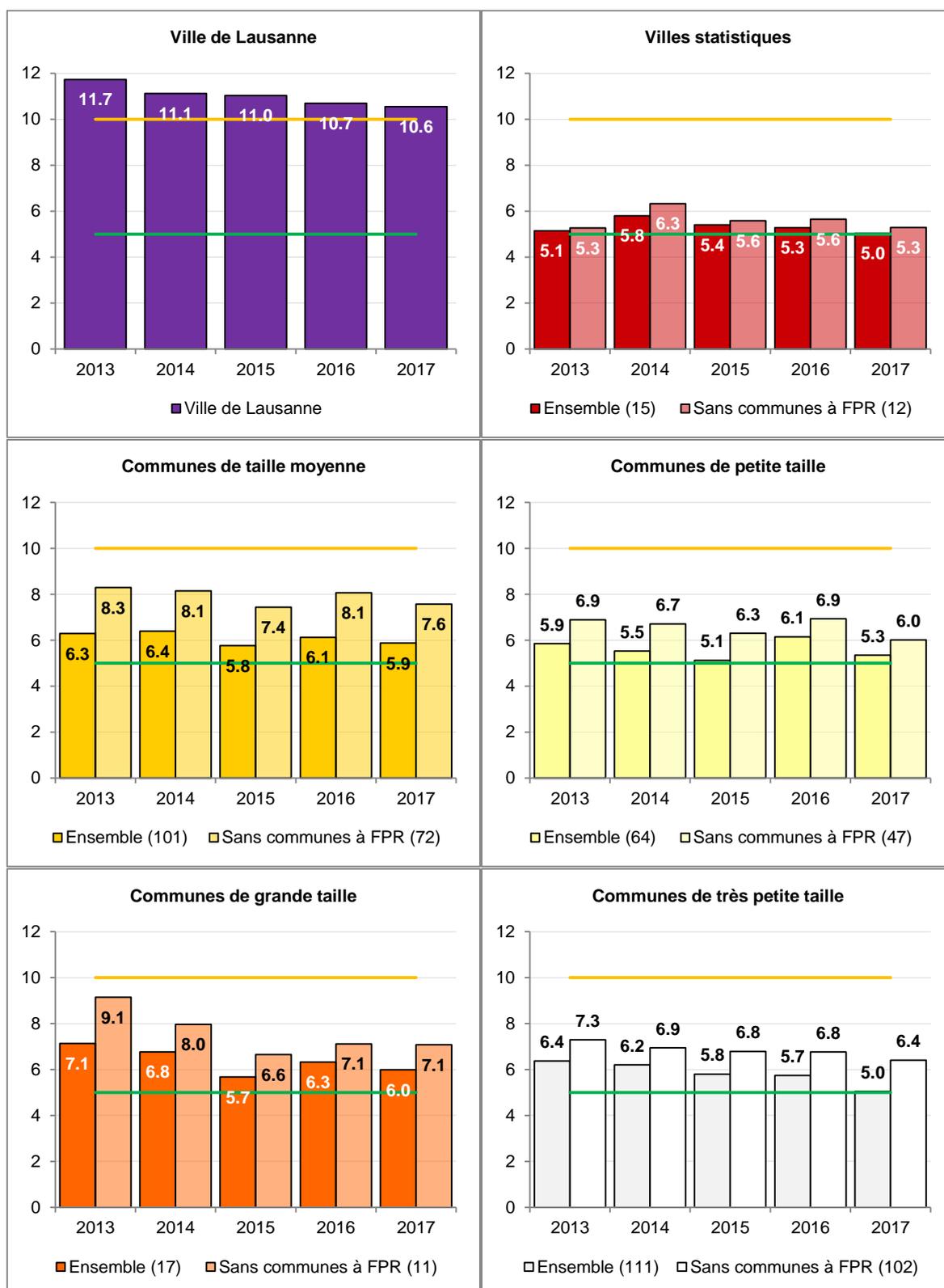
Analyse des moyennes par catégories de taille (Figure 33)

La quotité de la charge financière de la ville de Lausanne est nettement supérieure à la quotité moyenne de l'ensemble des autres communes, mais elle demeure tout à fait tolérable. Toutes les autres catégories de communes affichent une quotité de la charge financière supportable et pas très loin d'un niveau faible, c'est-à-dire inférieur à 5%.

Les autres villes statistiques affichent une quotité de la charge financière inférieure à celle des autres catégories de taille. Pour ces dernières, on n'observe pas de tendance claire.

La quotité de la charge financière tend à être plus faible pour les communes avec une valeur du point d'impôt supérieure à 120% que pour les autres communes. Cette différence est probablement liée aux différences d'endettement entre ces deux catégories de communes.

Figure 33 : Quotité de la charge financière, selon la catégorie de taille (2015-2017)

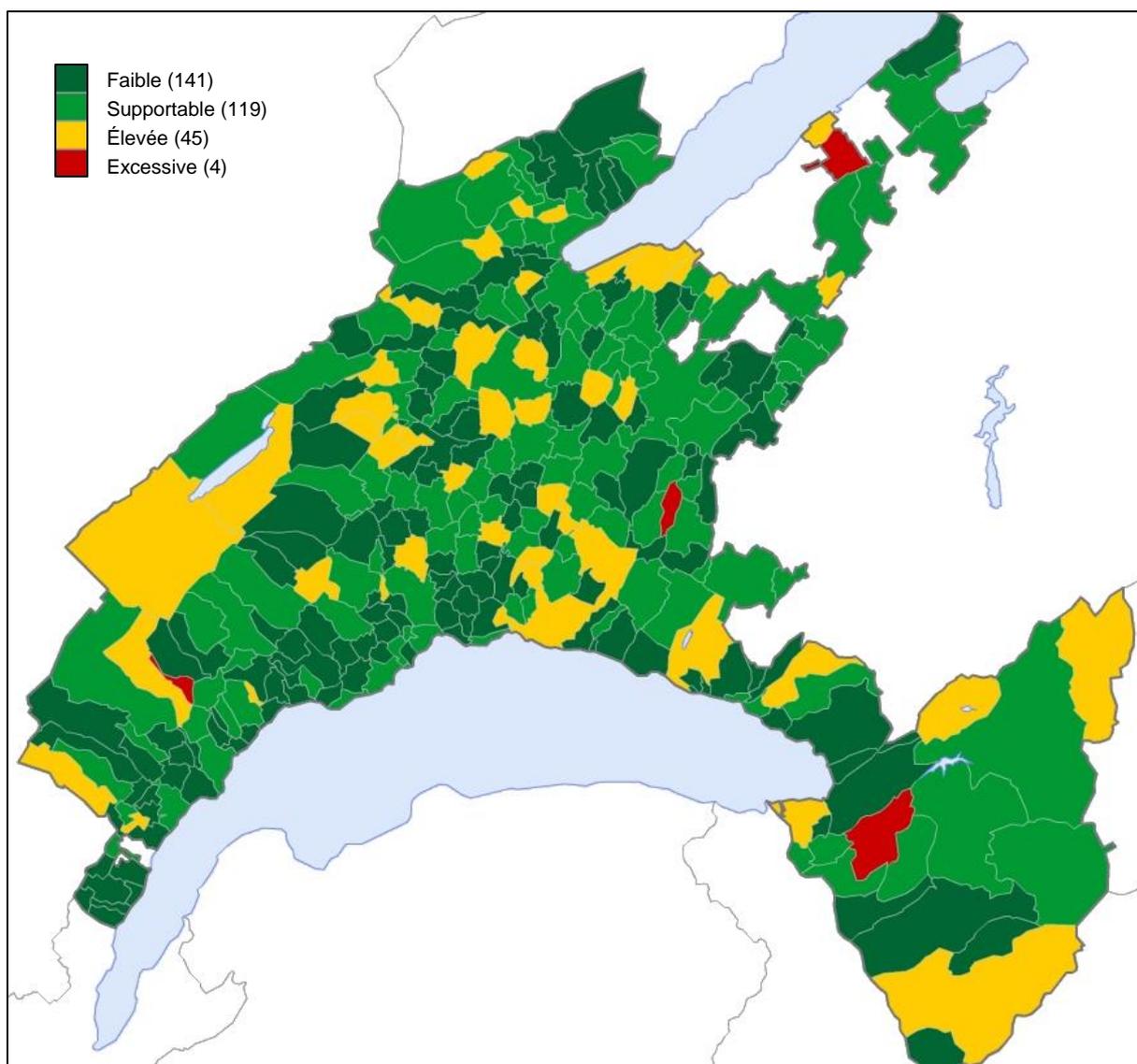


Note : les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt 2017 (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

Analyse globale des résultats par commune (Figure 34 et Figure 35)

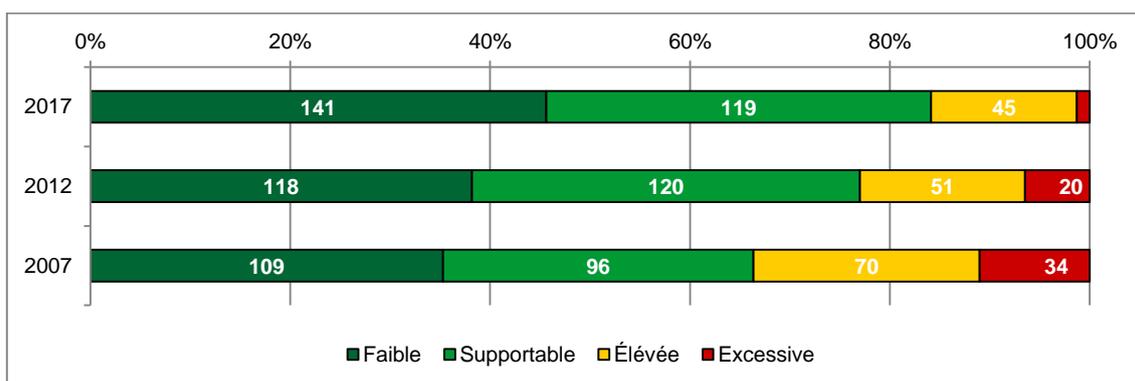
En 2017, la quotité de la charge financière de 141 communes est faible. Cette quotité est supportable pour 119 autres communes. 49 communes ont une quotité de la charge financière élevée (entre 10% et 15%) ou excessive (supérieure à 15%). La plupart d'entre elles ont un besoin élevé au niveau des amortissements comptables et/ou un endettement important. Ces communes ont une marge de manœuvre financière fortement limitée par les investissements consentis dans le passé, marge qui est susceptible de se réduire encore plus si les taux d'intérêts de leur dette devaient monter. Par contre, la situation de quatre communes est d'ores et déjà à peine supportable.

Figure 34: Quotité de la charge financière par commune, 2017



Du point de vue de la quotité de la charge financière, l'année 2017 est caractérisée par des résultats meilleurs qu'en 2012 et, surtout, qu'en 2007. Toutefois, les différences sont moins marquées que celles constatées lors de l'analyse des quotités des intérêts nets. D'une part, en 2007 il y avait 70 communes avec une quotité de la charge financière élevée et 34 communes avec une quotité excessive. D'autre part, en 2012 il y avait encore 51 communes avec une quotité élevée et 20 communes avec une quotité excessive.

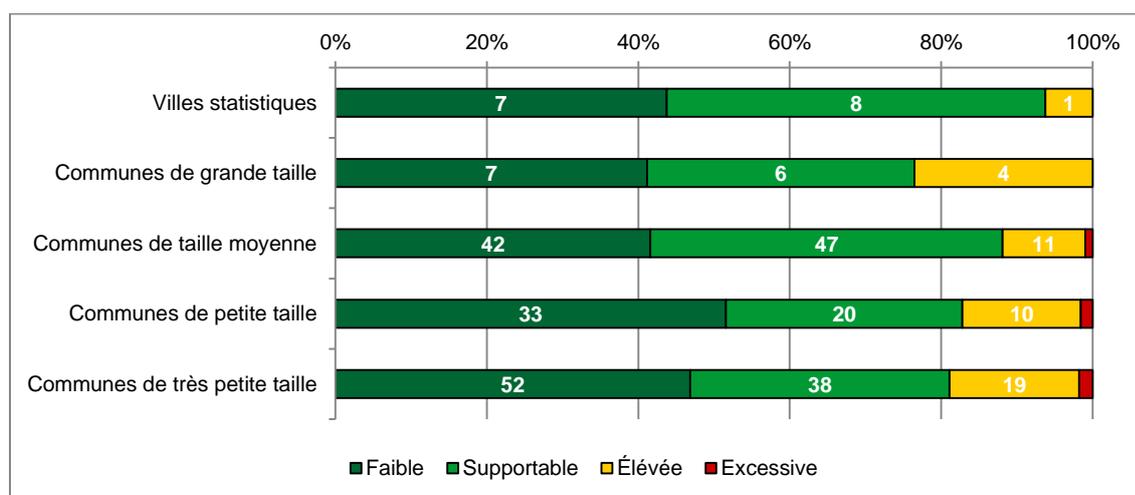
Figure 35 : Quotité de la charge financière par commune, 2007, 2012 et 2017



Analyse des résultats par catégorie de taille de commune (Figure 36)

Les villes statistiques se partagent assez équitablement entre communes avec une faible quotité et communes avec une quotité supportable. Les proportions constatées pour les villes se retrouvent aussi, presque à l'identique, dans les autres catégories. Par contre, les communes avec une charge financière élevée sont proportionnellement plus présentes dans les communes de grande taille que dans toutes les autres catégories de communes.

Figure 36 : Quotité de la charge financière par commune, selon la catégorie de taille, 2017



9. Classification synthétique (endettement et coût de l'endettement)

La classification proposée ici vise à donner un aperçu global de la situation de chaque commune sur la base des indicateurs (de coût) d'endettement. Elle prévoit trois classes.

Communes à risque

Il s'agit des 23 communes avec un très haut endettement net (supérieur à 5'000 francs par habitant) et un rapport critique (supérieur à 200%) entre dette brute et revenus courants.

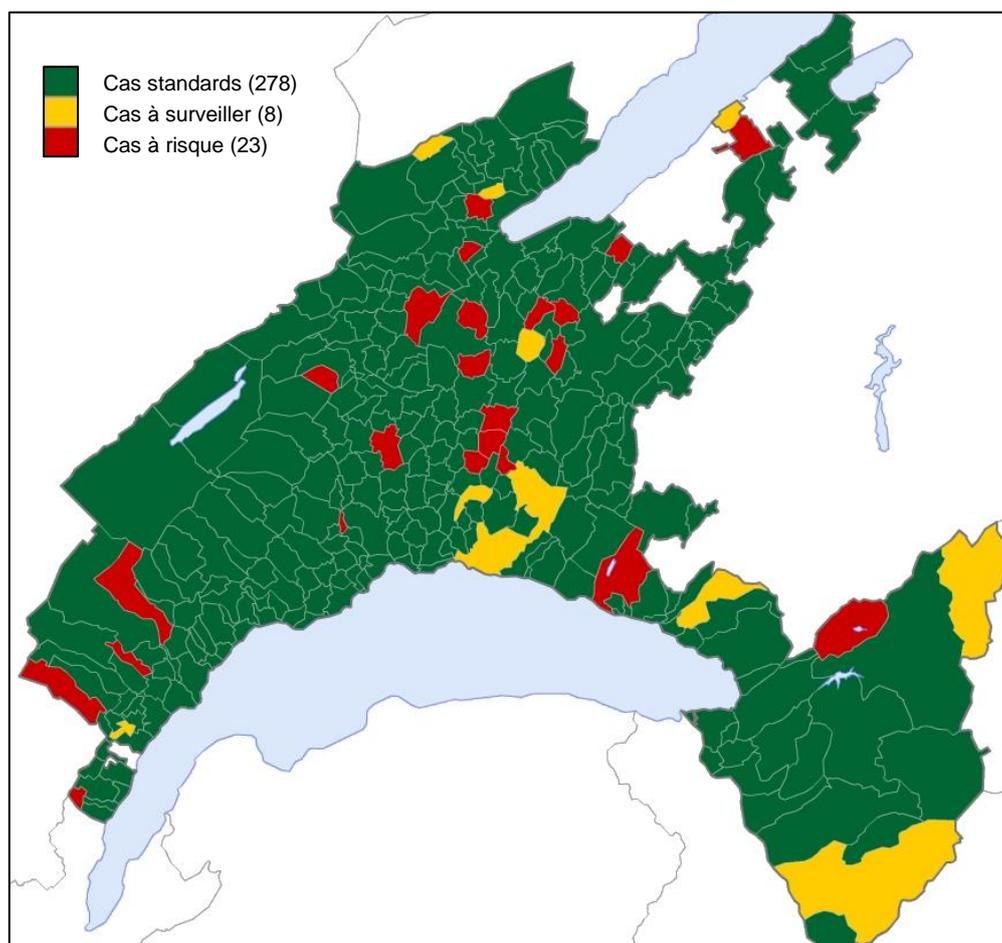
Communes dont l'évolution doit être surveillée

Il s'agit des 8 communes avec un très haut endettement net par habitant et un mauvais rapport entre dette brute et revenus courants (entre 150% et 200%) tout en ayant au moins une quotité des intérêts nets ou une quotité de la charge financière forte ou excessive.

Communes ne nécessitant pas de surveillance

Il s'agit de toutes les communes qui ne correspondent pas aux deux définitions ci-dessus.

Figure 37 : Classification synthétique (endettement), 2017



Si on croise les résultats de cet indice avec les résultats du premier indice synthétique (voir section 4), seule la commune de Rossinière est à risque à la fois selon cette classification et selon la classification sur la base de l'autofinancement et des investissements. Par contre, 5 communes sont à risque pour leur autofinancement ou leur endettement et à surveiller selon l'autre critère. Au total, 44 communes sont à risque selon l'une ou l'autre classification.

C. Autres indicateurs

10. Couverture des charges

Explication de l'indicateur

Le taux de couverture des charges est le rapport entre le revenu courant et les charges courantes, ces dernières diminuées des amortissements extraordinaires du patrimoine administratif. Selon le principe qui prévaut en matière de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme (indicateur = 100 pour cent).

Un taux de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie un excédent de charges, c'est-à-dire une perte. Un taux de couverture insuffisant qui se maintient dans le temps doit être corrigé en augmentant les revenus ou en réduisant les charges. Dans le cas contraire, la commune fera face à une augmentation progressive de son endettement.

Un résultat constamment supérieur à 100 pour cent traduit un excédent structurel de revenu par rapport aux charges. Un tel excédent structurel est souvent considéré comme un résultat entièrement positif. Toutefois, cela peut aussi indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et que cette charge devrait être réduite. C'est à la commune de juger de l'opportunité d'une telle réduction en fonction de l'évolution attendue du revenu, des charges et des investissements pour les années à venir.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Revenu courant} \times 100}{\text{Charges courantes}}$	>110%	excessive
	103.1-110%	élevée
	100-103%	optimale
	99-99.9%	bonne
	95.5%-98.9%	faible
	<95.5%	problématique

Revenu courant	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49
Charges courantes	Natures
+ Charges du compte de fonctionnement	3
- Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
- Attributions aux financements spéciaux	38
- Imputations internes	39

Note 1 : La qualité de cet indicateur est tributaire d'une stricte séparation comptable entre amortissements obligatoires et amortissements extraordinaires du patrimoine administratif.

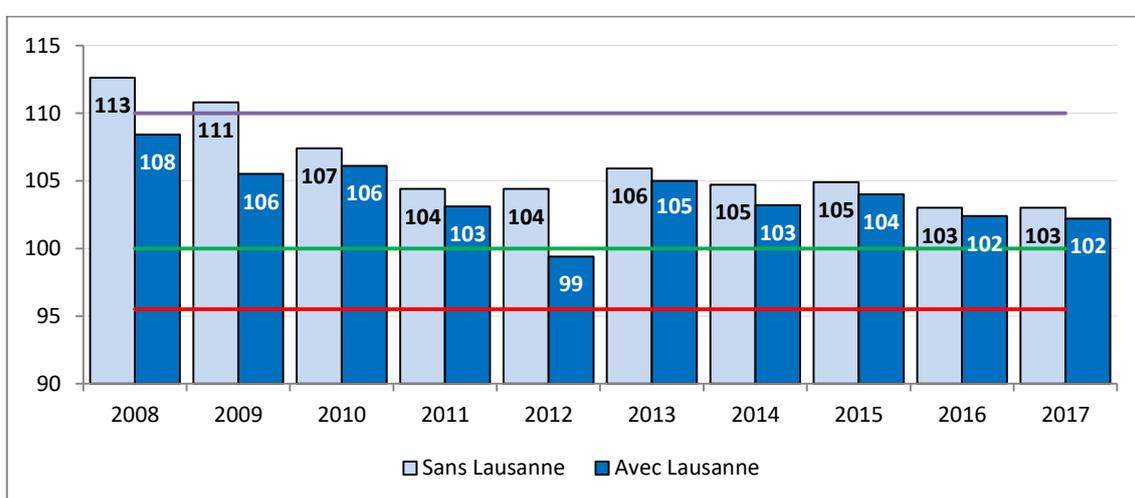
Note 2 : Une couverture insuffisante des charges peut ponctuellement se vérifier lorsqu'une commune finance une partie de ses charges en puisant dans ses réserves ou dans sa fortune. Dans ce cas, le découvert a un caractère bien moins inquiétant qu'en l'absence de réserves ou de fortune à mobiliser.

Vue d'ensemble des communes (Figure 38)

Le taux de couverture des charges global de l'ensemble des communes en 2017 est optimal. On constate en effet un excédent de revenus se situant dans la fourchette optimale allant de 1% à 3% des charges courantes. La valeur de 2017 est identique à la valeur de 2016. Ces deux dernières années représentent une amélioration par rapport aux couvertures de charges élevées de la période 2010-2015 et aux excès de couverture de 2008 et 2009.

Si on fait abstraction du cas particulier de 2012 (voir introduction), depuis 2010 le taux de couverture des charges n'augmente que d'un point de pourcentage si on exclut Lausanne de l'analyse. Cela n'était pas le cas avant, avec un taux bien moins élevé pour l'ensemble des communes en incluant Lausanne. Cette évolution n'est pas due à une nette amélioration du taux de couverture de Lausanne (celui-ci étant stable entre 100% et 103%), mais plutôt à une diminution de l'excédent de revenu global des autres communes.

Figure 38 : Couverture des charges de l'ensemble des communes, en %, 2008-2017

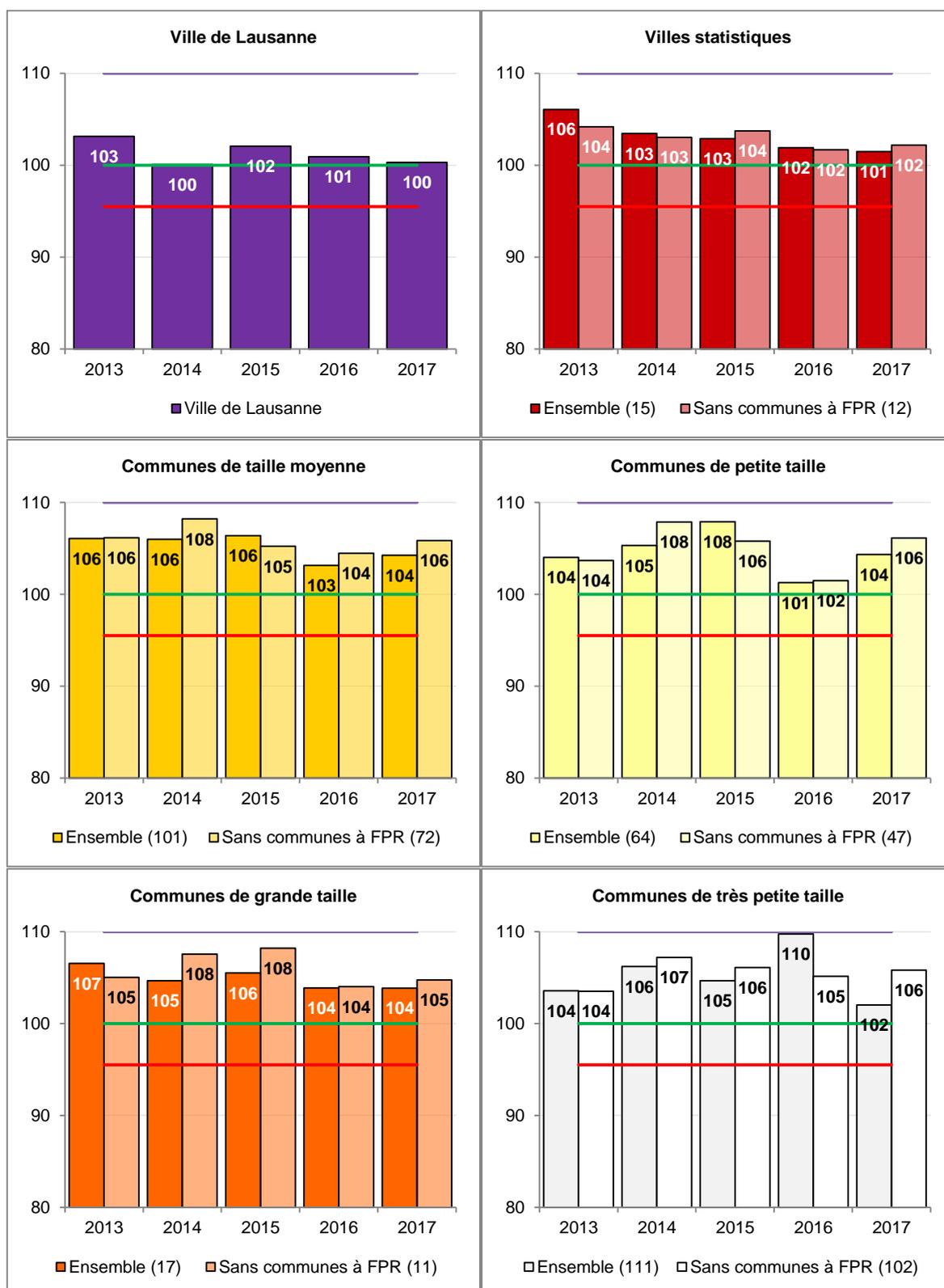


Analyse des moyennes par catégories de taille (Figure 39)

L'analyse des moyennes par catégories de taille ne permet pas de tirer des tendances claires, car toutes les catégories de communes tendent à avoir, en moyenne, une couverture des charges similaire. Néanmoins, il vaut la peine de souligner que toutes les couvertures moyennes dépassent le 100%, ce qui indique un excès global de revenu. Cet excédent est moins marqué dans les villes statistiques que dans les autres catégories de communes.

Les communes avec une valeur du point d'impôt supérieure à 120% tendent à avoir une couverture des charges légèrement supérieure à celle des autres communes.

Figure 39 : Couverture des charges, selon la catégorie de taille (2013-2017)



Note : les communes sont définies comme étant à fort potentiel de ressources (à FPR) quand la valeur de leur point d'impôt 2017 (voir section 11) dépasse 120% de la valeur moyenne de l'ensemble des communes.

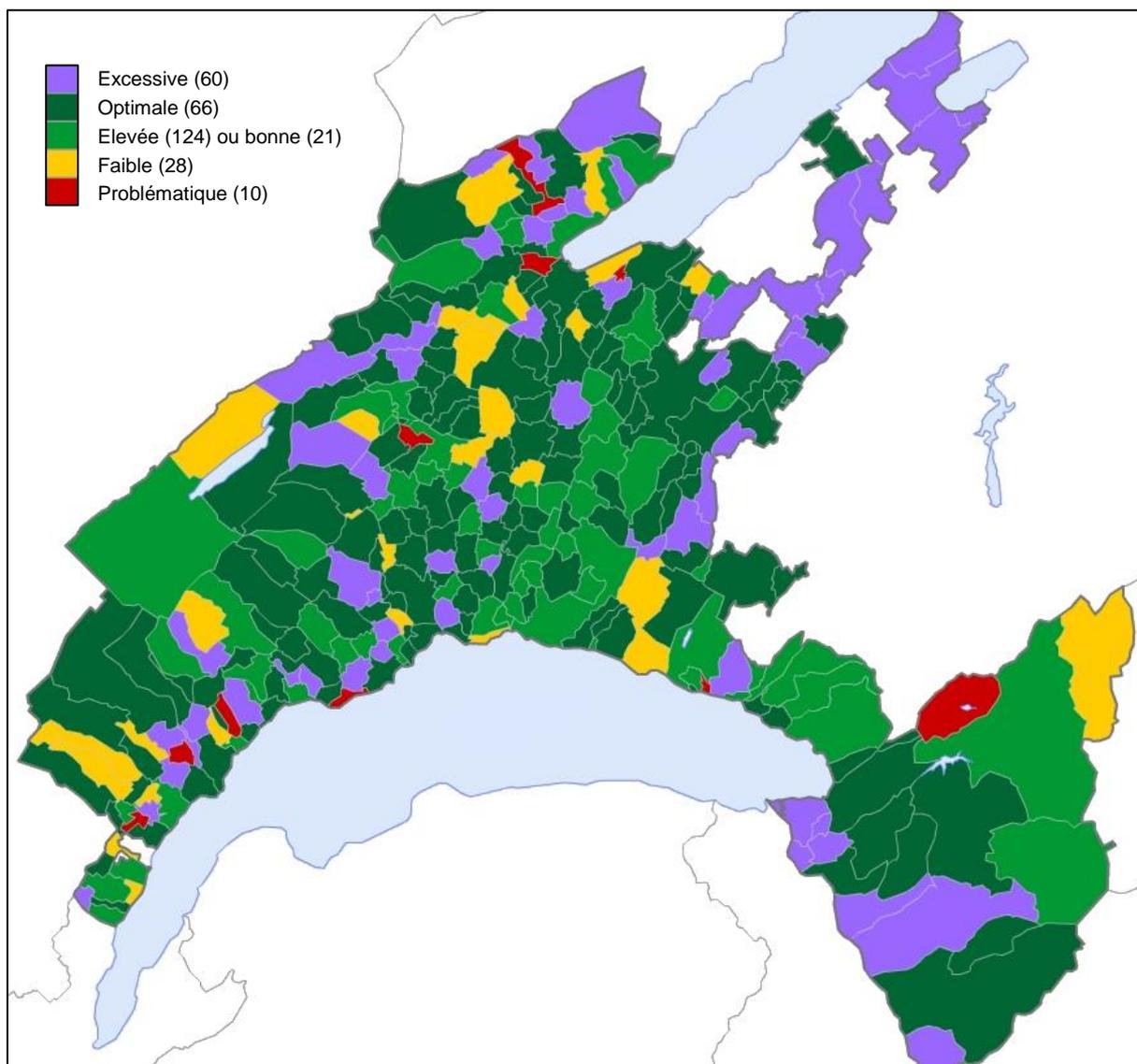
Analyse globale des résultats par commune (Figure 40 et Figure 41)

En moyenne sur 5 ans (2013-2017), 66 communes sont dans la fourchette optimale, avec un taux de couverture des charges supérieur à 100% et égal ou inférieur à 103%. Pas moins de 184 communes ont un taux de couverture supérieur à 100% tout en sortant de cette fourchette. Dans la plupart des cas (124) il s'agit de dépassements modérés. Toutefois, 60 communes affichent un excédent de revenus qui représente plus de 10% de leurs charges courantes.

Parmi les 59 communes avec un taux de couverture inférieur à 100%, plus d'un tiers (21) ont un excédent de charges courantes minime. Près de la moitié (28) ont une insuffisance de revenu allant de 1% à 4.5% de leurs charges courantes. Le déséquilibre budgétaire de cette dernière catégorie de communes est d'une ampleur permettant un redressement à moyenne ou courte échéance, mais il doit être surveillé pour qu'il ne s'accroisse pas.

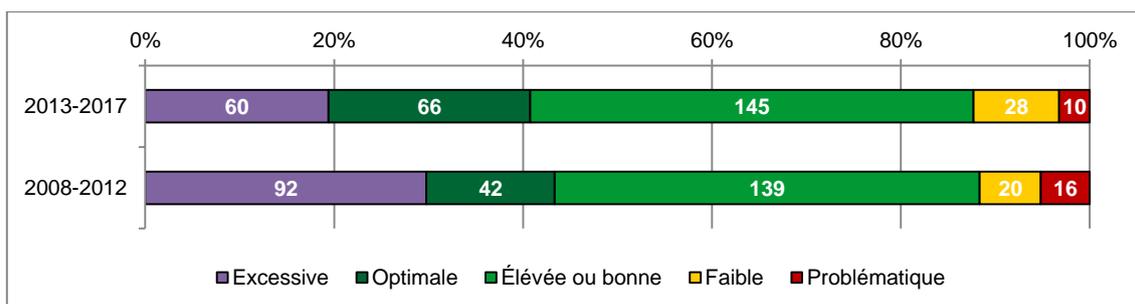
Enfin, 10 communes sont dans une situation de déséquilibre marqué. Ces cas devraient être examinés pour déterminer s'il s'agit d'une situation temporaire ou structurelle.

Figure 40 : Couverture des charges par commune, 2013-2017



Par rapport à la période 2008-2012, durant la période 2013-2017 les communes avec une couverture des charges excessives sont passées de 92 à 60 (-32). Par contre, les communes avec une couverture optimale ont augmenté de 42 à 66 (+24). Même tendance pour les communes avec une couverture des charges élevée ou bonne, qui entre les deux périodes ont augmenté de 139 à 145 (+6). Le nombre de communes avec une couverture des charges faible ou problématique est resté relativement stable entre les deux périodes (+2). Par contre, on observe une diminution significative du nombre de communes avec une couverture des charges problématique de 16 à 10 (-6).

Figure 41 : Couverture des charges par commune, 2008-2012 et 2013-2017

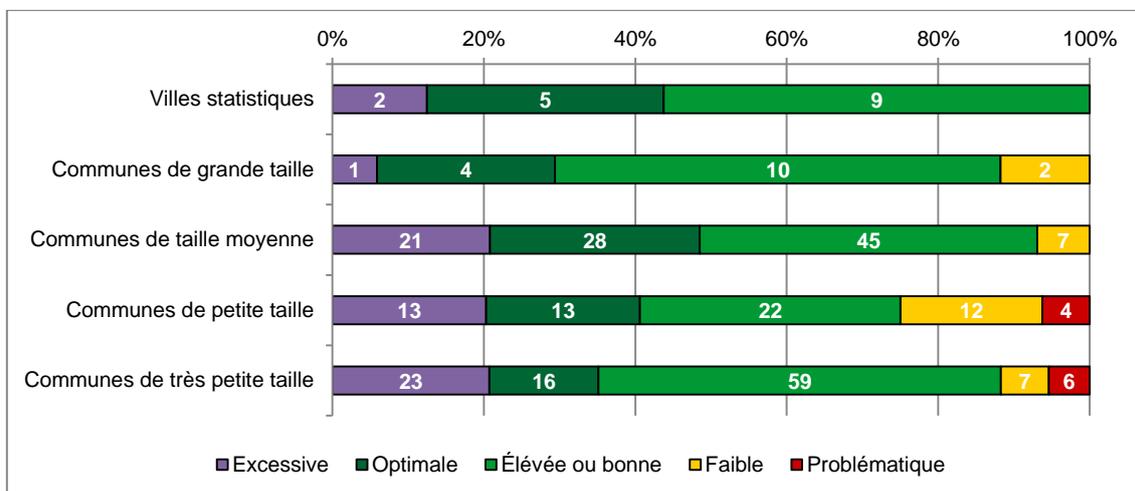


Analyse des résultats par catégorie de taille de commune (Figure 42)

Aucune ville n'affiche une couverture des charges inférieure à 99% et seules deux d'entre elles sont concernées par une couverture des charges excessive. Les communes de grande taille se trouvent dans une situation assez similaire, avec une seule commune présentant une couverture excessive et seulement deux communes avec une faible couverture.

Les communes avec une couverture des charges excessive et les communes avec une couverture des charges faible ou problématique se retrouvent principalement parmi les communes de taille moyenne ou de (très) petite taille. En particulier, on constate que toutes les communes avec une couverture des charges problématique sont de (très) petite taille.

Figure 42 : Couverture des charges par commune, selon la catégorie de taille, 2013-2017



11. Valeur du point d'impôt communal par habitant

Explication de l'indicateur

La valeur du point d'impôt par habitant d'une commune sert d'indicateur de sa capacité de prélèvement fiscal. Cette valeur se calcule en mettant en relation le coefficient d'imposition communal uniquement avec les recettes fiscales qui dépendent directement de ce coefficient, à savoir les impôts sur le revenu et la fortune (y c. spécial affecté et sur la dépense) et sur le bénéfice et le capital. Par exemple, l'impôt foncier n'est pas pris en compte dans cette valeur, car son rendement dépend d'un taux d'imposition spécifique.

Plus la valeur du point d'impôt par habitant d'une commune est supérieure à la valeur moyenne calculée sur l'ensemble des communes, moins elle doit imposer ses contribuables pour réaliser les mêmes recettes qu'une commune avec une valeur dans la moyenne. Symétriquement, plus la valeur du point d'impôt par habitant d'une commune est inférieure à la valeur moyenne de l'ensemble des communes, plus elle devra imposer ses contribuables pour réaliser les mêmes recettes qu'une commune avec une valeur dans la moyenne.

Pour faciliter l'analyse, ce rapport calcule la valeur du point d'impôt par habitant en pourcent de la valeur du point d'impôt par habitant calculé sur l'ensemble des communes. Par conséquent, une valeur de 100% correspond à cette moyenne, une valeur de 200% équivaut au double de la moyenne et une valeur de 50% correspond à la moitié de la moyenne.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Rendement par habitant d'un point de pourcentage du coefficient d'imposition}}{\text{Rendement par habitant calculé sur l'ensemble des communes}}$	>200%	très élevé
	120%-200%	élevé
	100%-120%	moyenne-supérieure
	80%-100%	moyenne-inférieure
	<80%	faible

Impôts qui dépendent du coefficient d'imposition

Impôt sur le revenu des personnes physiques
Impôt sur la fortune des personnes physiques
Impôt sur le bénéfice net des personnes morales
Impôt spécial dû par les étrangers (forfaits fiscaux)
Impôt spécial affecté

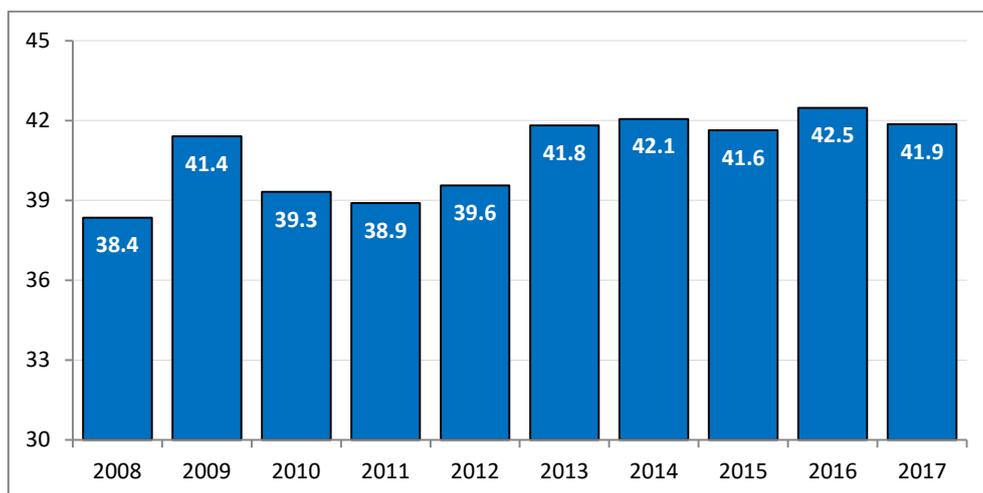
Note 1 : La valeur du point d'impôt calculée dans ce rapport est différente de la valeur du point d'impôt péréquatif utilisée dans le cadre de la péréquation intercommunale. Cette dernière valeur essaie de tenir aussi compte d'autres sources de recettes fiscales, comme l'impôt à la source, l'impôt personnel, l'impôt complémentaire sur les immeubles appartenant à des personnes morales et l'impôt foncier.

Note 2 : La valeur du point d'impôt reflète les différences de capacité de prélèvement fiscal entre les communes avant péréquation. Il s'agit donc d'une mesure des inégalités ciblées par la péréquation.

Vue d'ensemble des communes (Figure 43)

La valeur moyenne du point d'impôt communal par habitant 2017 est de 41.9 francs. Il s'agit donc d'une valeur très proche de valeurs enregistrées depuis 2013 et supérieure à celles enregistrées sur la période 2008-2012. Toutefois, la valeur du point d'impôt communal par habitant 2017 est en légère diminution (-0.6 francs) par rapport à la valeur 2016.

Figure 43 : Valeur moyenne du point d'impôt communal par habitant, 2008-2017



Analyse globale des résultats par commune (Figure 44)

En 2017, la valeur du point d'impôt par habitant de 17 communes est supérieure au 200% de la moyenne et donc très élevée. Les communes avec une valeur entre le 120% et le 200% de la moyenne sont trois fois plus nombreuses (49). Seules 28 communes ont une valeur du point d'impôt par habitant entre le 100% et le 120% de la moyenne. Au total, 94 communes affichent une valeur supérieure à la moyenne.

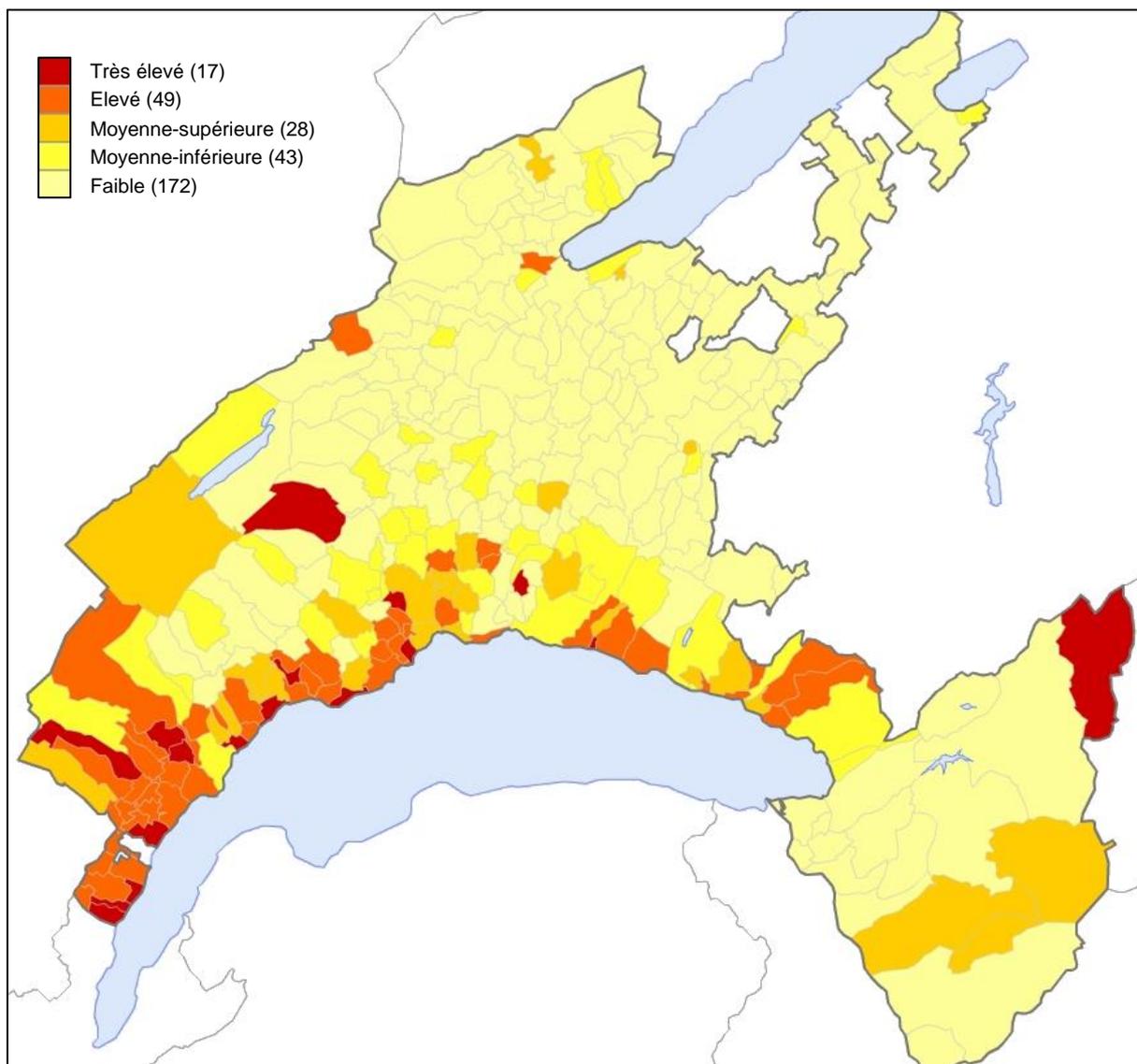
Plus de la moitié des communes (172) ont une valeur du point d'impôt par habitant qui est inférieure au 80% de la moyenne. Les 43 communes avec une valeur inférieure à la moyenne restantes affichent des valeurs entre le 80% et le 100% de la moyenne.

La présentation graphique est assez parlante en ce qui concerne la distribution géographique des communes avec une valeur du point d'impôt par habitant supérieure à la moyenne. Ces communes se focalisent essentiellement sur la rive du lac et à proximité de Genève.

Les communes avec une valeur du point d'impôt par habitant supérieure au 200% de la moyenne représentent le 3% de la population, celles avec une valeur entre le 120% et le 200% de la moyenne le 14% et les autres communes avec une valeur supérieure à la moyenne le 10%. Les communes avec une valeur supérieure à la moyenne représentent donc le 27% de la population totale. La majorité de la population (66% du total) réside dans des communes avec une valeur inférieure au 80% de la moyenne. La valeur du point d'impôt par habitant de l'ensemble des communes est donc peu représentative de la situation de la plupart des communes, car celle-ci est fortement influencée par quelques communes à très fort potentiel.

Il est important de rappeler que les valeurs exposées dans cette section font référence aux valeurs du point d'impôt par habitant des communes avant intervention de la péréquation intercommunale. Par conséquent, l'ampleur des inégalités constatée est bien supérieure à l'ampleur des inégalités de ressources à disposition des communes pour leurs budgets, c'est-à-dire à la valeur du point d'impôt après les effets de la péréquation intercommunale.

Figure 44 : Valeur du point d'impôt par commune, 2017



Analyse de la distribution des résultats par commune (Figure 45)

La comparaison temporelle des valeurs du point d'impôt par habitant ne peut pas être menée de manière suffisamment précise avec la classification décrite ci-dessus. Par conséquent, la suite de cette section compare dans le temps l'évolution de la médiane, des quartiles et des déciles qui permettent de décrire la distribution des valeurs. L'encadré ci-dessous donne des détails supplémentaires concernant les définitions de ces mesures usuelles de distribution.

Encadré 2 : définitions de médiane, de quartile et de décile

Médiane (M)

Dans le cas d'un ensemble d'observations ordonnées de manière croissante, la médiane est la valeur qui partage la distribution en deux parties d'effectifs égaux.

Quartiles (Q)

Les quartiles sont les valeurs qui partagent la distribution en quatre parties d'effectifs égaux. Le premier quartile (Q1) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 25% des observations. Le Troisième quartile (Q3) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 75% des observations.

Déciles (D)

Les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 10% des observations. Le neuvième décile (D9) est la valeur au-dessous de laquelle se situent 90% des observations.

La comparaison dans le temps permet de constater que la distribution des valeurs du point d'impôt par habitant n'a pas changé de manière significative, voire s'est légèrement resserrée, en ce qui concerne la plupart des communes. Le rapport entre la valeur de la 31^{ème} commune avec la valeur la plus élevée (premier décile) et celle de la 31^{ème} avec la valeur la moins élevée (9^{ème} décile) est de 3 à 1 depuis 2007. Par contre, le rapport entre le premier quartile et le troisième quartile a baissé de 1.91 en 2007 à 1.87 en 2012 et à 1.83 en 2017. Enfin, on peut même constater que la valeur de la commune la plus faible a nettement augmenté depuis 2007.

Figure 45 : Distribution des valeurs du point d'impôt par habitant, 2007, 2012 et 2017

	Min	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Max
2007	9.0	18.6	21.1	26.2	40.3	58.7	338.9
2012	15.2	19.8	23.0	28.6	43.1	64.7	684.1
2017	17.2	21.8	25.3	31.6	46.3	66.7	848.9

La seule différence notable vient de la nette augmentation de la valeur du point d'impôt par habitant de la commune avec la valeur la plus élevée. Cette progression ne concerne pas que cette commune, mais aussi plusieurs communes avec une valeur du point d'impôt par habitant qui dépasse le double de la moyenne. Toutefois, il ne faut pas oublier que ces communes ne représentent que 3% de la population, ce qui limite grandement les montants absolus en jeu.

12. Coefficient d'imposition communal

Explication de l'indicateur

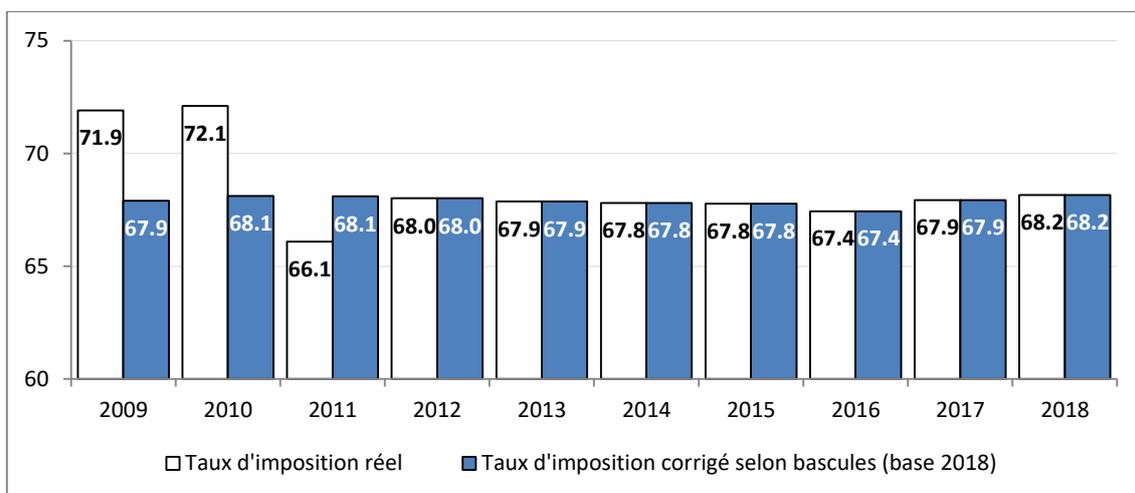
Le coefficient d'imposition d'une commune correspond au pourcentage de l'impôt cantonal de base (y compris impôt spécial affecté) prélevé auprès de ses contribuables soumis aux impôts sur le revenu et la fortune, aux impôts sur les bénéfices et le capital ou à l'impôt spécial pour les étrangers. Il ne tient donc pas compte des différences d'imposition pour ce qui concerne l'impôt foncier, les droits de mutation, les successions et les donations.

Pour cet indicateur, le rapport utilise les données 2018, car déjà disponibles maintenant.

Vue d'ensemble des communes (Figure 46)

Le taux d'imposition moyen 2018 est de 68.2. L'analyse de l'évolution des taux d'imposition communaux est perturbée par les bascules d'impôt de 2011 et 2012. En 2011, les communes ont transféré six points d'impôt à l'Etat en échange de la prise en charge de diverses composantes de la facture sociale. Par contre, en 2012, une bascule de deux points d'impôts de l'Etat vers les communes a accompagné la nouvelle organisation policière. Au net des bascules, le taux d'imposition communal moyen est assez stable sur la décennie.

Figure 46 : Taux d'imposition communal moyen, en %, 2009-2018

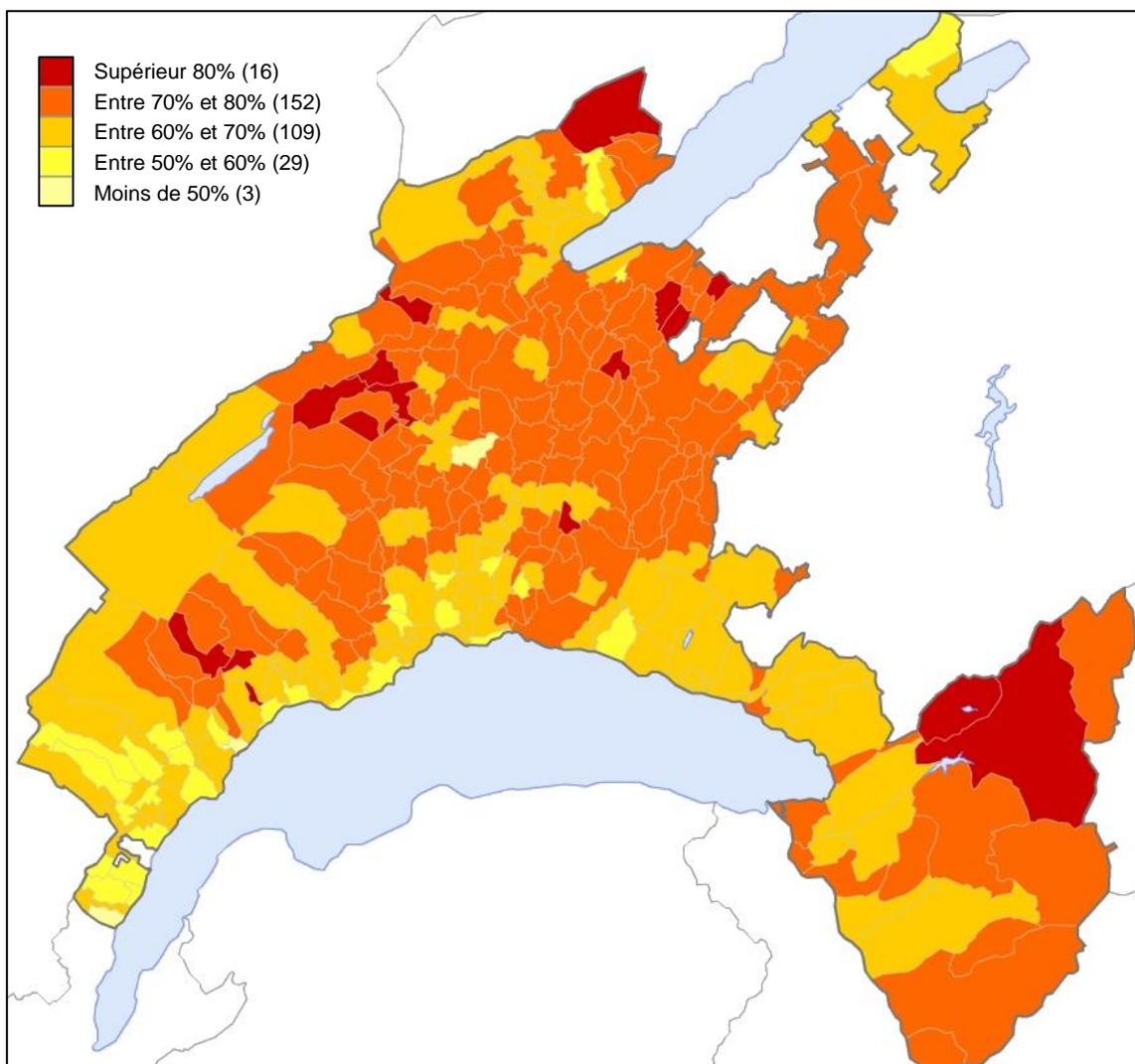


Note : Le taux moyen de l'ensemble des communes vaudoises s'obtient en pondérant le taux de chaque commune par le montant de ses recettes dépendant de ce taux.

Commentaire par groupes de communes (Figure 47)

On compte 44 communes ayant un taux d'imposition inférieur à la médiane de 10 points ou plus. La plupart de ces communes se situent au bord du lac Léman et/ou à proximité de Genève. Trois de ces communes proposent même un taux d'imposition inférieur à la médiane de 20 points ou plus. Par contre, 16 communes ont un taux d'imposition dépassant de 10 points ou plus le taux médian. Il est néanmoins positif de constater qu'aucune commune ne dépasse le taux médian de plus de 20 points.

Figure 47 : Taux d'imposition par commune, 2018



Analyse de la distribution des résultats par commune (Figure 48)

La comparaison temporelle des taux d'imposition ne peut pas être menée de manière suffisamment précise avec la classification décrite ci-dessus. Par conséquent, la suite de cette section compare dans le temps l'évolution de la médiane, des quartiles et des déciles qui permettent de décrire la distribution des valeurs (voir encadré de la section précédente).

Figure 48 : Distribution des taux d'imposition des communes, 2008, 2013 et 2018

	Min	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	Max
2008	35.0	58.9	64.0	69.0	74.6	81.0	81.0
2013	39.0	59.9	65.0	70.0	75.6	80.0	84.0
2018	46.0	60.0	66.0	71.0	76.0	79.0	84.0

Le taux d'imposition minimal et celui maximal ont les deux augmenté, même si dans des proportions différentes (+11 pour le minimum et +3 pour le maximum). On constate aussi une légère augmentation du taux médian et des différences de taux presque inchangées.

Annexe : Vue d'ensemble des indicateurs du rapport 2017, par commune

Commune (1/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (dette)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dette nette par habitant	Dette brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Aclens			194.6	10.0	6.2	-12'766	15.1	-0.6	0.0	110	51.2	62.0
Agiez			>1000	13.9	1.4	-2'336	25.0	-0.3	4.6	109	27.6	76.0
Aigle			241.3	14.3	9.1	-1'170	114.0	0.8	4.6	110	24.6	67.5
Allaman			88.9	6.9	7.8	-9'129	47.4	-0.5	-0.2	105	54.4	62.0
Apples			184.9	21.1	14.5	760	200.3	2.6	8.1	121	37.5	76.0
Arnex-sur-Nyon	R	S	-212.7	-2.7	1.2	5'575	173.7	0.6	10.9	88	62.1	70.0
Arnex-sur-Orbe			778.6	13.5	2.0	-2'314	79.0	0.8	6.9	107	25.5	73.0
Arzier-Le Muids			68.3	9.3	14.3	6'107	140.9	0.7	5.9	103	54.2	64.0
Assens		R	156.6	11.7	7.8	5'230	211.1	2.2	14.6	103	43.6	70.0
Aubonne			54.5	7.8	13.6	-242	68.4	-0.2	3.8	105	73.3	68.0
Avenches			117.0	22.7	21.3	3'916	123.3	0.2	8.9	119	19.4	68.0
Ballaigues			88.9	13.8	17.2	1'370	98.6	0.2	3.4	107	52.5	66.0
Ballens			42.5	5.8	25.1	4'847	316.8	3.7	10.5	99	27.8	73.0
Bassins	S	R	33.9	6.0	16.2	10'379	219.1	4.3	12.2	99	38.7	74.0
Baulmes			209.7	12.5	8.5	3'224	103.3	0.5	9.5	102	23.0	78.0
Bavois			47.4	8.5	17.6	4'575	176.1	1.8	12.6	99	25.6	73.0
Begnins			182.5	20.1	18.5	1'439	160.5	2.1	6.7	118	63.1	64.0
Belmont-sur-Lausanne			42.6	8.3	31.7	5'571	148.4	2.4	8.8	103	48.8	69.5
Belmont-sur-Yverdon			29.6	6.8	20.3	2'695	227.7	-0.8	3.5	104	24.1	76.0
Bercher		R	92.0	17.0	21.5	8'200	240.3	3.3	12.1	109	28.6	79.0
Berolle			517.0	9.5	2.0	1'679	202.4	0.5	4.3	105	33.8	77.0
Bettens			85.0	10.4	13.4	526	95.3	-0.7	1.9	109	30.3	70.0
Bex		S	69.8	13.7	20.2	5'032	162.6	2.1	12.3	104	20.5	71.0
Bière			84.9	8.1	10.8	4'881	153.8	1.9	9.7	100	23.1	70.0
Bioley-Magnoux	S	R	10.5	5.5	40.6	10'245	271.8	0.5	6.6	103	24.4	74.0
Bioley-Orjulaz			120.8	8.8	7.4	-524	36.8	0.3	4.0	101	41.8	68.0
Blonay			115.7	7.3	7.2	4'735	125.7	0.9	6.0	103	50.9	70.0
Bofflens			473.1	7.6	1.7	-2'957	56.0	-3.9	-1.4	103	26.0	69.0
Bogis-Bossey	R		28.8	1.7	6.6	4'737	155.0	1.1	6.6	98	58.2	70.0
Bonvillars	R		24.1	1.8	7.2	-1'974	38.3	-1.8	3.8	96	34.1	55.0

Commune (2/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (endettement)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Borex	S		32.1	4.5	12.8	2'908	197.3	-0.1	5.4	101	57.8	58.0
Bottens			98.6	10.7	12.3	3'906	187.2	0.7	9.8	101	29.4	69.0
Bougy-Villars			347.4	35.7	13.8	-28'092	2.5	0.0	1.0	150	92.1	66.0
Boulens			700.2	17.5	2.9	-1'486	100.9	-0.4	4.8	107	22.3	79.0
Bourg-en-Lavaux	R		26.2	2.4	9.2	3'696	164.1	0.4	4.0	99	57.7	61.0
Bournens			>1000	18.1	0.2	0	101.7	1.0	5.8	115	33.4	76.0
Boussens			804.9	12.3	15.6	-2'012	118.1	0.2	2.1	109	31.3	69.0
Bremblens			289.5	8.0	3.9	-4'499	5.6	-0.4	1.4	102	49.5	66.0
Bretigny-sur-Morrens		R	35.1	15.1	33.6	9'495	300.5	0.1	10.9	106	30.0	81.0
Brettonnières			429.0	21.2	7.2	-1'726	98.9	1.1	5.6	120	26.9	72.0
Buchillon			73.6	1.8	4.9	-12'273	329.2	3.1	7.7	94	105.9	53.0
Bullet			41.7	4.3	11.0	2'129	135.6	1.0	8.1	99	25.1	73.0
Bursinel			>1000	9.1	0.8	3'077	67.6	-0.3	1.2	107	70.1	65.5
Bursins	R		35.9	1.1	15.1	4'242	302.8	0.0	6.0	95	44.2	71.0
Burtigny			332.5	7.7	2.9	1'067	126.4	1.7	5.3	104	25.7	80.0
Bussigny	S		19.8	3.8	17.2	-992	33.2	0.3	1.9	103	33.9	63.0
Bussy-Chardonney			>1000	1.0	0.1	-651	80.4	2.5	3.7	99	33.3	78.0
Bussy-sur-Moudon			100.0	6.5	0.0	247	199.0	1.1	6.9	100	25.1	80.0
Chablons	S	R	11.3	4.7	32.3	6'357	206.7	0.9	10.1	99	38.0	66.0
Champagne			130.7	21.5	18.6	3'274	155.4	0.0	5.3	112	29.9	65.0
Champtauroz			582.6	18.7	3.8	-3'221	67.9	0.6	8.2	110	17.9	77.0
Champvent			96.4	9.5	12.2	-2'742	127.7	-1.7	0.7	106	31.9	71.0
Chardonne			162.0	11.8	9.2	-246	68.1	-0.5	1.3	110	48.6	68.0
Château-d'Œx			55.7	8.7	23.5	7'296	176.6	1.9	8.8	102	28.6	83.0
Chavannes-de-Bogis			78.2	11.1	14.0	192	84.3	-0.2	2.2	108	58.3	59.0
Chavannes-des-Bois		R	67.2	27.6	36.4	6'066	214.2	-0.6	2.6	134	55.4	63.0
Chavannes-le-Chêne		R	109.3	7.8	13.1	5'280	264.8	1.3	9.0	99	27.2	78.0
Chavannes-le-Veyron			190.1	5.3	4.2	-3'724	26.7	0.4	4.7	100	24.3	77.0
Chavannes-près-Renens			65.5	10.1	15.5	2'439	87.9	1.8	11.6	103	20.1	79.0
Chavannes-sur-Moudon			103.8	19.5	27.1	-3'636	83.7	-1.7	-0.5	121	21.7	73.0
Chavornay			78.9	16.1	23.1	3'341	129.9	1.2	8.5	108	25.3	72.0

Commune (3/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (endettement)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Chêne-Pâquier			157.8	11.1	7.3	-4'291	73.4	-2.2	5.0	106	18.2	79.0
Cheseaux-Noréaz			283.7	9.8	3.8	2'883	112.5	0.2	11.2	98	37.0	70.0
Cheseaux-sur-Lausanne			155.6	17.9	13.1	-336	65.7	0.2	8.0	110	38.5	74.5
Chésèrex			100.0	2.6	2.6	-5'006	51.9	-0.6	6.2	97	53.1	57.0
Chessel			83.4	21.1	31.1	-2'183	33.3	-0.4	9.3	111	22.7	74.0
Chevilly			28.4	11.5	31.4	1'916	105.5	-2.2	1.9	109	31.2	74.0
Chevroux		S	139.5	16.0	13.0	8'506	170.7	1.8	14.9	104	25.9	70.0
Chexbres			224.2	9.2	9.5	3'815	146.1	1.5	4.1	100	48.0	69.0
Chigny	S		31.0	4.4	30.3	-711	184.7	1.9	7.5	103	53.0	62.0
Clarmont		R	603.6	9.0	1.8	8'036	218.2	1.8	11.3	100	38.0	75.0
Coinsins	R		-1'869.9	-25.0	2.4	-7'430	2.2	-0.7	-0.7	78	171.0	51.0
Commugny	S		60.0	2.8	5.4	-1'532	43.2	-0.4	1.4	101	82.5	57.0
Concise			48.5	7.0	14.3	3'643	157.4	0.6	6.4	102	29.7	75.0
Coppet	R		12.0	0.9	7.8	3'743	91.6	-0.5	3.6	98	95.4	53.0
Corbeyrier			182.8	14.9	10.4	-369	154.8	2.6	18.8	105	22.9	70.0
Corcelles-le-Jorat			190.6	13.7	8.8	-709	183.2	1.0	9.8	107	30.8	77.0
Corcelles-près-Concise			82.4	13.2	20.9	-322	87.9	-1.6	3.0	112	32.3	71.0
Corcelles-près-Payerne			159.7	19.5	14.0	1'010	103.3	1.3	7.4	114	21.1	72.0
Corseaux			107.8	5.9	5.5	860	82.2	0.3	6.5	102	61.2	69.0
Corsier-sur-Vevey			65.6	9.3	14.0	-220	43.5	0.1	2.4	101	34.5	66.0
Cossonay		R	48.6	13.6	28.2	7'798	203.9	0.5	8.1	107	30.3	71.0
Cottens	S		46.5	0.8	1.6	229	44.0	-0.8	1.7	98	33.1	74.0
Crans-près-Céligny			55.8	5.7	10.3	-450	75.9	-1.0	-0.1	105	104.0	53.0
Crassier			103.9	5.7	6.4	4'787	203.1	1.1	4.0	103	66.4	64.0
Crissier			115.1	12.5	12.3	-2'932	34.0	-5.7	-1.8	110	33.2	65.0
Cronay			>1000	6.7	0.7	2'123	138.3	0.7	7.6	99	24.9	79.0
Croy			447.4	9.8	3.1	3	91.2	-0.3	4.6	104	28.0	74.0
Cuarnens			47.4	17.3	32.5	4'530	143.3	1.1	6.8	114	38.5	77.0
Cuarny			100.0	16.4	0.0	-5'684	47.9	-1.3	-0.5	118	27.8	79.0
Cudrefin			89.7	15.1	17.7	2'039	187.6	0.2	3.6	114	32.0	59.0
Cugy			29.0	6.7	20.5	7'081	190.2	0.9	8.1	101	37.2	78.0

Commune (4/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (endettement)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Curtilles			100.0	7.8	0.0	-6'349	35.6	0.6	0.6	108	26.3	75.0
Daillens			100.0	20.5	8.6	-2'460	194.2	0.7	9.1	112	37.4	71.0
Démoret			174.5	7.7	4.6	-1'870	76.8	0.5	6.5	100	20.4	81.0
Denens			63.8	14.5	21.0	2'282	168.5	0.9	3.1	114	53.9	70.0
Denges			189.3	1.9	1.0	-1'704	1.6	-0.3	3.6	100	36.9	62.0
Dizy	S		36.5	3.3	10.4	-2'522	60.5	-0.1	1.8	102	34.9	79.0
Dompierre			43.4	13.4	26.3	-674	123.8	0.3	6.0	109	22.5	80.0
Donneloye			137.8	10.0	7.6	192	112.4	0.0	9.8	102	23.0	73.0
Duillier			116.7	13.8	13.3	-2'916	122.5	1.8	4.4	112	51.0	66.0
Dully	R		30.7	3.0	9.3	-5'100	240.3	1.4	3.6	101	108.3	49.0
Echallens		R	118.8	12.3	15.1	7'062	237.6	2.1	7.2	106	30.9	74.0
Echandens			100.5	8.9	12.1	-6'193	0.0	-0.9	0.0	108	43.6	62.0
Echichens			46.1	9.8	19.3	3'405	152.6	1.0	6.6	105	43.3	68.0
Eclépens	R		-6.6	-0.6	9.1	-3'622	111.6	-0.8	2.9	96	36.1	46.0
Ecublens			68.2	5.4	8.5	-723	18.3	-0.1	4.4	101	31.4	64.0
Epalinges			57.1	6.9	11.6	2'068	74.6	0.8	4.9	102	40.4	66.0
Ependes			249.8	22.7	10.5	1'159	143.4	-0.2	2.9	124	25.3	75.0
Essertes			65.0	7.5	12.9	1'161	109.7	0.9	6.1	103	31.4	72.0
Essertines-sur-Rolle			52.4	3.9	9.5	3'757	135.0	-0.4	2.7	100	44.5	68.0
Essertines-sur-Yverdon			75.5	9.2	12.9	3'331	173.0	1.1	6.6	104	29.9	73.0
Etagnières		R	42.6	12.1	24.9	6'915	232.6	1.1	7.7	105	33.4	73.0
Etoy			85.1	13.7	17.0	522	50.8	0.0	2.4	113	45.3	61.0
Eysins			236.4	13.3	10.5	-1'137	92.9	0.1	1.4	111	78.1	61.0
Faoug			345.0	24.0	8.8	2'127	124.2	0.8	6.2	122	36.4	64.0
Féchy			151.0	17.4	13.2	-4'461	99.2	1.3	5.6	118	81.7	64.0
Ferreyres			34.5	8.8	23.0	2'993	185.3	2.9	13.5	90	36.0	76.0
Fey			139.3	3.3	2.4	1'312	85.5	-0.4	0.8	102	27.0	75.0
Fiez		S	102.8	24.1	23.7	6'794	159.0	1.0	12.3	114	27.9	69.0
Fontaines-sur-Grandson	R		-1.0	-12.6	0.0	-1'007	225.2	3.2	9.1	84	19.3	69.0
Forel (Lavaux)			71.6	9.3	13.0	5'584	170.7	0.5	6.6	100	31.6	70.0
Founex	R		28.7	2.2	8.2	-1'426	96.7	0.3	1.7	100	81.9	57.0

Commune (5/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (endettement)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Froideville			95.3	15.0	19.5	5'047	182.0	1.2	9.4	106	30.0	76.0
Genolier			135.2	11.6	9.7	-4'319	97.0	0.4	0.5	112	86.8	55.0
Giez		R	82.3	18.4	21.5	5'910	244.2	1.2	8.0	116	31.3	66.0
Gilly			86.3	16.3	20.7	2'738	104.1	-0.4	5.1	111	53.9	66.0
Gimel			67.4	8.7	12.8	5'144	136.1	0.8	8.2	102	27.7	71.5
Gingins	R		-39.5	-3.1	8.1	2'074	109.3	0.1	1.0	96	102.3	57.0
Givrins	S	R	31.2	5.3	19.0	10'094	232.5	0.7	8.7	99	68.4	67.0
Gland			88.4	10.0	12.9	2'695	91.2	1.3	5.9	105	41.4	62.5
Gollion			72.1	13.8	21.6	2'125	113.1	0.9	7.8	106	34.4	74.0
Goumoëns			61.7	12.3	19.4	3'261	154.6	1.5	8.7	106	32.6	77.0
Grancy			>1000	7.2	0.0	-4'440	81.5	0.7	0.7	108	41.0	70.0
Grandcour		R	159.7	21.9	15.3	5'623	254.0	2.7	21.6	103	24.0	77.0
Grandevent			124.2	14.7	12.2	2'284	158.4	-0.2	6.1	110	26.4	68.0
Grandson			54.4	8.2	16.4	5'827	191.6	1.5	8.4	101	32.9	69.0
Grens	R		4.0	0.1	3.7	2'194	144.2	-1.5	-0.2	99	61.8	62.0
Gryon			94.2	10.3	11.9	-1'781	22.8	-0.4	3.1	107	43.1	75.0
Henniez			585.9	18.9	4.6	-7'349	4.9	-0.7	1.9	115	38.1	69.0
Hermenches			106.3	13.7	19.8	4'861	211.8	2.5	8.8	109	22.0	75.0
Jongny			296.7	6.0	2.2	-2'208	24.2	-0.5	1.6	103	56.4	71.0
Jorat-Menthue			168.9	9.0	6.3	1'753	145.3	-0.4	4.3	101	27.7	72.0
Jorat-Mézières			153.9	15.7	11.6	3'312	174.4	1.4	5.9	113	27.9	76.0
Jouxens-Mézery	S		60.2	2.7	4.5	-263	87.0	0.3	1.5	101	109.6	53.0
Juriens			516.0	9.4	3.0	434	123.9	-0.1	10.8	100	24.1	79.0
La Chaux (Cossonay)			177.3	15.7	12.1	2'083	153.4	0.1	8.0	102	29.7	77.0
La Praz		R	122.4	8.6	7.5	7'903	227.6	2.4	12.8	97	18.7	83.0
La Rippe		R	66.9	12.8	18.3	14'873	301.8	0.7	10.2	105	45.6	65.0
La Sarraz	S		27.9	5.8	19.4	3'594	156.3	0.9	3.9	102	25.2	66.0
La Tour-de-Peilz			85.2	6.4	8.2	-1'538	37.1	-0.4	0.2	106	52.1	64.0
L'Abbaye			89.4	10.3	13.3	3'628	120.2	0.5	10.2	104	29.5	77.4
L'Abergement			392.7	16.4	5.0	1'336	173.2	2.3	12.4	103	26.4	81.0
Lausanne		S	127.2	8.9	8.4	14'288	157.1	2.9	10.6	101	39.7	79.0

Commune (6/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (endettement)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Lavey-Morcles			87.7	17.1	20.2	-1'961	127.1	0.1	3.0	116	20.8	71.0
Lavigny			441.3	7.1	1.7	2'012	141.8	0.2	4.6	102	32.2	74.5
Le Chenit			80.9	11.8	14.9	343	74.3	-0.5	11.7	102	44.9	69.0
Le Lieu	S		17.8	3.4	23.5	7'879	157.9	-0.7	9.3	98	34.8	70.0
Le Mont-sur-Lausanne			90.7	15.7	17.2	3'706	105.8	1.3	9.1	109	47.6	75.0
Le Vaud			96.0	26.9	28.4	5'252	98.7	1.6	36.2	110	36.6	75.0
Les Clées			139.5	21.7	17.1	-420	207.2	-1.7	4.2	118	26.9	80.0
Leysin			65.8	13.4	20.0	3'244	198.8	0.1	6.3	110	18.2	78.0
Lignerolle			198.7	9.6	5.1	2'061	121.0	1.0	6.7	104	21.3	80.0
L'Isle			86.9	12.6	16.1	6'177	181.4	2.5	9.4	107	24.0	76.0
Lonay			64.2	13.2	19.8	1'430	72.7	-0.3	2.5	111	56.1	55.0
Longirod			118.7	15.0	13.0	2'621	183.6	0.2	4.5	114	29.0	81.0
Lovatens			45.3	11.3	23.7	1'672	144.0	-0.8	8.1	105	24.0	75.0
Lucens			94.7	10.6	12.9	1'753	143.3	0.2	3.8	107	18.1	69.0
Luins			100.0	2.0	3.6	-579	101.9	0.0	2.6	98	50.2	60.0
Lully			44.5	5.4	11.8	-438	95.1	2.3	5.0	103	60.7	61.0
Lussery-Villars			89.7	7.7	11.5	2'136	123.7	0.9	13.2	101	28.8	75.0
Lussy-sur-Morges			145.0	15.6	13.3	-3'170	20.2	0.1	1.5	116	79.1	66.0
Lutry			105.5	9.3	9.1	-4'200	9.0	0.0	1.7	108	77.1	55.5
Maracon			53.1	11.8	21.5	2'506	134.9	0.6	9.7	103	23.0	76.0
Marchissy	S		26.4	3.7	13.4	2'569	227.8	3.1	4.7	102	27.7	79.0
Method			74.7	7.3	9.8	-1'377	103.3	1.7	8.5	100	24.0	72.0
Mauborget			>1000	16.8	0.0	-12'321	4.8	-0.9	-0.3	117	45.5	70.0
Mauraz			181.5	4.0	2.3	-3'517	3.3	-0.3	5.0	98	25.3	78.0
Mex			117.8	3.6	5.0	-2'881	91.8	0.1	1.1	102	72.9	61.0
Mies			85.0	2.0	2.5	-2'479	67.4	-0.2	1.3	100	207.6	49.0
Missy			100.0	19.9	2.4	-1'285	94.6	0.0	7.8	112	19.9	72.0
Moiry			103.3	17.0	21.1	2'121	161.2	0.5	10.4	105	24.9	80.0
Mollens			143.2	5.8	14.1	1'220	164.4	0.3	3.7	103	27.1	74.0
Molondin			100.0	12.5	2.6	-7'130	114.7	-1.0	-1.0	106	20.9	81.0
Montagny-près-Yverdon	R		18.7	2.4	11.9	-1'898	20.3	-0.1	4.6	93	58.8	65.0

Commune (7/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (endettement)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Montanaire			222.5	12.5	12.1	2'368	188.6	1.3	7.2	107	25.4	72.0
Montcherand			68.5	10.4	18.0	27	73.8	0.4	5.1	106	36.6	72.0
Montherod			471.3	3.9	0.9	-896	77.4	0.0	4.7	99	30.2	78.0
Montilliez			122.2	8.8	8.6	4'143	145.1	0.7	6.5	103	30.6	74.0
Mont-la-Ville			282.0	26.8	11.9	-3'834	60.3	0.4	4.5	124	23.0	76.0
Montpreveyres			219.2	13.9	6.9	2'243	182.8	0.6	4.1	111	24.5	77.0
Montreux	S		26.8	3.6	13.6	-130	53.9	-2.9	0.7	100	37.1	65.0
Montricher			172.1	7.0	6.8	-24'468	5.9	-0.5	0.2	106	223.0	64.0
Mont-sur-Rolle			111.0	9.3	9.0	4'556	150.2	-0.1	4.8	105	46.3	65.0
Morges			159.6	10.2	7.4	-1'149	44.9	0.1	5.7	104	44.7	68.5
Morrens			191.5	8.0	7.4	1'267	160.0	-0.2	4.8	103	33.1	74.0
Moudon			197.3	16.3	10.5	2'785	132.8	1.4	7.1	109	17.2	75.0
Mutrux			43.6	9.2	19.7	1'563	153.6	0.7	6.8	104	17.4	78.5
Novalles			382.0	19.3	6.0	2'065	139.5	0.2	10.4	105	24.9	76.0
Noville			119.1	22.2	24.8	3'436	133.2	0.6	10.0	112	29.5	78.5
Nyon			40.0	8.5	20.9	8'649	147.9	1.3	7.1	102	57.2	61.0
Ogens			217.1	11.8	5.8	3'805	248.8	0.8	8.6	105	22.4	78.0
Ollon			100.0	15.6	16.1	-1'804	62.4	-0.8	0.9	116	42.4	68.0
Omnens			125.2	5.8	6.4	-2'816	169.3	-0.7	4.1	100	36.0	65.0
Oppens			61.3	14.5	21.6	2'699	191.7	-1.1	8.4	105	21.8	81.0
Orbe		R	44.6	5.9	13.6	6'659	205.5	3.0	10.3	98	26.8	77.0
Orges			118.4	12.6	10.9	2'280	182.1	1.1	9.3	101	29.8	74.0
Ormont-Dessous			74.2	18.6	26.4	3'109	97.5	-0.6	9.9	106	29.1	78.5
Ormont-Dessus			48.2	7.4	16.2	8'389	168.4	0.8	8.1	102	46.5	76.0
Orny			634.8	8.9	5.9	-3'833	61.1	0.0	1.0	105	24.2	73.0
Oron			85.4	14.4	18.2	1'769	82.2	0.2	7.3	108	24.7	69.0
Orzens		R	19.0	8.1	48.5	5'899	233.6	-0.9	7.8	103	23.4	79.0
Oulens-sous-Echallens			304.4	14.0	5.8	130	98.0	0.4	7.1	109	31.7	71.0
Pailly		S	102.8	13.2	13.0	7'802	180.4	1.3	10.9	102	29.3	77.5
Pampigny			253.3	10.7	6.0	-708	78.0	0.2	4.8	107	30.1	75.0
Paudex			85.3	3.0	4.1	-9'057	34.9	0.0	1.9	101	90.7	61.5

Commune (8/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (endettement)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Payerne			103.0	14.5	15.7	405	101.9	0.2	5.6	111	23.0	75.0
Penthalaz			79.3	13.9	19.2	2'772	119.4	0.4	6.2	103	25.5	74.0
Penthaz			54.8	7.3	12.6	3'631	147.1	0.5	5.6	101	29.5	71.0
Penthéréaz		R	61.8	15.6	27.1	6'122	241.6	1.4	13.0	104	29.0	78.0
Perroy			154.3	2.6	1.8	2'673	166.4	0.7	1.9	101	52.0	60.0
Poliez-Pittet	S		19.4	3.4	16.7	2'833	326.6	0.2	3.6	99	29.8	71.0
Pompaples			251.1	15.8	7.5	-1'516	112.2	0.2	4.9	109	22.6	66.0
Pomy			76.2	12.1	19.9	3'707	187.0	0.0	6.4	106	27.7	71.0
Prangins			43.4	6.8	15.2	373	94.1	0.7	1.7	107	67.7	56.0
Premier			52.6	17.5	29.4	4'655	145.7	1.5	13.8	108	21.6	81.0
Préverenges			92.9	5.4	5.9	-859	49.6	0.0	4.2	99	45.5	64.0
Prévonloup	S		46.3	0.5	1.1	-4'014	30.0	-0.6	0.9	100	23.5	74.0
Prilly			34.3	6.6	18.7	4'340	119.9	1.0	6.9	99	31.7	73.5
Provence			547.1	14.9	4.1	-251	139.1	1.3	4.1	114	18.8	81.0
Puidoux		R	24.5	8.2	29.2	12'326	325.3	2.1	11.2	101	33.7	70.0
Pully			88.7	6.0	7.6	393	67.1	0.1	2.9	104	73.2	61.0
Rances			100.0	7.9	0.3	1'145	72.9	-0.4	2.2	105	21.0	78.0
Renens			69.2	7.9	12.4	1'878	76.3	0.6	7.4	103	22.7	78.5
Rennaz			231.2	25.0	13.2	-2'894	46.2	0.2	3.7	127	32.4	67.5
Reverolle			100.0	15.4	0.4	-642	112.3	0.3	4.1	113	36.6	76.0
Rivaz			464.4	7.1	2.6	-7'161	93.0	-0.3	1.5	106	40.7	63.5
Roche			87.3	19.3	24.5	2'930	149.6	-1.7	7.0	114	20.5	68.0
Rolle	S		37.4	4.4	17.9	5'640	83.3	0.1	3.4	100	118.0	59.5
Romainmôtier-Envy			184.9	6.4	5.4	1'704	221.2	1.9	5.3	102	21.7	81.0
Romanel-sur-Lausanne			91.0	10.4	14.5	1'780	123.3	0.8	10.8	103	31.0	70.0
Romanel-sur-Morges			21.5	7.7	27.9	-1'234	5.4	-0.3	2.0	107	48.8	56.0
Ropraz			162.9	11.6	8.7	2'039	164.2	1.6	15.2	105	28.9	77.5
Rossenges			98.8	2.9	3.0	-3'722	32.0	-1.9	-1.9	103	44.4	75.0
Rossinière	R	R	-8.7	-1.7	17.0	5'920	201.9	1.4	11.2	92	20.7	81.0
Rougemont	S	S	21.2	4.9	22.3	13'904	152.9	1.3	10.2	99	87.3	74.0
Rovray			139.1	16.3	12.3	-1'726	94.6	0.9	12.9	105	21.7	73.0

Commune (9/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (endettement)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Rueyres			72.9	9.8	13.0	5'868	139.1	0.5	5.3	105	33.2	73.0
Saint-Barthélemy			299.5	2.0	1.1	1'596	150.6	0.3	3.5	98	28.0	77.0
Saint-Cergue			91.4	15.2	17.1	1'295	103.7	0.1	4.8	109	36.5	66.0
Sainte-Croix			94.0	14.2	15.6	2'544	92.4	0.6	6.1	106	18.9	70.0
Saint-George	S		25.4	3.9	14.5	6'930	166.0	2.9	9.6	99	33.7	71.0
Saint-Légier-La Chiésaz		S	37.0	7.5	18.5	7'754	171.2	1.7	10.2	100	52.0	70.0
Saint-Livres			91.4	1.9	2.8	-1'380	44.9	-0.4	0.3	101	35.5	69.0
Saint-Oyens			72.2	4.3	5.8	3'690	182.3	1.3	7.2	99	28.5	81.0
Saint-Prex			56.2	12.0	22.7	2'999	158.8	1.3	6.8	108	61.8	55.0
Saint-Saphorin (Lavaux)	R		-17.4	-3.3	15.9	-5'736	93.7	-1.6	0.2	92	53.3	70.0
Saint-Sulpice	R		-5.3	-1.2	18.1	-3'148	42.1	0.4	5.3	96	71.5	55.0
Saubraz			617.1	8.9	1.6	3'425	123.2	0.6	4.5	105	21.4	80.0
Savigny			50.5	7.5	14.0	6'349	163.3	2.1	9.5	99	37.0	69.0
Senarclens			204.5	8.2	6.2	-5'448	91.5	-0.8	-0.6	107	36.7	68.5
Sergey			>1000	20.3	2.4	-1'163	140.7	1.7	10.9	113	28.4	78.0
Servion			61.3	11.6	19.5	3'044	145.8	1.3	4.6	110	32.0	69.0
Sévery			889.7	15.8	2.1	-1'045	77.6	-0.6	10.0	105	36.1	75.0
Signy-Avenex	R		-63.6	-2.8	4.4	-2'879	143.0	-0.5	1.3	97	60.2	58.0
Suchy		R	27.6	13.7	38.9	11'440	356.1	1.6	12.9	103	26.2	70.0
Sullens			188.2	16.6	11.0	953	156.6	2.0	11.4	110	30.9	70.0
Suscévoz	S		12.0	3.4	22.8	-2'814	54.0	-0.1	5.9	97	24.5	72.0
Syens			745.4	5.9	0.8	-5'824	48.1	2.6	4.5	104	39.4	75.6
Tannay			251.6	11.0	5.2	-1'366	54.1	-1.4	0.1	109	102.5	61.0
Tartegnin			489.9	8.7	3.2	3'830	146.1	2.7	11.7	100	42.8	81.0
Tévenon			66.4	12.2	17.8	3'414	192.7	0.1	3.8	105	22.5	73.0
Tolochenaz			127.9	6.5	5.6	-3'177	9.6	-0.3	1.8	104	120.8	65.0
Trélex	S		37.5	3.2	16.9	-3'632	89.9	-0.6	-0.4	103	70.0	57.0
Trey			>1000	26.0	2.0	1'451	127.7	2.2	12.9	118	23.8	80.0
Treycovagnes			379.4	7.4	2.1	-2'624	18.7	0.7	2.9	106	27.0	75.0
Treytorrens			56.8	15.9	27.2	-168	110.3	0.1	13.8	101	18.1	84.0
Ursins			672.5	8.0	1.3	-4'642	19.6	-0.5	0.3	107	29.6	77.0

Commune (10/10)	Synthèse (autofin)	Synthèse (endettement)	Degré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes nette par habitant	Dettes brute sur revenus	Quotité des intérêts	Quotité de la charge fin	Couverture des charges	Valeur du pt d'impôt	Taux d'impôt
Valbroye			90.9	19.5	23.5	1'674	87.2	0.6	8.4	113	25.1	73.0
Valeyres-sous-Montagny			76.0	8.9	14.2	683	63.7	-0.1	2.5	106	27.8	72.0
Valeyres-sous-Rances	R		37.0	0.4	2.1	-1'901	53.4	-0.3	2.1	98	29.2	65.0
Valeyres-sous-Ursins			99.5	4.8	4.8	-12	38.3	0.5	7.1	97	28.4	79.0
Vallorbe			92.0	17.2	21.5	5'604	189.3	1.4	6.7	114	19.8	73.0
Vaulion			83.0	8.8	19.2	2'064	238.2	1.1	4.3	106	18.5	81.0
Vaux-sur-Morges			210.5	4.3	2.1	-52'992	16.0	-0.2	-0.2	104	848.9	56.0
Vevey			65.7	5.5	9.5	3'093	135.2	0.1	5.0	99	44.0	76.0
Veytaux			180.9	9.9	10.7	-3'175	27.2	-0.3	1.3	106	36.5	71.0
Vich			182.1	15.4	11.7	-3'576	5.0	-1.0	2.6	115	56.8	67.0
Villars-Epeney	R		-1'922.2	-6.9	0.3	-2'178	1.5	-0.4	1.0	92	49.2	60.0
Villars-le-Comte			214.6	15.5	7.9	-5'742	33.6	-2.7	1.5	112	23.1	70.0
Villars-le-Terroir			97.3	13.3	14.3	4'134	138.9	0.6	6.1	110	26.9	73.0
Villars-Sainte-Croix			237.3	17.0	10.1	-2'534	28.8	-0.3	2.6	113	51.0	59.0
Villars-sous-Yens			774.3	4.3	0.6	-1'214	47.6	-0.3	2.0	102	39.2	76.0
Villarszel			197.9	20.0	17.8	1'151	111.9	0.0	8.2	108	23.1	79.0
Villeneuve			77.5	12.2	18.2	2'966	91.6	0.1	4.0	108	26.1	69.0
Vinzel	R		-107.8	-0.1	0.1	-1'461	57.4	-1.3	-1.3	100	57.9	67.0
Vuarrens			208.1	17.6	11.0	2'720	117.8	-0.1	3.9	115	24.3	75.0
Vucherens			274.4	11.3	5.0	3'668	174.1	0.3	5.4	106	28.0	79.0
Vufflens-la-Ville			131.0	10.7	9.2	2'546	126.5	1.3	8.6	104	48.7	67.0
Vufflens-le-Château	R		-21.0	-1.3	6.0	-1'338	13.7	-0.3	1.9	97	60.3	55.0
Vugelles-La Mothe			46.3	9.3	27.3	2'765	183.9	-1.8	5.3	102	22.8	70.0
Vuiteboeuf			150.3	25.8	21.7	-4'898	28.6	-0.2	13.1	122	21.0	77.0
Vullyens			160.4	19.4	14.9	589	199.0	1.5	3.2	118	28.2	78.0
Vullierens			180.3	16.1	9.9	2'152	207.7	1.3	11.0	108	34.4	76.0
Vully-les-Lacs			67.8	13.6	19.5	3'403	159.0	1.5	7.0	112	29.0	67.0
Yens			55.6	13.7	22.3	4'085	145.1	0.2	5.5	108	47.4	73.0
Yverdon-les-Bains			86.3	11.1	18.7	4'491	113.3	1.1	9.2	103	24.4	76.5
Yvonand			95.4	16.1	17.0	1'875	135.6	0.8	12.7	106	25.5	73.0
Yvorne			180.1	4.2	2.9	1'141	72.3	0.3	5.2	100	29.9	71.5